

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. **Eloge funèbre de Robert-André Vivien** (p. 2).
MM. le président, Alain Juppé, Premier ministre.
2. **Remplacement d'un député décédé** (p. 4).
3. **Démission de députés** (p. 4).
4. **Déchéance d'un député** (p. 4).
5. **Déclaration de politique générale du Gouvernement.**
(p. 4).
M. Alain Juppé, Premier ministre.
MM. Jean-François Mancel,
Henri Emmanuelli,
Ladislav Poniatowski,
Alain Bocquet.
M. le Premier ministre.
Clôture du débat.
Scrutin public à la tribune.
Approbation de la déclaration de politique générale.
6. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 32).
7. **Décision du Conseil constitutionnel sur une requête en contestation d'opération électorale** (p. 32).
8. **Nomination d'un vice-président et d'un secrétaire du bureau** (p. 32).
9. **Présentation de candidats à un organisme extraparlé-
mentaire** (p. 33).
10. **Fin de mission de députés** (p. 33).
11. **Composition du bureau du Sénat** (p. 33).
12. **Adoption de résolutions portant sur des propositions
d'actes communautaires** (p. 33).
13. **Retrait d'une proposition de loi** (p. 33).
14. **Dépôt de projets de loi** (p. 33).
15. **Dépôt de propositions de loi constitutionnelle** (p. 34).
16. **Dépôt de propositions de loi organique** (p. 34).
17. **Dépôt de propositions de loi** (p. 34).
18. **Dépôt de propositions de résolution** (p. 38).
19. **Dépôt de rapports en application de lois** (p. 38).
20. **Dépôt de rapports sur des propositions de résolution**
(p. 38).
21. **Dépôt de rapports d'information** (p. 39).
22. **Dépôt d'un rapport de l'office d'évaluation** (p. 39).
23. **Ordre du jour** (p. 39).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

ÉLOGE FUNÈBRE DE ROBERT-ANDRÉ VIVIEN

(Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent.)

M. le président. Comment imaginer que de ce siècle qui porte le numéro 186, de ce siècle qu'il avait choisi avec soin, comme une sentinelle choisit son poste, au sixième rang de notre hémicycle, ne s'élèvera plus, précise et tranchante comme un fil d'épée, spirituelle et incisive, l'une de ces formules qui, d'un coup, plaçaient sous tous les feux Robert-André Vivien ?

Comment imaginer que ne retentira plus ici la voix du député de la sixième circonscription du Val-de-Marne, élu pour la première fois en 1962, réélu sans discontinuer depuis, et qui était à ce titre l'un des plus anciens d'entre nous ?

S'il est vrai que cette enceinte garde comme un tabernacle l'écho de ce qu'eut de meilleur, depuis bientôt deux siècles, la verve parlementaire, nul doute qu'à la suite des grandes voix de légende vienne s'inscrire pour toujours celle de Robert-André Vivien.

Les formules dont il s'était fait une spécialité, décochées d'une voix qui, à l'exemple des grands anciens, pouvait en toute circonstance dédaigner le micro, dépassent largement le simple effet oratoire auquel on feint quelquefois de les réduire. Elles appartiennent à la plus haute tradition de la vie parlementaire, celle qui fait des mots la meilleure arme du combat – tant il est vrai, comme l'a dit si simplement Jean Paulhan, que « les mots sont aussi des idées ».

Que la politique soit affaire de mots ne signifie pas, en effet, qu'elle doive se limiter aux longs discours. Il existe aussi un art plus ciselé de l'apostrophe, de la formule, de l'image qui s'imprègne dans les esprits ; elles répondent elles aussi à l'une de nos plus grandes et belles missions : animer le débat public. Robert-André Vivien y excella souvent, désireux qu'il était de faire de notre hémicycle un cœur toujours vivant de la politique française, et tous les démocrates lui en rendent hommage aujourd'hui.

Son don des mots et des formules était servi par une vivacité d'esprit et une alacrité jamais prises en défaut, mais aussi, dans la tradition de nos meilleurs tribuns, par un sens ou plutôt une liberté de geste et de la posture qui n'allait pas sans rappeler les gravures des grandes heures de la Révolution française ou de la III^e République.

Cette voix, que chacun de nous en cet instant se rappelle en lui-même, chaleureuse mais sans travail, était alimentée par ce que la passion la plus sincère pouvait y mettre de flamme ; en maintes occasions, elle était capable de tout recouvrir, comme en témoignent les nombreux rappels au règlement dont il fut l'objet : c'est que, dans le combat des idées, il se mettait toujours en demeure de figurer au feu.

Le combat, il ne le mena pas seulement en séance mais aussi au sein de la commission des finances, à laquelle il appartenait sans discontinuer depuis 1962, et dont il fut successivement secrétaire, puis vice-président, puis, de 1978 à 1981, président, et enfin, en 1986, rapporteur général. Il ne fit pas de cette participation ininterrompue une simple fonction technique : son activité est alors débordante, d'autant qu'à cette charge s'ajouta la participation à de nombreux groupes d'études ou commissions d'enquête, participation qu'il ne regarda jamais comme de pure forme.

Ce qu'il est convenu d'appeler la politique audiovisuelle fut très tôt un autre de ses centres d'intérêt. Rapporteur de plusieurs budgets, et notamment, à de nombreuses reprises, du budget de la communication, il donna à son mandat sa vraie plénitude, enquêtant dans les services, s'exprimant en maintes occasions sur les ondes ou lors des séances de conseil d'administration des sociétés publiques de télévision, non seulement sur le budget de ces sociétés mais aussi sur l'utilisation qui en était faite. Cela put l'entraîner à l'occasion dans quelques polémiques : c'était un signe supplémentaire de son courage, car il fut toujours inspiré par un authentique souci de l'impartialité de l'information. Dans cette mission, il lui arriva de dire que le lieu où le pluralisme des idées était le mieux représenté était décidément l'Assemblée nationale : il n'avait certes pas tort !

Bref, Robert-André Vivien croyait à la démocratie, au pluralisme et finalement aux idées, il croyait à la liberté de la presse, qu'il défendit souvent à cette tribune, et il croyait aussi au pouvoir, ou plutôt au devoir des parlementaires de contrôler l'activité des services publics, au jour le jour s'il le fallait. Il croyait, en un mot, à la nécessité de contrôler précisément l'application des lois. C'était d'abord, en somme, un militant du Parlement, un croisé de la démocratie parlementaire. C'était un grand parlementaire.

Les combats, Robert-André Vivien les multipliait sans se décourager jamais : c'est qu'il donnait le sentiment d'en ressortir toujours intact, de même que jamais les blessures qu'il ont atteintes au cours de la Seconde Guerre mondiale n'étaient parvenues à le mettre hors de combat. On avait d'ailleurs fini par ne plus s'inquiéter pour sa santé. Moderne Perceval, il vivait avec ses blessures et l'on aurait dit même qu'il s'en vivifiait.

Le premier des combats, la guerre lui en avait donné, sans tarder, l'opportunité. Né à Saint-Mandé en 1923, il est très jeune quand son père meurt des suites de la Grande Guerre. Lui-même entre à dix-sept ans dans les rangs des Forces françaises libres, puis ceux de la première division française libre ; dans les batailles de Tripoli

litaine ou de Tunisie, d'Italie ou de Provence, et tout au long de la bataille de France, de nombreuses décorations signalent son constant courage : médaillé militaire à vingt ans, titulaire de la croix de guerre 39-45, de la médaille de la Résistance, de la médaille des évadés, commandeur de la Légion d'honneur à titre militaire, il aura porté les armes de la France dans tous les combats décisifs.

Ce n'est pas tout. La guerre terminée, il s'engage comme volontaire dans le bataillon français mis à la disposition de l'ONU pendant la guerre de Corée, où il participe au fameux assaut dit « de Crève-Cœur » qui laissera de nouvelles marques dans sa chair. Il restera d'ailleurs président d'honneur de l'Association nationale des anciens du bataillon de Corée et des forces françaises de l'ONU.

Mais enfin les guerres cessent, du moins pour lui ; il lui en reste surtout, outre un goût constant pour sa collection, que l'on dit remarquable, de soldats de plomb, une habitude de vivre dans l'ardeur. C'est alors qu'il se lance dans d'autres batailles.

Bataille pour son entreprise textile de Saint-Mandé, qu'il reçoit en héritage, mais à laquelle il parvient bientôt, et l'on sait combien la chose est alors devenue difficile, à donner une taille internationale. L'entreprise est aussi une formation des caractères et une formation politique qui prévient celui qui l'exerce contre les prudences, les hésitations et les balancements que cultivent tout à loisir les techniciens.

Et l'on ne s'empêchera jamais de penser qu'il y a dans sa verve, dans la simplicité des traits qu'ils savait décocher, la marque d'une formation acquise sur le terrain, qui d'abord trempe le caractère en un temps où les caractères se font si souvent effacés ou tièdes. Or la République ni la démocratie n'ont besoin de cœurs tièdes.

Bataille politique, enfin. Il est l'un de ceux qui fondent le Rassemblement du peuple français, auquel il restera fidèle jusqu'au bout ; jamais il ne quittera les rangs gaullistes, ni cette aventure qui est à ses yeux une exigence, tout d'une pièce, pour la France – ou plutôt, comme il disait, « pour l'honneur et la fierté de la France ». Ce combat-là se subdivise en plusieurs : pour sa ville de Saint-Mandé, d'abord, où il est né, où il est élu conseiller municipal en 1947, dont il devient conseiller général en 1959 et maire en 1983. Saint-Mandé, cœur d'une circonscription qui l'a réélu de manière ininterrompue et toujours à de confortables majorités.

Mais il eut encore un autre centre d'intérêt, plus inattendu, celui-là, que seule sa pratique du terrain, sa capacité à voir et à entendre peuvent expliquer : le logement. Il va professer et mettre en œuvre des principes qui, à l'époque, sont résolument novateurs.

Dans sa profession de foi de 1967, le candidat évoque la suppression de ce qu'on appelait alors les « bidonvilles ». Il est aussi l'un des tout premiers à avoir parlé du « droit au logement ». Nommé peu après, en 1969, secrétaire d'Etat au logement, dans le gouvernement de Jacques Chaban-Delmas, fonction qu'il occupera jusqu'en 1972, il est l'auteur d'une loi qui porte son nom, grâce à laquelle la plus grande partie des logements insalubres que connaît encore à cette époque la périphérie de Paris sont supprimés. Ils sont remplacés par des cités d'autant plus décriées aujourd'hui – parfois, certes, à juste titre – que l'on a oublié les conditions d'insalubrité dans lesquelles vivaient, il y a encore vingt-cinq ans, de très nombreuses familles. La question est toujours d'actualité ; il eut le mérite de la poser très tôt.

Mais son action en faveur du logement social, de la liberté et de la pluralité de la presse, comme du service public d'information, ne suffit pas à résumer la curiosité de cet homme passionné. En 1960, il publie un ouvrage intitulé « *Solutions au problème de la prostitution* » et, en 1967, un essai : « *La jeunesse et l'Etat* ». Son activité parlementaire témoigne elle-même d'une très grande diversité d'intérêts puisqu'il interviendra aussi bien sur la coopération française en Afrique que sur la dette du tiers monde ou le rôle du FMI, envers lequel il est à l'occasion fort sévère.

En un mot, cette personnalité démultipliée qui animait non seulement nos séances ou les couloirs de l'Assemblée, mais aussi son groupe, dont il était devenu vice-président, comme d'ailleurs les instances dirigeantes de son parti, cet homme extraverti et chaleureux semblait être le plus jeune d'entre nous. Resté président d'honneur de l'Union des jeunes pour le progrès, il était plus alerte que nombre de ses cadets, qu'il impressionnait par la force de sa sincérité, la fraîcheur de son esprit, et une aptitude inépuisable à l'enthousiasme. La mort l'aura saisi un jour de victoire, dans une sorte de jeunesse éternelle qui, aujourd'hui, doit consoler ses proches et ses amis.

A Mme Robert-André Vivien, que je salue avec respect et affection, à ses deux filles et à ses petits-enfants, à ses collègues de la commission des finances, aux membres du groupe du Rassemblement pour la République, aux habitants de Saint-Mandé, à ses électeurs du Val-de-Marne, l'Assemblée nationale, très éprouvée, exprime par ma voix ses condoléances les plus attristées.

La parole est à M. le Premier ministre.

M. Alain Juppé, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, la personnalité de Robert-André Vivien ne pouvait laisser personne indifférent, et sa disparition nous touche en plein cœur.

Je voudrais à mon tour, au nom du Gouvernement, lui rendre un dernier hommage.

Toute sa vie, Robert-André Vivien s'est attaché à remplir sa mission avec enthousiasme et générosité. C'est parce qu'il avait ces qualités qu'il a conquis non seulement notre estime et notre respect mais aussi notre affection ; le chagrin et l'émotion que nous éprouvons tous aujourd'hui en témoignent.

Son courage, bien sûr, était inséparable de son patriotisme. Vous avez rappelé, monsieur le président, qu'il s'était engagé très jeune aux côtés du général de Gaulle, auquel il était lié depuis 1940 par une fidélité indestructible. Cette fidélité, qui l'avait conduit des rangs de la Résistance à ceux de la première division de la France libre, le mènera de Tripolitaine jusqu'en Provence.

Il donnera en Corée, quelques années plus tard, de nouveaux exemples éclatants de son courage.

Courage qu'il a montré aussi dans la vie civile et dans la vie politique, où il mènera avec conviction son combat dans les rangs du gaullisme, dont il s'était fait le soldat, le veilleur le plus fidèle et l'un des plus talentueux.

Vous avez rappelé, monsieur le président, les mandats qu'il a exercés ainsi que les fonctions ministérielles qu'il a occupées dans le gouvernement de Jacques Chaban-Delmas. Il devait mettre alors au service des autres les trésors d'énergie et de générosité qu'il cachait sous un humour parfois décapant et un don de la répartie dont vous venez de parler en termes émouvants. Ses concitoyens de Saint-Mandé pourraient témoigner qu'il n'avait pas son pareil pour écouter et pour aider. Membre dès son entrée à l'Assemblée nationale de la commission des

finances, de l'économie générale et du Plan, il était un homme curieux de tout, qui aimait passionnément la vie et cultivait l'amitié et la générosité comme deux vertus essentielles. Son désintéressement, cette volonté de servir, sa loyauté envers ses engagements lui avaient acquis l'estime et le respect de tous ; et, pour cet homme hors des normes dont le tempérament bouillonnant cachait une grande sensibilité, ceux qui l'ont approché, qui ont travaillé avec lui, éprouvaient une véritable affection.

J'étais de ceux-là et, si l'on me permet d'évoquer quelques souvenirs personnels, je pense aux longues séances de nuit où, rapporteur général de votre commission des finances, il témoignait au ministre du budget débutant que j'étais de sa vigilante amitié et de sa sympathie exigeante.

Le général de Gaulle a confié un jour : « J'ai marché droit à la tête de la République et de la France. Voilà ce que je peux dire. Du reste, quoi qu'il arrive, j'aurai rempli mon destin, j'aurai fait mon service, et si j'ai été assez heureux pour rendre à la France ce service-là, alors, j'aurai rempli ma vie. »

Robert-André Vivien a pu légitimement ressentir la même fierté et la même sérénité. Il a fait son service, il a bien rempli sa vie, il a mérité notre respect, notre gratitude et, je le répète, notre affection.

Au nom du Gouvernement, j'adresse à son épouse, que je salue respectueusement, à sa famille, à ses collègues, à ses compagnons et aux habitants de Saint-Mandé mes condoléances très sincères.

(*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement observent une minute de silence.*)

2

REMPLACEMENT D'UN DÉPUTÉ DÉCÉDÉ

M. le président. J'ai reçu, en application des articles L.O. 176-1 et L.O. 179 du code électoral, une communication de M. le ministre de l'intérieur, en date du 10 mai 1995, m'informant du remplacement de M. Robert-André Vivien par M. Antoine Pouillieute.

3

DÉMISSION DE DÉPUTÉS

M. le président. J'informe l'Assemblée que j'ai pris acte : au *Journal officiel* du 14 mai 1995 de la démission de M. Antoine Pouillieute, député de la sixième circonscription du Val-de-Marne ; au *Journal officiel* du 19 mai 1995 des démissions de M. Jacques Cyprès, député de la sixième circonscription de la Loire, de Mme Danielle Dufeu, député de la cinquième circonscription d'Ille-et-Vilaine et de M. Jean-Paul Emorine, député de la cinquième circonscription de Saône-et-Loire.

4

DÉCHÉANCE D'UN DÉPUTÉ

M. le président. J'ai reçu du Conseil constitutionnel communication d'une décision en date du 12 mai 1995 constatant la déchéance de plein droit de M. André Durr de sa qualité de membre de l'Assemblée nationale.

La décision du Conseil constitutionnel sera publiée en annexe au compte rendu intégral de la présente séance.

5

DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration de politique générale du Gouvernement, faite en application de l'article 49, alinéa premier, de la Constitution et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le Premier ministre.

M. Alain Juppé, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, en élisant M. Jacques Chirac Président de la République, les Françaises et les Français ont exprimé une grande espérance : l'espérance d'un nouveau pacte républicain qui donne à chacun d'entre nous, au sein de la Communauté nationale, sa place de citoyen à part entière.

Le cours naturel des choses ne va pas toujours dans ce sens. Il favorise trop souvent les puissants et brime les petits. Seule une volonté tenace peut l'infléchir. Cette volonté, c'est le lien du pacte républicain lui-même et les valeurs qui le fondent. Nous les partageons tous, j'en suis sûr, quelles que soient nos légitimes différences.

Je pense à l'égalité des chances au nom de laquelle nous menons la lutte contre les privilèges.

Je pense à la récompense du mérite et de l'effort personnel qui est l'antidote de l'irresponsabilité.

Je pense à l'esprit de solidarité qui pourchasse l'égoïsme.

Je pense à la tolérance, au respect des droits de l'homme, qui s'opposent au sectarisme et à toute forme de racisme.

Je pense au patriotisme qui est également éloigné du mépris de l'autre et de la perte d'identité.

Toutes ces valeurs sont au cœur du pacte républicain qui nous fait vivre ensemble dans la fraternité et le partage. Nous y sommes attachés et nous devenons inquiets quand nous les sentons menacées. Or la menace, aujourd'hui, est grande.

Plusieurs millions de Françaises et de Français ne sont plus parties prenantes du pacte républicain ; plusieurs millions sont séparés du reste du corps social ; plusieurs millions sont exclus. Leur exclusion compromet l'équilibre de toute notre société. Tel est le diagnostic qu'a lucidement établi M. le Président de la République.

L'exclusion, sous sa forme actuelle, a sans doute des raisons nombreuses et complexes. Mais la plus décisive est, à l'évidence, le chômage de masse qui gangrène le

corps social et compromet les équilibres économiques et financiers. C'est pourquoi le renouveau du pacte républicain passe par une mobilisation générale contre le chômage. Telle est l'ambition que vous propose le Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Tout le programme de travail que je vous présente aujourd'hui en son nom tient en un seul mot : l'emploi.

Oui, monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, nous nous lançons à nous-mêmes ce défi : c'est sur notre capacité à provoquer en France un profond et durable mouvement de création d'emplois que nous demanderons, le moment venu, à être jugés.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. le Premier ministre. Cette bataille pour l'emploi, nous la mènerons sur tous les fronts. Il nous faudra à la fois remettre en marche le moteur de l'intégration sociale, libérer les forces vives du pays, réformer notre système d'éducation et de formation, moderniser l'Etat, impliquer davantage l'Union européenne dans la bataille pour l'emploi, construire enfin une France plus forte, capable de retrouver l'esprit de conquête pour mieux défendre ses intérêts dans le monde.

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. le Premier ministre. L'ambition, j'en ai conscience, est grande mais la nécessité est absolue. Je voudrais maintenant en préciser les voies et les moyens.

Il faudra d'abord remettre en marche le moteur de l'intégration sociale.

Le chômage, je l'ai dit, engendre l'exclusion. Mais l'exclusion nourrit à son tour le chômage parce qu'elle brise la cohésion sociale, incite à l'égoïsme, dresse l'une contre l'autre la France qui, faute de travail, s'enfonce dans la pauvreté, et la France qui travaille mais qu'on taxe chaque année davantage.

Certains ont longtemps cru qu'un pays riche comme le nôtre pouvait, en quelque sorte, s'accommoder de « ses » pauvres. On constate aujourd'hui que l'exclusion, forme achevée de l'injustice, sape le moral de la nation, la prive du ressort nécessaire à la mobilisation de ses énergies, la tire tout entière vers le bas.

Voici donc la première inversion de priorités que nous vous proposons : ne plus traiter l'exclusion par surcroît, quand tout le reste a été dit, mais en faire la première exigence de l'action collective. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Le Gouvernement agira en urgence contre toutes les formes d'exclusion et, en premier lieu, contre le chômage de longue durée.

Ce fléau frappe aujourd'hui 1,2 million de personnes ; il a encore progressé de 10 p. 100 depuis un an. Pour le réduire, nous allons instituer le « contrat initiative-emploi », dont vous connaissez l'économie générale : pour un salaire au niveau du SMIC, une exonération complète des charges sociales patronales et une prime de 2 000 francs par mois pendant deux années.

Il s'agit d'un contrat – j'insiste sur ce mot –, d'un contrat entre la collectivité qui finance et l'employeur qui embauche en s'interdisant tout effet de substitution. Je sais que ce point est l'objet de controverses. Je suis, pour ma part, décidé à faire confiance au sens civique des

employeurs plutôt qu'à une lourde mécanique de contrôle bureaucratique *a priori* sur la base de quelques garanties simples. Il s'agit aussi d'un contrat entre l'employeur et le salarié qui doit se voir proposer non point un stage ou une formation sans avenir, mais un véritable contrat de travail à durée indéterminée.

Un projet de loi créant le contrat initiative-emploi sera soumis sans délai au Parlement.

J'ai demandé aux ministres compétents de préparer une proposition de même nature pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes sortant d'une formation en alternance. Rémunéré au SMIC, ce « contrat d'accès à l'emploi pour les jeunes », qui devra faire l'objet d'une concertation approfondie avec les partenaires sociaux, donnera lieu à une aide pour l'employeur. Ces nouvelles mesures s'accompagneront d'une simplification du dispositif existant.

Deuxième forme d'exclusion particulièrement inacceptable : l'absence de domicile fixe que subissent des dizaines de milliers de nos compatriotes.

Le Gouvernement lancera en 1995 un programme de 10 000 logements d'insertion venant s'ajouter aux 20 000 logements très sociaux déjà prévus. Il ne s'agit en aucun cas de réaliser de nouveaux ghettos : les logements d'insertion doivent être un passage, une étape vers un logement durable en HLM. La politique générale menée en faveur du logement permettra de libérer les capacités d'accueil nécessaires.

Pour remédier aux détresses les plus immédiates, 10 000 logements d'extrême urgence devront en outre être créés dans les plus brefs délais, avec pour objectif d'être prêts cet hiver.

Seule la mobilisation conjointe de l'Etat, des départements, des communes, des associations, des organismes constructeurs et des propriétaires institutionnels permettra de tenir un tel objectif qui suppose que soient renforcées les affectations de logements HLM à des ménages en situation de précarité et que soient dégagés des terrains ou des locaux à réhabiliter. L'Etat pour sa part mobilisera les moyens financiers nécessaires.

Au-delà de ces mesures d'urgence, il nous faut concevoir et appliquer une nouvelle politique du logement. Cette nouvelle politique devra relancer l'accession à la propriété et réorienter l'épargne privée vers le logement en encourageant l'investissement locatif.

L'accession à la propriété a toujours été et reste plus que jamais un puissant ressort de promotion sociale, un objectif pour lequel les Français sont prêts à travailler, investir, entreprendre. Permettre aux Français d'acheter leur logement, c'est créer une dynamique dans notre société. C'est aussi créer des emplois. C'est encore favoriser la solidarité car l'accession à la propriété libère des places dans les logements HLM, qui doivent être réservés à ceux qui en ont le plus besoin. Il faut donc réformer les aides de l'Etat en faveur de l'accession à la propriété pour les rendre plus efficaces.

Conformément aux engagements du Président de la République, le Gouvernement mettra en place une nouvelle aide de l'Etat pour les ménages modestes, sous la forme de primes ou de prêts à taux zéro, qui complètera l'apport personnel des accédants. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Il faut aussi que le nouveau propriétaire puisse faire face à un accident, toujours possible, dans sa vie professionnelle – je pense, bien sûr, d'abord au chômage. C'est

la raison pour laquelle le Gouvernement entend, avec tous les professionnels concernés, lancer une réflexion qui devra aboutir à une nouvelle formule de prêt intégrant la garantie contre ces risques.

L'accroissement continu de la fiscalité immobilière a découragé l'investissement locatif. Pour inverser ce processus, il est indispensable de rétablir la confiance des investisseurs, notamment par un relèvement significatif de la déduction forfaitaire sur les loyers. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Cette nouvelle politique illustre notre ambition de refaire du logement une activité économique majeure et de construire le droit au logement.

Troisième forme d'exclusion : les conditions de vie dans les quartiers difficiles de nos villes et de nos banlieues.

Certains quartiers de nos grandes villes sont devenus des loupes grossissantes de l'exclusion. Une politique de la ville, certes généreuse dans ses intentions, mais aux responsabilités, aux procédures et aux financements enchevêtrés, n'a fait trop souvent qu'exacerber les tensions et les frustrations que l'on souhaitait apaiser. Il y a donc urgence à réagir.

Au-delà de l'attaque frontale contre le chômage et de l'élan nouveau donné au logement d'insertion, il faut compléter le traitement social des quartiers difficiles par un traitement économique puissant et cohérent.

Pour réussir la réinsertion économique et sociale de ces zones, il faut en particulier compenser leurs handicaps par la réimplantation des services publics et par la mise en œuvre d'un régime fiscal différencié.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. le Premier ministre. Cette politique n'a de sens que s'il y a une complète communauté de vue et d'action entre l'Etat et les communes concernées car, au-delà de la réparation des cicatrices du passé, c'est la création d'un habitat et d'un urbanisme nouveaux, source d'espoir et, si possible, de bonheur qu'il faut réaliser.

J'ai demandé au ministre de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion de préparer un programme national pour l'intégration urbaine qui concrétise cette approche nouvelle des difficultés de la ville et rende l'espoir aux habitants de nos cités et quartiers en difficulté.

M. Henri Cuq. Très bien !

M. le Premier ministre. J'en arrive, enfin, à la solitude et à la pauvreté des personnes âgées.

Malgré les efforts déployés depuis plusieurs décennies, le grand âge reste encore, trop souvent, facteur d'exclusion, de séparation, de solitude. Il faut remettre nos aînés aussi au cœur de notre société, au cœur du pacte républicain.

Actuellement, on évalue à plus de 500 000 le nombre de personnes âgées dépendantes. Beaucoup d'entre elles, faute de moyens financiers suffisants et malgré les prestations accordées par les départements, ne peuvent se maintenir à domicile dans des conditions satisfaisantes ni couvrir leurs frais d'hébergement en établissements spécialisés.

Il faut adapter notre société à cette évolution et favoriser du même coup la création de nouveaux métiers correspondant à ces nouveaux besoins. La création d'une allocation de dépendance pourrait susciter 50 000 emplois nouveaux tout en rendant notre société plus accueillante pour un grand nombre de personnes âgées.

Au-delà des expérimentations en cours, il est indispensable de mettre en place au plus tôt cette allocation de dépendance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

J'ai demandé au ministre de la solidarité entre les générations d'engager dès maintenant toutes les concertations nécessaires pour qu'un projet de loi puisse être déposé avant l'été et que l'allocation puisse être mise en place dès l'automne. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Parce qu'il s'agit d'une question relevant de la solidarité nationale, les financements complémentaires nécessaires reposeront sur la communauté nationale tout entière.

Dans le même temps, le Gouvernement procédera à un ajustement du minimum vieillesse.

Ces actions d'urgence contre les formes les plus scandaleuses d'exclusion n'épuisent pas la question sociale qui nous est posée. C'est d'une politique globale d'intégration et de solidarité que notre pays a besoin.

Notre pays a besoin d'une politique de la famille car des familles heureuses sont le meilleur rempart contre l'exclusion et la désintégration sociale.

M. Yvon Jacob. Très bien !

M. le Premier ministre. Il faudra au plus tôt mettre en place une allocation parentale de libre choix ouverte à terme dès le premier enfant au profit des parents, qu'ils travaillent ou ne travaillent pas, afin de compenser les frais de garde pour les premiers et l'absence de revenus pour les seconds. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Dans le même temps, nous devons développer et diversifier les possibilités de garde des enfants.

A terme, c'est un véritable statut ouvrant droit à la retraite et à la formation qu'il faudra donner à la famille.

J'ai demandé au ministre de la solidarité entre les générations d'engager les concertations nécessaires, notamment avec le mouvement familial, afin de parvenir rapidement à l'élaboration d'une loi cadre sur la famille.

Par ailleurs et pour faire face aux difficultés que connaissent de nombreuses familles, les instructions nécessaires seront données aux préfets pour que les commissions traitant du surendettement des ménages accélèrent les procédures. Il est en outre souhaitable que ces commissions, en particulier dans les premières années des plans qu'elles approuvent, tiennent compte de manière plus équilibrée des nécessités financières des débiteurs.

Notre pays a besoin, ensuite, d'une politique de la santé publique, où de grandes réformes sont aujourd'hui nécessaires.

Malgré des dépenses de santé élevées, l'égal accès de chacun à des soins de qualité n'est plus assuré sur l'ensemble du territoire national et la France prend du retard en matière d'actions de santé publique et de prévention.

Aucune réforme efficace ne sera possible si elle n'est conçue et mise en œuvre en étroite collaboration avec les professions de santé et les partenaires sociaux chargés de gérer l'assurance maladie. Je souhaite que soit approfondie l'approche conventionnelle de la politique de santé, et que les médecins et les professions paramédicales soient toujours plus associés à la définition des orientations de notre politique sanitaire.

La réforme de l'hôpital doit être préparée avec le même esprit de concertation. La mise en place du budget global n'a pas atteint son but. Il convient de le remplacer par un système de contrats d'objectifs négociés au niveau régional, fixant dans une perspective pluriannuelle les missions et les moyens des différentes équipes hospitalières.

Pour mener à bien cette réforme, un haut conseil sera placé auprès du ministre de la santé et de l'assurance maladie. Présidé par une personnalité éminente du monde médical, il comprendra des représentants de l'ensemble des professionnels de l'hôpital.

Ce haut conseil de la réforme hospitalière sera, à près de quarante années de distance, l'équivalent du comité présidé par le professeur Robert Debré pour préparer la grande réforme de l'hospitalisation de 1958.

La politique volontariste de santé publique que je veux conduire devra aussi combattre avec force le fléau du sida et s'attaquer aux causes multiples de la toxicomanie.

La politique de lutte contre le sida devra être globale : grâce à l'information, d'abord, qu'il faut amplifier car, trop souvent encore, le sida est une maladie de l'ignorance, surtout chez les jeunes et les toxicomanes ; grâce à l'assistance aux malades tant sur le plan matériel que sur le plan humain, en favorisant le maintien à domicile sous forme d'aide au logement et d'aide ménagère ; grâce à la recherche, qui doit bénéficier des moyens nécessaires et être mieux coordonnée.

Toutes les causes de toxicomanie doivent être également combattues et des actions ambitieuses engagées.

Outre l'intensification de la lutte contre les trafiquants de drogue, des mesures de prévention doivent être prises dans le cadre d'une vaste politique d'information auprès des jeunes. La spirale toxicomanie-sida doit être rompue grâce à des instruments de prévention facilitant notamment l'échange des seringues.

L'accès des toxicomanes aux programmes de substitution, dans le cadre de protocoles précis et sous contrôle médical, doit être élargi.

Enfin, il faut lancer un grand programme national de recherche en matière de génétique humaine. Pour aider la médecine à relever ce défi, l'Etat doit faire un effort tout particulier d'aide aux équipes de recherche.

Sida, hépatite C, toxicomanie d'un côté, ce sont les maux du présent ; recherche génétique de l'autre, pour prévenir et combattre les maladies, c'est la voie de l'avenir de notre santé publique. C'est pourquoi j'ai demandé au ministre de la santé publique de préparer trois programmes de mobilisation nationale, en liaison avec le ministre de la justice pour la toxicomanie, en liaison avec le ministre chargé de la recherche pour la génétique humaine.

Je voudrais enfin évoquer un aspect plus particulier de l'effort national de solidarité : l'égalité sociale avec nos compatriotes des départements d'outre-mer. Le respect de leur identité ne peut servir de prétexte à différer plus longtemps l'achèvement de l'égalité sociale à laquelle ils aspirent légitimement. Conformément aux engagements du Président de la République, le Gouvernement prendra rapidement les mesures nécessaires dans le cadre d'un calendrier précis et selon des modalités qui feront l'objet d'une large concertation avec les élus et les forces vives de ces départements. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Le deuxième front sur lequel va se livrer notre bataille pour l'emploi, c'est la croissance. Qui dit croissance dit libération des forces vives du pays. La plus importante de ces forces vives, la plus nombreuse, la plus créatrice, n'est pas toujours celle qu'on cite en premier lieu : je veux parler des salariés eux-mêmes, des 20 millions de salariés français qui sont, par leur travail, les producteurs de la plus grande partie de la richesse nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Depuis longtemps, on les culpabilise. On impute à leurs effectifs ou à leur coût le manque de compétitivité de notre économie. On a même fini par présenter le gel de leurs salaires comme l'alpha et l'oméga de toute politique économique sérieuse. Je ne partage pas ce point de vue. (« Bravo ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Par souci tant d'efficacité économique que de cohésion sociale, le Gouvernement souhaite que les salariés aient leur juste part des fruits de la croissance revenue. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Le SMIC sera relevé, le 1^{er} juillet prochain, d'un pourcentage significatif qui sera fixé après consultation des partenaires sociaux comme le prévoit la loi et qui, dans mon esprit, pourrait aller jusqu'au double de l'obligation légale. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe pour l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

S'agissant des négociations salariales du secteur privé, c'est évidemment aux partenaires sociaux qu'il incombe de les poursuivre sans interférence des pouvoirs publics. Le plus grand pragmatisme doit régner en la matière ; la situation des entreprises et des branches doit être appréciée selon leurs possibilités réelles.

Le Gouvernement, quant à lui, attache la plus haute importance à l'intensification du dialogue social. Une nation moderne ne peut vivre et se développer sans un dialogue social nourri qui traduise les aspirations des salariés et des employeurs. Les partenaires sociaux ont prouvé, à plusieurs reprises, qu'ils savaient prendre leurs responsabilités, notamment quand il s'est agi du rétablissement financier du régime d'assurance chômage, ainsi que dans la gestion des régimes de retraite complémentaire.

Je me rejouis que le patronat et les syndicats aient récemment pris l'initiative de programmer des réunions sur des thèmes novateurs allant dans le sens de la création d'emplois. Le Gouvernement entend favoriser ce dialogue de la manière la plus active possible. Il ne s'agit pas pour lui d'imposer aux partenaires sociaux un objectif déterminé, voire des modalités de négociation. Son rôle est d'accompagner et d'encourager leurs démarches, de créer les dispositions législatives et financières nécessaires, de faire des propositions. C'est dans cet esprit que je m'entretiendrai, dès demain et dans les prochains jours, avec les responsables des organisations syndicales et professionnelles représentatives.

Je me réjouis en particulier des négociations engagées entre les partenaires sociaux sur l'aménagement du temps de travail. Je souhaite qu'elles s'étendent à des domaines nouveaux concernant en particulier l'égalité des droits et l'égalité des chances des femmes et qu'elles débouchent aussi vite que possible sur la mise en place de dispositifs novateurs. La fonction publique ne saurait rester à l'écart de ce vaste mouvement vers plus de souplesse dans le temps de travail. L'Etat employeur doit lui aussi donner

l'exemple d'un dialogue social ouvert et constructif. Je demanderai donc au ministre de la fonction publique d'engager avec l'ensemble des partenaires une négociation sur l'aménagement du temps de travail dans la fonction publique afin de mieux répondre aux attentes et aux besoins des agents et de renforcer l'efficacité de l'administration.

M. Jean-Pierre Brard. Et les traitements ?

M. le Premier ministre. Cette négociation devra permettre d'envisager les conditions d'un allongement de la durée d'ouverture des services publics et des administrations et du développement du temps choisi pour les fonctionnaires.

M. Jean-Pierre Brard. Et les paies ?

M. le Premier ministre. Cette souplesse accrue devra respecter le principe fondateur de notre fonction publique qu'est le concours. J'y suis personnellement très attaché. L'ouverture des concours de recrutement aux ressortissants des autres pays de l'Union européenne engagée depuis quelques mois ne doit aucunement remettre en cause ce principe républicain. J'y veillerai.

Participer aux fruits de la croissance est un droit pour les salariés. Mais les retraités ne doivent pas être oubliés. Ils ont participé à l'effort de rigueur. Beaucoup de pensions restent modestes. De surcroît, les retraités ont souvent dû aider leurs enfants ou petits-enfants privés d'emplois. Un ajustement des retraites pour tenir compte de l'évolution économique avait été prévu au 1^{er} janvier 1996. J'ai demandé au ministre de la solidarité entre les générations d'engager immédiatement les concertations nécessaires pour examiner les conditions dans lesquelles, dès le 1^{er} juillet prochain, les retraites pourraient être revalorisées. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Pierre Brard. Et la CSG ?

M. le Premier ministre. Bien que nous ayons pris l'habitude de le répéter, nous ne tenons pas assez compte d'une évidence : ce sont les entreprises qui créent les emplois. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Libérer les forces vives du pays, c'est donc aussi donner de l'oxygène à nos entreprises, tout spécialement à nos petites et moyennes entreprises, qu'elles soient industrielles, commerciales, artisanales, de services ou libérales. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Le succès de notre bataille pour l'emploi exige un véritable plan pour les PME, organisé autour de quatre axes principaux.

D'abord, l'allègement des charges qui grèvent directement le coût du travail. La mise en œuvre du contrat initiative-emploi et du contrat d'accès à l'emploi pour les jeunes va dans ce sens. J'ai demandé que soit également préparé un nouveau dispositif d'allègement fortement concentré sur les bas salaires.

La réforme de la fiscalité des entreprises, ensuite, avec deux points d'application prioritaires : l'allègement des droits de transmission à titre gratuit sur les entreprises familiales ne faisant pas appel public à l'épargne et une réforme de la taxe professionnelle. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Cette taxe doit être revue, avec le

souci de ne pas entraver la création d'emplois et de corriger progressivement les disparités de ressources entre les collectivités locales. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Le plan PME doit aussi viser à améliorer et à simplifier les conditions de financement des PME qui doivent pouvoir accéder à des moyens de développement adaptés à la très grande diversité de leurs situations. Un système de garanties renforcé permettra d'augmenter l'offre de crédit aux PME et d'en améliorer progressivement les conditions.

Enfin, le plan PME doit comporter un allègement de ce qu'on a appelé « l'impôt-formulaire » qui les frappe, c'est-à-dire une simplification drastique des formalités administratives ou para-administratives de tous ordres. L'une des premières mesures concrètes consistera à ouvrir un guichet unique pour l'emploi dans des conditions sur lesquelles je reviendrai dans un instant.

Libérer les forces vives, c'est enfin promouvoir les nouveaux emplois et les nouveaux métiers. Il ne sert à rien de déplorer la disparition des emplois que le progrès technique ou la compétition internationale, pourvu qu'elle soit loyale, détruisent. Ne menons pas de combats d'arrière-garde ! En revanche, des gisements de nouveaux emplois apparaissent dans le même temps, qui correspondent à de nouveaux besoins, à de nouveaux projets, et à de nouveaux progrès. Il faut les recenser plus systématiquement et favoriser leur développement. C'est ce qui a été commencé depuis quelques années, par exemple dans le domaine des services de proximité, de la sécurité, de l'action humanitaire, voire de certaines activités marchandes.

Il existe notamment de nombreux métiers liés à la protection de l'environnement. Ce sont les métiers qui visent à assurer la qualité de nos paysages ou à contrer les effets néfastes induits par certaines activités économiques. Ils ne sont pas encore assez développés en France. Ce sont aussi les métiers qui seront créés par les nouvelles technologies permettant de prévenir les pollutions ou de concevoir des produits moins polluants. Entreprises et pouvoirs publics doivent joindre leurs efforts pour que se développent les emplois dans les éco-industries et les services liés à l'environnement.

Troisième front de notre bataille contre le chômage et pour l'emploi : l'éducation.

En regroupant sous l'autorité du même ministre l'éducation, l'enseignement supérieur, l'insertion professionnelle ainsi que la recherche, j'ai voulu donner corps à l'une de mes convictions les plus fortes : c'est de notre capacité à mettre en harmonie notre système éducatif et le monde du travail que dépendra, en fin de compte, le succès de notre bataille pour l'emploi. Non que j'assigne à l'éducation de nos enfants le seul objectif de les préparer à un métier. Lequel, d'ailleurs, puisqu'on nous affirme que, dans une même vie professionnelle, ils auront à changer plusieurs fois de métier ?

L'école, au sens le plus large du terme, a pour mission fondamentale de former le jugement, l'esprit critique, la personnalité. Elle dispense la culture générale qui fait de l'enfant un adulte libre dans un monde où il devra sans cesse trier le vrai du faux, l'information de la propagande, la pensée droite du raisonnement biaisé. Mais la situation économique et sociale de notre pays étant ce qu'elle est,

nous n'avons plus le droit de négliger l'autre grande vocation de l'école, c'est-à-dire la préparation à la vie professionnelle.

Même si le chômage n'épargne désormais ni les cadres ni les professionnels qualifiés, l'acquisition d'une formation demeure un atout irremplaçable dans la recherche d'un emploi. En outre, pour l'ensemble de notre économie, l'existence d'une main-d'œuvre aux compétences et au savoir-faire de haut niveau est un atout considérable dans la compétition internationale. L'enjeu est donc important. Pourtant, de l'école primaire à l'enseignement supérieur, notre système d'éducation et de formation peine à remplir ses missions. Il faut donc le réformer. Les grands axes de cette réforme sont, à mes yeux, au nombre de trois.

Il nous faut tout d'abord imaginer des pédagogies et des rythmes scolaires qui préservent le mieux l'équilibre de nos enfants. Je propose deux réponses : une plus grande autonomie des établissements, d'une part, qui doit permettre à chacun de trouver des solutions appropriées aux besoins des élèves qu'il accueille et d'offrir des parcours individualisés, notamment aux enfants en difficulté, l'aménagement des rythmes scolaires, d'autre part, pour une prise en compte globale du temps des enfants. En partenariat avec les collectivités locales, toutes les expériences en ce sens devront être encouragées dès lors qu'elles iront dans l'intérêt des enfants, surtout lorsqu'elles proposent des activités sportives, culturelles ou scientifiques en complément du temps scolaire. Et je tiens à rendre hommage au président de l'Assemblée nationale qui, dans sa ville d'Épinal, nous a montré la voie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Il nous faut également développer des formations technologiques et professionnelles de haut niveau. Trop souvent considéré comme un pis-aller pour les élèves en situation d'échec, l'orientation vers ce type de formations doit devenir un véritable choix, assumé en tant que tel par les familles et par le système éducatif. Il est essentiel que les jeunes soient mieux informés, au sein même des établissements scolaires, sur les métiers, les orientations et les formations professionnelles qui leur sont offertes ainsi que sur les débouchés qu'elles leur donneront sur le marché du travail. Il importe d'établir des liens plus étroits entre l'école et l'entreprise grâce au développement de l'offre de stages, à la participation de professionnels et de cadres à des activités d'enseignement, ou à la formation des tuteurs qui encadrent les jeunes lors des stages en entreprise. Dans un monde où les qualifications évoluent de plus en plus vite, il faut favoriser l'adaptation des compétences et des savoirs tout au long de la vie professionnelle. Pour ceux qui n'ont pas tiré tout le bénéfice de leur formation initiale, il convient de reconnaître le droit à une deuxième chance.

Enfin, troisième axe de réforme, adapter notre système éducatif aux enjeux de la lutte pour l'emploi, c'est aussi réformer les premiers cycles universitaires. La démocratisation des universités est devenue une réalité et c'est un grand progrès. Encore faut-il que l'enseignement supérieur ne soit pas une machine à organiser des naufrages pour essayer de repérer les meilleurs nageurs. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) L'effort, comme toujours quand il s'agit d'éducation, doit porter sur les cycles initiaux, je veux dire sur les premiers cycles de notre système universitaire. Or ils sont aujourd'hui en état d'étouffement. L'Etat a besoin de nouveaux partenaires. Depuis plusieurs années,

les collectivités locales et surtout les régions sont parties prenantes dans la politique universitaire. Leur effort financier a permis le lancement du plan Université 2000.

Il faut maintenant passer d'un système de cofinancement à un système de coresponsabilité. Il n'est question de remettre en cause ni les diplômes nationaux ni le statut des personnels, mais il faut définir le rôle de chacun et clarifier les financements. La modernisation du premier cycle, c'est-à-dire la diversification des filières qui doivent davantage tenir compte de la réalité du marché du travail appréciée dans chaque bassin d'emploi, est un outil indispensable de l'aménagement du territoire. Ce sont les conditions d'accueil dans les cycles universitaires initiaux qui décident du maintien « au pays ». La jeunesse de nos régions est d'abord dans les premiers cycles universitaires. Faire qu'elle s'y sente bien est d'intérêt national. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Les objectifs étant ainsi définis, il nous faut aussi définir la méthode. Réunir pour réformer, tel sera notre mot d'ordre. Dans cet esprit, l'examen par le Parlement de la loi de programmation du nouveau contrat pour l'école ira jusqu'à son terme. Par ailleurs, j'ai demandé au ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle d'organiser...

M. Jean-Pierre Brard. Un référendum !

M. le Premier ministre. ... sur le modèle de la commission Marceau Long et dans la continuité de la concertation qui a abouti au « nouveau contrat pour l'école », une réflexion qui associera tous les secteurs de l'opinion, tous les usagers du système éducatif, tous ses responsables et partenaires. Cette commission pilotera des états généraux de l'éducation...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Encore !

M. le Premier ministre. ... comme l'a demandé le Président de la République. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Au terme de cette réflexion, le ministre proposera les orientations qui lui paraîtront nécessaires. Lorsque l'accord le plus large sera trouvé autour d'un projet qui répondra aux attentes de la société française, alors un référendum pourra être organisé (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste) qui sera l'étape ultime de la réforme attendue et donnera au projet rassembleur l'accord solennel des Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Quant à la recherche, son destin est essentiel pour nous. Comme le disait le général de Gaulle, la France a besoin de chercheurs qui soient des « trouveurs ». Nous devons former des « trouveurs »...

M. Jean-Pierre Brard. Il n'y en a pas au Gouvernement !

M. le Premier ministre. ... leur assurer l'emploi éminent qu'ils méritent et faire notre fierté nationale de leur audience internationale.

Notre rang dans le monde se mesure certes à notre effort financier en matière de recherche. Il s'apprécie surtout en termes de résultats scientifiques et de rayonnement. C'est à cette aventure rigoureuse et dûment évaluée que j'invite nos organismes de recherche, nos laboratoires privés, nos fondations et nos associations.

Tous ensemble, nous devons gagner, aux points les plus stratégiques, cette bataille du savoir qui doit ouvrir des champs encore insoupçonnés d'innovation et d'emploi.

L'exclusion combattue, les forces vives libérées, l'éducation réformée, comment l'Etat peut-il, à son tour, contribuer au succès de notre bataille pour l'emploi ? Nous devons avoir en tête cette question cruciale en engageant la nécessaire modernisation de l'Etat.

M. Jean-Pierre Brard. En embauchant !

M. le Premier ministre. L'Etat doit tout d'abord être le catalyseur des énergies de la nation.

Pour qu'il joue pleinement ce rôle, j'ai notamment décidé la création d'un comité interministériel pour le développement de l'emploi qui sera animé par le secrétaire d'Etat pour l'emploi directement placé auprès de moi.

Ce comité réunira l'ensemble des ministères concernés et, au premier chef, celui du travail, du dialogue social et de la participation et celui du développement économique et du plan.

Il aura une triple fonction : coordonner et animer les réflexions et propositions des différentes administrations sur l'emploi ; mettre en œuvre la nouvelle procédure d'étude d'impact sur l'emploi, préalable à toute décision gouvernementale ; coordonner les comités départementaux et régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle de façon à prendre en compte les initiatives venues du terrain.

J'ai réuni cet après-midi les préfets,...

M. Jean-Pierre Brard et plusieurs députés du groupe socialiste. Non, c'est Chirac !

M. le Premier ministre. ... pour leur demander de convoquer sans délai ces comités et de désigner auprès d'eux un « commissaire pour l'emploi » chargé d'organiser la mobilisation de tous les partenaires locaux.

Ils devront me remettre avant le 30 juin une étude complète sur les possibilités de maintien et de création d'emplois dans leur département, notamment dans le domaine des nouveaux métiers. Cette étude préparera notamment la mise en place de l'allocation dépendance.

Ils devront également me proposer dans le meilleur délai les conditions dans lesquelles pourrait être ouvert dans chaque département un guichet unique pour l'emploi. Ce guichet réunira en un même lieu des agents de la direction du travail et de l'emploi, de l'ANPE, des URSSAF, des chambres de commerce et d'industrie. Il accomplira pour le compte des entreprises, et particulièrement des PME, l'ensemble des démarches liées à l'attribution des aides de l'Etat destinées à favoriser la création d'emplois.

M. Gilbert Meyer. Très bien !

M. le Premier ministre. Son rôle sera déterminant pour le succès du contrat initiative emploi et du contrat « jeunes » d'accès à l'emploi. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Au-delà de cette « mise sous tension » de tous les acteurs du développement économique et social, la modernisation de l'Etat au service de l'emploi implique de nouvelles et strictes disciplines.

La première de ces disciplines est la remise en ordre des finances publiques.

M. Didier Boulaud. Elles en ont besoin !

M. le Premier ministre. Vous parlez en orfèvre ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Laisser se creuser le déficit budgétaire, c'est agir contre l'emploi. Car l'Etat doit alors s'endetter, ce qui renchérit le coût de l'argent et freine d'autant les investissements et la croissance.

La gestion de nos finances publiques sera inspirée par la volonté de respecter les engagements qui lient la France à ses partenaires européens et, notamment l'objectif de limitation des déficits publics à 3 p. 100 du produit intérieur brut qui résulte du traité de l'Union européenne.

M. Jean-Pierre Brard. Ça, c'est pour le président de notre assemblée !

M. le Premier ministre. Les étapes vers cet objectif seront franchies, année après année, et il ne faut pas dissimuler que leur mise en œuvre imposera de grands efforts qui devront être répartis justement entre tous les Français.

M. Didier Boulaud. C'est l'héritage !

M. le Premier ministre. La réduction de l'endettement de l'Etat constitue l'une des priorités de la remise en ordre de nos finances publiques. Dans cette optique, le programme de privatisation sera activement poursuivi et les recettes qui en résultent devront contribuer au remboursement de la dette. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Pour être à la hauteur de nos grands partenaires européens, notamment l'Allemagne et le Royaume-Uni, un freinage de la dépense publique est indispensable. Il nécessitera une énergie et une volonté sans faiblesse.

Dans cette perspective, le Président de la République a exprimé son souhait de voir la maîtrise des finances publiques placée, comme il convient, sous le contrôle du Parlement et invité celui-ci à se doter de moyens d'action renforcés. Le Gouvernement prendra les initiatives de son ressort et émet le vœu d'obtenir le plus rapidement possible les premiers résultats des travaux d'évaluation. Toutes les conséquences en seront tirées dès la préparation du budget pour 1996. Evaluer l'efficacité et la pertinence de la dépense publique doit devenir une discipline permanente.

Remettre de l'ordre dans nos finances publiques, c'est aussi moderniser notre fiscalité.

Les impôts qui financent l'Etat et les collectivités locales, comme l'ensemble des ressources qui financent la protection sociale, ont mal vieilli.

La réforme attendue doit permettre de construire une fiscalité claire, compréhensible par tous et plus équitable. Elle devra permettre une répartition plus juste de l'ensemble des prélèvements fiscaux et sociaux.

Concrètement, je souhaite, en premier lieu, procéder à une réforme de l'impôt sur le revenu, en cohérence avec celle des ressources qui financent la protection sociale.

Cette réforme permettra d'alléger la fiscalité sur les revenus du travail et l'épargne investie dans les entreprises. L'impôt ne doit pas constituer un frein à l'initiative personnelle, à la prise de responsabilité, à l'embauche et aux investissements productifs. Il ne doit pas privilégier l'argent qui dort par rapport à l'argent qui s'investit pour

créer des emplois. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Pierre Brard. Les riches vont payer !

M. le Premier ministre. J'ai demandé au ministre de l'économie et des finances d'élaborer un projet en ce sens pour la loi de finances pour 1996.

M. Jean-Pierre Brard. Mme Bettencourt va prendre le maquis !

M. le Premier ministre. Je ne reviens pas sur la réforme de la taxe professionnelle que j'ai déjà évoquée. Elle sera partie intégrante de la grande tâche de modernisation qui nous incombe.

Cette exigence d'assainissement financier vaut aussi pour les comptes sociaux, notamment ceux de l'assurance maladie.

La situation actuelle est marquée par l'opacité de ces comptes et l'enchevêtrement des compétences. Il faut y substituer une autre logique, celle de la clarté et de la confiance mutuelle.

Pour cela, il faut opérer le partage entre les dépenses de solidarité qui doivent relever de l'État et être financées par l'impôt, et les dépenses d'assurance qui doivent être gérées par les partenaires sociaux et financées par les cotisations, qu'elles soient salariales ou patronales.

Une première étape a été engagée en matière d'assurance vieillesse en 1993 avec la création du fonds de solidarité vieillesse. Elle doit être élargie à l'assurance maladie.

Le but est de remettre aux partenaires sociaux un dispositif d'assurance maladie cohérent, grâce à une nouvelle répartition des financements des dépenses de santé entre l'État et l'assurance maladie.

Cette démarche de clarification doit s'engager très vite. Des rapports d'experts ont déjà été présentés au cours des dernières années. Nous disposons de tous les éléments pour avancer. Je souhaite qu'un projet de loi soit discuté sur ce sujet au Parlement dès cet automne. Bien entendu, cela suppose que les déficits cumulés de 1994 et 1995 soient apurés.

Moderniser l'État, c'est le rendre plus efficace dans ses fonctions régaliennes. J'évoquerai ici la fonction de sécurité et d'ordre républicain.

L'une des aspirations les plus fortes et les plus légitimes de nos concitoyens est de vivre dans un monde tranquille. Ils ne veulent plus connaître la hantise de l'insécurité. C'est pourquoi, en ce domaine, aucune action, aucun secteur ne devront être négligés.

Le Parlement a voté la loi d'orientation sur la sécurité. Le Gouvernement en achèvera la mise en œuvre réglementaire.

La police de proximité, au service quotidien de tous, doit être plus présente sur le terrain et assurer un meilleur accueil des plaignants. C'est elle qui doit combattre les comportements inciviques et les atteintes à l'environnement, qui, sans être nécessairement de nature pénale, contribuent grandement à l'instauration d'un climat d'inquiétude et de malaise dans la vie de tous les jours.

La lutte contre la petite délinquance, appellation au demeurant bien discutable, doit être au centre des préoccupations des services de police et de gendarmerie. Une amélioration est possible ; depuis 1993, nous avons stabilisé les chiffres de l'insécurité et je rappelle qu'entre 1986

et 1988, alors que M. Jacques Chirac était Premier ministre, l'action de la police et de la gendarmerie, appuyée par les cours et les tribunaux, avait permis d'enregistrer pour la première fois depuis bien longtemps une baisse très sensible, de 12 p. 100 en deux ans, des faits constatés dans toutes les régions et dans tous les secteurs de la criminalité et de la délinquance.

M. Didier Boulaud. C'est faux !

M. le Premier ministre. Cette amélioration est donc possible ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

L'actualité montre aussi que nous devons mener une lutte sans merci contre les grands trafics internationaux, les produits stupéfiants, le blanchiment de l'argent sale, les activités mafieuses, organisées en réseaux complexes mais dangereusement efficaces, et qui constituent un immense péril pour notre société.

Enfin, la sûreté de la France, la veille contre les menées terroristes, la protection des structures de l'État seront, dans l'esprit républicain qui a toujours prévalu en France, assurées avec la plus grande vigueur. Cette volonté suppose que soit fait le meilleur emploi des moyens dont le pays dispose, et en premier lieu que le partage des devoirs et des responsabilités fixé par la loi soit scrupuleusement mis en œuvre. Les collectivités locales et l'État devront définir rapidement leur champ respectif d'intervention, afin que les forces de police et de gendarmerie centrent leur action sur les domaines prioritaires que je viens d'évoquer et qui sont, sans ambiguïté, de la responsabilité de l'État.

La complémentarité de ces deux composantes de la force publique – police et gendarmerie – la coordination de leur action, l'enrichissement de leurs savoir-faire respectifs sont à la fois des atouts et des enjeux pour demain. La sécurité, c'est sans doute une affaire de moyens, c'est bien sûr le recours aux techniques les plus modernes, mais c'est avant tout l'affaire des hommes et des femmes qui ont choisi de consacrer leur activité professionnelle au service de la paix publique et de l'ordre républicain et auxquels je rends l'hommage que méritent leur dévouement et leur engagement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Trop souvent et de façon simpliste, les notions de sécurité et de contrôle de l'immigration ont été liées. La lutte contre l'immigration clandestine relève de la double compétence des tribunaux et des services de police ; elle doit être conduite sans faiblesse, car l'on connaît bien toutes les dérives auxquelles conduit l'entrée sur notre territoire de personnes en situation irrégulière, exposées ainsi à tous les dangers. L'application de la législation sur la circulation des personnes doit se faire dans l'esprit des accords de Schengen dont la mise en œuvre devra être contrôlée et effectivement rigoureuse. (*Très bien ! et applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Un État moderne, selon nos vues, est aussi un État équilibré et impartial.

Réformer l'État, c'est rééquilibrer les pouvoirs constitutionnels. Comme l'a indiqué le chef de l'État à maintes reprises, il faut revenir à un partage des tâches conforme à l'esprit initial de la V^e République : le Président de la

République fixe les grandes orientations, le Gouvernement détermine et conduit la politique de la nation. Quant au Parlement, il légifère et contrôle. Tels sont les principes dont nous ne devons pas nous écarter.

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. le Premier ministre. L'art et la manière de gouverner dépendent d'abord de la volonté des hommes. Mais le moment est aussi venu d'apporter à la Constitution des aménagements qui garantiront le respect des prérogatives du Parlement et qui renforceront la démocratie.

Le Président de la République vous a fait part de sa volonté de vous soumettre une réforme constitutionnelle visant tout à la fois à élargir le champ d'application du référendum, et à instaurer une session unique du Parlement.

L'impartialité de l'Etat, c'est aussi le respect de l'autorité judiciaire gardienne constitutionnelle de la liberté individuelle.

Respecter l'autorité judiciaire, c'est respecter scrupuleusement l'indépendance de ses juges et assurer la prompt exécution de leurs décisions.

Mais s'en tenir à ces bonnes intentions ne suffit pas.

Respecter l'autorité judiciaire, c'est également lui assurer les moyens de son fonctionnement.

M. Jean-Paul Charié. Très bien !

M. le Premier ministre. Or l'Etat s'est trop longtemps exonéré de l'effort qui devrait être fait pour le budget de la justice. Il ne lui a pas donné les moyens nécessaires à son fonctionnement, qu'il s'agisse de sa modernisation ou du nombre de ses agents qui se voient reprocher des délais de jugement trop longs.

Avec la loi de programme du 6 janvier dernier relative à la justice, la barre a commencé à être redressée.

Mais l'effort doit être poursuivi et s'inscrire comme l'une des priorités du Gouvernement, tant pour les juridictions administratives que pour les juridictions judiciaires. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Moderniser l'Etat, c'est enfin le rapprocher du citoyen. Je viens de le dire : l'extension du champ d'application du référendum ira dans ce sens.

C'est aussi l'ambition originelle de la décentralisation, ambition parfois perdue de vue aujourd'hui.

Une nouvelle loi de décentralisation aura pour objectif d'opérer une clarification dans la répartition des compétences entre les différents échelons d'administration territoriale, afin de la rendre plus efficace, plus compréhensible par nos concitoyens. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

En outre, les relations entre l'Etat et les collectivités locales devront évoluer, afin qu'un véritable partenariat s'instaure au service du bien public. Dans cet esprit, le Gouvernement proposera aux collectivités territoriales la conclusion d'un pacte qui leur assurera, sous le contrôle du Parlement, la stabilité des relations financières avec l'Etat à laquelle elles aspirent légitimement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

L'avenir de la décentralisation dépend enfin de la capacité de l'Etat à se réformer lui-même afin d'être en mesure d'assurer ses missions régaliennes. J'entends

mettre en œuvre une politique ambitieuse de déconcentration, qui intègre la logique de délocalisation des activités administratives. J'entends donner un nouveau souffle à nos services publics en motivant leurs agents, en accroissant leur polyvalence, en privilégiant la souplesse de l'organisation. A ces conditions, nous pourrons répondre aux attentes de nos concitoyens. C'est d'abord à eux, bien entendu, que nous devons penser. L'Etat est à leur service.

Les associations, quant à elles, sont l'expression vivante du développement d'une démocratie de participation à laquelle nos concitoyens sont de plus en plus attachés. Quelques chiffres le prouvent : 700 000 associations en activité, 50 000 créations par an, 20 millions de membres.

Les associations doivent disposer de moyens accrus. Le Président de la République les a définis : mise en place d'une aide forfaitaire à la création et au démarrage, statut du bénévolat, augmentation des déductions fiscales pour les dons, reconnaissance d'une « utilité sociale » des associations, plus souple que la reconnaissance d'utilité publique, et qui donnerait des possibilités accrues de patrimonialité, d'exonérations fiscales et d'aides à la formation, possibilité aussi pour les associations d'employer des jeunes appelés du contingent, encouragement enfin au recrutement de salariés permanents.

Mesdames et messieurs les députés, le pouvoir ne doit pas seulement être plus équilibré, et mieux partagé, il doit aussi être plus modeste. Il ne s'agit pas, naturellement, d'instaurer un Etat minimum. Il ne s'agit pas de faire des choix techniques là où s'imposent des choix politiques. Un Etat modeste n'est pas un Etat évanescence ou affaibli. C'est un Etat ambitieux mais économe et efficace. Un Etat qui écoute les Français, qui les associe à la conduite des affaires de la France. Un Etat qui décide de l'essentiel et qui fait confiance aux initiatives individuelles. Un Etat qui facilite la libération des énergies au lieu de les entraver.

Une des tâches prioritaires de mon gouvernement sera, dans cet esprit, d'endiguer la floraison réglementaire qui rend aujourd'hui le droit obscur, instable, et finalement injuste. Chaque réforme nouvelle devra être accompagnée d'une suppression de normes existantes. La simplicité sera systématiquement recherchée dans la définition des procédures administratives, et le contrat initiative-emploi devra en fournir la première illustration. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

J'ai la conviction que notre pays a besoin aujourd'hui de renouer avec ce qui est une de ses traditions les plus anciennes et les plus bénéfiques : la codification du droit pour rendre la règle commune plus accessible, plus claire et plus juste. Je compte, là encore, sur le concours du Parlement et sur le travail des parlementaires qui sont les premiers, je le sais, à vouloir légiférer autrement. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Dans notre bataille pour l'emploi, nous devons aussi demander plus à l'Union européenne elle-même.

Si nous voulons que les citoyens des nations qui constituent l'Union aient davantage foi en l'Europe et qu'ils la sentent plus proche d'eux, elle doit les convaincre qu'elle est décidée à faire plus pour répondre à ce qui est partout, dans les quinze Etats membres de l'Union, la préoccupation prioritaire : l'emploi.

Je vous rappelle que c'est dans cet esprit que la présidence française du Conseil de l'Union a inscrit l'emploi en tête de son programme de travail.

Il est vrai que l'Europe a déjà beaucoup fait pour le développement des échanges, pour la croissance et donc pour l'emploi. L'économie française en a largement profité. Ne l'oublions pas trop vite !

Mais le doute s'insinue aujourd'hui dans les esprits. Nombreux sont ceux qui voient dans l'évolution de la construction européenne et notamment dans l'élargissement de l'Union à de nouveaux Etats membres un risque d'affaiblissement de la préférence communautaire, de remise en cause des politiques communes, de mutation lente mais inéluctable vers une zone de libre-échange.

La crainte existe aussi que l'Europe nous pousse à aller vers une mise en cause de nos services publics. La France œuvrera pour que les nécessaires évolutions réglementaires préservent la qualité de nos services publics dans le respect des traditions d'organisation nationale. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Face à cette possible dérive, la France doit afficher clairement ses intentions et montrer, en étroite concertation avec son partenaire allemand, le chemin à suivre. C'est ce qu'a déjà entrepris de faire le Président de la République en rencontrant dès sa prise de fonctions le Chancelier de la République d'Allemagne.

Le Conseil européen de Cannes, qui se tiendra le 26 et le 27 juin prochains, doit être un moment fort et donner un nouveau départ pour l'Union, dans la perspective de la conférence intergouvernementale de 1996.

Il doit d'abord donner une impulsion décisive aux grands projets de transport et de communication dont le principe et la liste ont été arrêtés dès 1994, à Corfou et à Essen.

Ces grands projets, que vous connaissez, apporteront une double contribution à la croissance et à l'emploi en Europe et en France : en premier lieu, les quelque 90 milliards d'écus qui y seront consacrés, dont 40 d'ici à la fin du siècle, susciteront la création directe de très nombreux emplois dans les secteurs du bâtiment, des travaux publics et des équipements ; en second lieu, ces voies ferrées, ces autoroutes, ces ponts, ces réseaux d'énergie ou de communication qui relieront les pays européens entre eux rendront plus facile la circulation des biens et des personnes, contribueront à l'amélioration du fonctionnement du marché intérieur et renforceront la compétitivité de l'économie française.

La France est d'autant plus attachée à ces grands projets qu'elle a depuis longtemps donné l'exemple au plan national. Elle a d'ores et déjà permis, sous sa présidence, que la contribution communautaire au financement des plus mûrs d'entre eux, dont le TGV-Est, puisse commencer à être versée dès cette année. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Le Conseil européen de Cannes sera appelé à dresser le premier bilan et à tenir la main au bon avancement de ces projets.

Cannes doit aussi permettre de progresser vers la monnaie unique.

Depuis quelques mois, l'équité de la compétition économique est menacée au sein de l'Union par certains mouvements de changes. Même si notre économie sup-

porte globalement ce choc, plusieurs secteurs de notre industrie, ainsi que nos paysans et nos pêcheurs, en souffrent.

Restaurer les conditions d'une compétition économique équitable est indispensable. Pour cela, il faut que chacun respecte les engagements pris dans le cadre du traité de Maastricht : pour progresser vers la monnaie unique, les économies européennes doivent se rapprocher les unes des autres, et respecter les règles de convergence posées par le traité. La France, vous le savez, respecte la plupart de ces critères ; elle poursuivra l'assainissement de ses finances publiques pour remplir la totalité des conditions imposées par l'entrée dans l'Union européenne et monétaire. Chacun doit en faire autant et doit se doter d'une stratégie crédible de convergence économique. C'est à ce prix que les inconvénients de la situation actuelle pourront être traités. La France y sera particulièrement attentive, notamment lors des exercices de surveillance multilatérale qui seront prochainement conduits sous sa présidence.

La stabilité de notre monnaie constitue à mes yeux à la fois un objectif de politique économique et un gage fondamental de l'engagement européen de la France. Le Gouvernement, à qui il revient de veiller à la valeur du franc, conduira une politique économique et budgétaire garantissant la stabilité et la solidité de notre monnaie au sein du système monétaire européen, afin de remplir les conditions prévues au 1^{er} janvier 1998, pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 1999, par le traité sur l'Union européenne. Dans cette perspective, l'indépendance de la Banque de France est un atout décisif.

Cannes doit enfin donner le coup d'envoi de la préparation de la conférence intergouvernementale qui doit se tenir en 1996.

La présidence française a, de ce point de vue, déjà largement atteint son but : le rapport du Conseil des ministres sur le fonctionnement du nouveau traité a été établi et adopté ; le groupe de travail des représentants des ministres des affaires étrangères est prêt à fonctionner.

Encore faut-il lui fixer maintenant les grandes orientations qui le guideront dans ses réflexions. On les perçoit aisément.

D'abord la question de l'efficacité des institutions : comment faire fonctionner à quinze, puis à vingt et un et au-delà, des organes conçus pour la petite Europe ? La France, vous le savez, est prête à faire des propositions pour renforcer le Conseil et sa présidence, rationaliser les procédures de décision, clarifier les relations avec la Commission, renforcer le contrôle démocratique en impliquant plus fortement encore les parlements nationaux.

Mais la question institutionnelle n'épuise pas le débat. D'autres problèmes cruciaux pour l'avenir de l'Europe devront être un jour ou l'autre posés :

Comment l'Union économique et monétaire dotée d'une monnaie unique pourra-t-elle vivre au sein du grand marché dès lors que d'autres Etats membres n'auraient pu stabiliser leur monnaie ?

Quelle relation faut-il organiser entre la Banque centrale européenne indépendante et le Conseil des ministres européen responsable de la conduite de la politique économique ?

Il n'est pas sûr que la conférence intergouvernementale de 1996 puisse aborder et trancher ces différents points. Mais il est nécessaire d'engager dès maintenant une réflexion approfondie, en étroite concertation avec nos grands partenaires européens.

De même devons-nous nous interroger et interroger nos voisins sur le type d'Europe économique et politique que nous voulons bâtir à l'échéance des dix prochaines années.

La France continue et continuera à militer en faveur d'une Europe qui en soit une, c'est-à-dire qui préserve l'acquis communautaire et ses politiques communes, qui affirme sa personnalité et ses intérêts dans la compétition mondiale, qui se dote des moyens d'assurer son identité et sa sécurité.

Je veux insister en particulier sur l'enjeu que constitue l'attitude européenne au sein de la nouvelle Organisation mondiale du commerce.

Le combat que nous avons mené au moment de la conclusion du cycle de l'Uruguay n'est pas achevé. L'OMC doit veiller à la liberté des échanges et au respect des engagements pris. Elle doit aussi définir et faire appliquer des règles du jeu claires en matière sociale et environnementale. Elle doit contribuer à la réorganisation d'un système monétaire international dont les dérèglements actuels sapent les bases mêmes du libre échange. Avant de nous engager dans tout nouveau cycle de négociations ou d'envisager une zone de libre-échange euro-américaine – on en parle beaucoup ces temps-ci – assurons donc la bonne mise en place et le bon fonctionnement de l'Organisation mondiale du commerce. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

La bataille pour l'emploi se livre enfin sur le front international. Il nous faut y retrouver l'esprit de conquête qui permettra à la France de mieux défendre ses intérêts et d'affirmer son rang de grande puissance.

Notre pays a tous les atouts pour réussir. Nous ne le savons pas toujours, tant nous montrons de complaisance à souligner nos faiblesses plutôt que nos forces.

Et pourtant ! Malgré nos limites physiques, nous sommes le quatrième exportateur mondial de biens et de services. Nos entreprises, qu'il s'agisse de nos grands groupes de réputation internationale mais aussi de très nombreuses PME, font preuve d'une créativité et d'une combativité exemplaires que nous devons soutenir. Notre démographie, même s'il faut beaucoup l'améliorer par une politique familiale ambitieuse, nous donne encore un avantage relatif par rapport à beaucoup de nos voisins européens.

Encore faut-il regretter que cet avantage relatif n'incite pas plus de Français à s'expatrier pour servir leur pays à l'étranger. Les Français de l'étranger sont le visage de la France aux quatre coins du monde. Les obstacles au développement de leur présence – scolarisation des enfants, protection sociale, sécurité – méritent une plus grande attention de la part des pouvoirs publics.

Mais je voudrais plus particulièrement souligner certains atouts français que notre pays se doit de jouer avec plus d'audace.

La filière agro-alimentaire, en premier lieu.

L'agriculture est une des grandes richesses de la France, reconnue comme telle par tous les Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Je sais que nos agriculteurs sont prêts à contribuer à la création des emplois et des richesses indispensables à la bonne santé de l'économie nationale. C'est pourquoi

l'agriculture restera au cœur des priorités économiques et sociales des prochaines années. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Sur le plan international, c'est un des atouts maîtres de la France. Nous sommes le deuxième exportateur mondial de produits agricoles non transformés et le premier exportateur de produits agricoles transformés.

Pour conserver ces positions, il faut une approche offensive du devenir de la politique agricole commune et de l'approfondissement de l'Union européenne, où la préférence communautaire ne devra faire l'objet d'aucun compromis. (*« Très bien ! » et applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Il conviendra de veiller à maintenir l'ensemble des acquis de la politique agricole commune lors de l'entrée des pays d'Europe centrale et orientale dans l'Union européenne, comme nous l'avons fait à chaque nouvelle adhésion. Les agriculteurs des nouveaux Etats membres devront être soumis aux mêmes règles que les agriculteurs français. Ils devront faire, en particulier, les mêmes efforts de maîtrise de la production, ce qui impliquera des périodes de transition nécessairement longues. (*« Très bien ! » sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Sur le plan national, l'agriculture gardera son rôle irremplaçable, tant pour l'économie que pour l'aménagement du territoire. Afin de conforter ce rôle, je souhaite que soit poursuivie la modernisation des structures des exploitations sans remettre en cause leur caractère familial. Parmi les mesures nouvelles qui devront être prises rapidement à cet effet, une réforme de la fiscalité agricole distinguant les bénéfices réinvestis dans l'exploitation de ceux qui rémunèrent justement le travail de l'agriculteur sera l'une de mes priorités avec la politique d'allègement des charges. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Une importance toute particulière devra être accordée au maintien à un niveau élevé de la masse des crédits bonifiés, moyen indispensable de financement des activités agricoles du fait de la faible rentabilité des capitaux investis dans ce secteur.

J'ai conscience que tout cela resterait lettre morte sans la présence des hommes et des femmes qui, chaque jour, font la force de notre agriculture et construisent son avenir. La reconnaissance de leur travail passe par l'amélioration de la situation des conjoints des exploitants et des autres membres de la famille associés à leur activité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Il est nécessaire d'arriver le plus rapidement possible à l'égalité des droits de l'exploitant et de son conjoint.

Deuxième atout français : la mer. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

Le Président de la République a eu l'occasion de réaffirmer à plusieurs reprises la vocation de grande puissance maritime de la France.

M. Didier Boulaud. Montrez-nous votre ministre !

M. le président. Messieurs, je vous en prie.

M. le Premier ministre. Le Gouvernement a la volonté de rendre à notre pays son rang de puissance océanique de premier plan. La mer doit redevenir une ambition

pour notre pays. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Dans le secteur de la pêche, la priorité consistera à encourager, grâce à une loi d'orientation, les activités de production nécessaires à l'approvisionnement de notre industrie de transformation et de produits frais. Les professionnels de la pêche seront étroitement associés à la définition de cette politique dans le cadre de conférences annuelles.

Un effort sera engagé pour rendre notre marine marchande et nos ports plus compétitifs et leur permettre ainsi de concourir à l'indépendance économique de notre pays et à la réussite commerciale de nos entreprises.

Le maintien d'une industrie de la construction navale performante et dynamique constitue également un objectif essentiel pour le Gouvernement. Là encore, la concertation avec les professionnels permettra d'engager le renouveau attendu pour favoriser la modernisation de la flotte, la formation des hommes et la sécurité du transport en mer.

De façon plus générale, l'ambition maritime de la France sera affirmée dans l'ensemble des domaines d'activité liés à la mer : la marine nationale, l'aménagement et la protection du littoral, la surveillance de nos côtes et la lutte contre la pollution, le tourisme, la navigation de plaisance et la recherche océanographique.

Plusieurs départements ministériels sont aujourd'hui chargés des différents aspects de cette politique maritime. Je n'exclus pas de regrouper l'ensemble de leurs compétences sous une autorité ministérielle unique. (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.) Je compte demander à une personnalité compétente de me proposer dans les meilleurs délais, et après avoir largement consulté les professionnels, la formule qui conciliera au mieux l'efficacité de l'Etat et les intérêts de ce secteur. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Troisième atout français : la recherche.

Le développement de la recherche est un grand enjeu pour la France. C'est de la qualité et de l'importance de la recherche que dépend la puissance économique future de notre pays.

Or nous souffrons d'un retard en matière de recherche-développement dans les entreprises, puisque celle-ci ne représente que 1,5 p. 100 du produit intérieur brut en France contre 1,8 en Allemagne et 2,2 au Japon. De plus, cette recherche est concentrée sur certains secteurs, ce qui rend parfois fragiles à long terme les résultats de notre industrie.

Les entreprises qui innovent et font l'effort de recherche le plus important sont aussi celles qui exportent le plus. La recherche est donc la condition de la performance économique et des créations d'emplois futures.

Je veillerai à ce que les efforts de nos entreprises en faveur de la recherche et de l'innovation soient encouragés. Pour être pleinement efficaces, ils devront s'inscrire dans une logique de coopération internationale et avant tout européenne. C'est là encore une condition pour que l'Europe devienne aussi compétitive que ses grands partenaires mondiaux, les Etats-Unis et le Japon.

Quatrième atout français : le rayonnement culturel et linguistique.

Partout dans le monde, France rime avec culture.

Le prestige de nos créateurs contemporains, la richesse de notre patrimoine, l'amour de notre langue continuent d'exercer une véritable fascination. J'ai eu la chance de ressentir, dans l'exercice de mes précédentes fonctions, la légitime fierté qu'inspirent à tout responsable français les témoignages d'enthousiasme pour notre culture reçus dans tous les pays étrangers visités, ce que j'appellais souvent « la demande de France ».

Il nous faut donc développer la dimension culturelle et linguistique de notre action internationale et donner une impulsion nouvelle à la francophonie. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Il nous faut, plus fondamentalement encore, nourrir notre dynamisme culturel national. Pour cela l'Etat doit avoir une politique culturelle ambitieuse, dont l'impact sur l'emploi est de surcroît plus important qu'on ne l'imagine.

La culture nous donne aussi des armes pour lutter contre l'exclusion sociale. Lorsque le tissu social se déchire, comme c'est le cas dans les zones urbaines en difficulté, la culture crée des occasions de vie communautaire. Elle rapproche les individus, notamment les jeunes ; elle les fait échapper au désœuvrement ; elle offre à tous des valeurs communes, celles de liberté, de modernité, de créativité. Construire dans une banlieue une bibliothèque, un lieu de répétition musicale, un café-musique, créer une œuvre d'art dans un espace public, inciter les acteurs culturels, comme les compagnies de théâtre ou de danse, les groupes musicaux, à venir au contact des populations pour distraire, animer, sensibiliser, éduquer, tout cela constitue la trame d'une politique culturelle ambitieuse, généreuse, au service de l'intérêt collectif.

Cette ambition suppose que l'objectif fixé par le Président de la République de porter les crédits de la culture à 1 p. 100 du budget de l'Etat soit atteint dès la fin de cette année.

Forte de ses entreprises, de son agriculture, de son ambition maritime, de sa recherche, de son rayonnement culturel et linguistique, la France peut et doit affirmer sa vocation de puissance mondiale. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Elle doit, pour cela, conserver les moyens de son indépendance, c'est-à-dire une défense forte et autonome.

Nous serons fidèles aux principes fondamentaux de notre politique de défense. Comme vient de le rappeler le Président de la République, la défense de la France repose en premier lieu sur nos forces de dissuasion nucléaire, qui assurent la protection des intérêts vitaux de la nation. Ces forces seront maintenues au niveau de suffisance requis par les évolutions techniques et internationales. Le Gouvernement proposera rapidement au chef de l'Etat les éléments d'appréciation nécessaires sur la question des essais nucléaires. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Notre devoir est de garantir la crédibilité et l'efficacité de notre dissuasion en toutes circonstances, tout en conservant, bien sûr, l'objectif de conclusion d'un traité d'interdiction des essais pour la fin de 1996. Notre pays entend contribuer pleinement à la lutte contre la prolifération, marquée tout récemment par la reconduction indéfinie du traité de non-prolifération nucléaire.

Notre fidélité à la vocation de la France conduit aussi à écarter un modèle de défense replié sur lui-même. Dans cette perspective, l'adaptation de nos moyens à la nouvelle donne stratégique, politique et économique constitue un impératif.

L'armée de demain appelle – c'est une évidence – un accroissement de la professionnalisation de nos unités et de leur disponibilité opérationnelle. Cet effort est déjà engagé. Il faut aller plus loin.

Il me paraît nécessaire, sur ce sujet fondamental qui touche l'un des piliers traditionnels de notre politique de défense, à la fois d'ouvrir largement le débat et de prendre le temps de la réflexion. Je souhaite que le Président de la République et le Gouvernement puissent disposer des éléments nécessaires et incontestables qui permettront de déterminer les voies possibles et les contraintes d'un passage progressif à une armée plus largement professionnalisée.

En accord avec le Président de la République, j'ai décidé à cette fin de constituer une commission nationale chargée d'un audit et d'un rapport pour le Gouvernement à remettre dans un délai de quelques mois. Ses conclusions guideront les orientations que définiront, en 1996, le chef de l'Etat et le Gouvernement. Cette commission sera largement ouverte et comprendra, outre les représentants des institutions militaires et de l'administration, des élus, des représentants de la société civile et des experts indépendants. Elle associera bien évidemment à ses travaux votre commission de la défense.

L'adaptation de nos armées suppose que soit mené à bien l'effort d'équipement de nos forces et la satisfaction de leurs besoins opérationnels, selon les orientations fixées l'an dernier par le Parlement pour la période 1995-2000.

Un équilibre devra être trouvé entre le souci de disposer des équipements modernes pour lesquels d'importants investissements ont déjà été consentis, l'intérêt de les compléter par des programmes nouveaux que justifie l'évolution prévisible du contexte stratégique – particulièrement dans les domaines spatial, aérien et maritime – et la volonté de respecter nos engagements de maîtrise des finances publiques.

La modernisation de notre industrie de défense doit être accélérée. Elle constitue un élément fondamental de notre indépendance et de notre statut international. Elle doit, elle aussi, participer à la bataille pour la croissance et pour l'emploi.

Notre objectif sera d'abord de conforter la base industrielle et technologique indispensable à la sécurité du pays comme à notre ambition pour l'Europe. Cela implique d'encourager la constitution de pôles industriels puissants, au niveau national mais aussi au niveau européen, capables de rivaliser avec les grandes firmes mondiales : l'enjeu de ce véritable combat n'est ici, ni plus ni moins, que la survie de certaines de nos principales industries.

Cette politique industrielle accordera aussi la priorité à l'emploi, conformément à l'engagement général du Gouvernement, étant entendu que cette priorité devra bénéficier aux secteurs les plus productifs et les plus porteurs pour la croissance.

L'avenir s'incarnera aussi dans notre apport à la construction de la défense européenne. Cet objectif a déjà été rappelé à plusieurs reprises par M. le Président de la République.

Tous les domaines de la défense sont concernés à un titre ou à un autre par la dimension européenne : l'organisation de nos forces, nos capacités de renseignement et de logistique, nos industries, notre politique d'équipement.

L'évolution des institutions politiques européennes, de l'Union européenne comme de l'Union de l'Europe occidentale, doit permettre de donner une cohérence à ce mouvement progressif mais irréversible.

Nous devons, pierre par pierre, faire l'Europe de la défense sans défaire l'Alliance atlantique qui incarne le lien essentiel et durable de solidarité entre l'Amérique et notre vieux continent. C'est dans cette perspective que j'ai suggéré un nouveau partenariat euro-atlantique qui marquerait la volonté commune de l'Europe et des Etats-Unis de contribuer à la stabilité mondiale.

La France dispose – c'est un autre point fort – d'un outil diplomatique efficace et respecté. La réforme que j'ai conduite au Quai d'Orsay lui a permis de se moderniser, de réorganiser son administration centrale et de mobiliser son réseau de postes à l'étranger autour d'objectifs précis. Il faudra poursuivre cet effort d'adaptation et de rationalisation et donner à ce grand service de l'Etat, dans le cadre d'un véritable budget de l'action extérieure de la France, les moyens d'action sans lesquels les politiques les mieux conçues restent parfois lettre morte.

Ma première préoccupation, dans le domaine de la politique étrangère, est bien évidemment le conflit de l'ex-Yougoslavie. Aucun pays n'a fait plus que la France pour favoriser le retour à la paix, et je tiens à rendre hommage à la mémoire de nos trop nombreux soldats tombés au service de cette cause. Tant d'efforts, tant de sacrifices n'ont pas été inutiles, loin de là, mais ils n'ont pas permis de trouver jusqu'à présent la percée vers la paix. Au contraire, le ciel s'est assombri et la situation – chacun en est bien conscient maintenant – ne peut rester longtemps en l'état. Suivant la ligne proposée par la France, le groupe de contact, qui réunit les grandes puissances, poursuit ses efforts en vue d'obtenir la reconnaissance de la Bosnie-Herzégovine par Belgrade. Si ce pas était franchi rapidement, une nouvelle dynamique de paix pourrait se faire jour. Notre pays pèsera de tout son poids en faveur de ces initiatives de paix. Mais si ces efforts s'avéraient vains, la France, pas plus que ses partenaires, ne pourrait maintenir longtemps ses casques bleus au sein d'une FORPRONU dont la présence, impuissante, aurait perdu sa raison d'être. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

La stabilité de la Russie et de la Méditerranée, nos deux grands espaces de voisinage, constitue un autre enjeu essentiel.

L'instauration d'un grand partenariat entre l'Europe et la Russie sera ainsi l'une de nos priorités. Sa mise en œuvre, retardée par la poursuite des combats en Tchétchénie, que nous déplorons, serait facilitée par une solution politique de cette crise.

Sous l'impulsion de la France et de ses voisins espagnols et italiens, l'Union devrait ouvrir cette année, lors de la conférence de Barcelone, un large horizon de coopération avec le Maghreb, le Proche-Orient et la Turquie. Ce dessein ambitieux qui vise à faire du bassin méditerranéen, contre tous les fanatismes, une véritable « mer commune » ne pourra qu'être renforcé par le succès du processus de paix entre Israël et ses voisins arabes auquel nous tâchons de contribuer. Ce succès n'est pas encore assuré. La France ne ménagera pas son soutien à

tous ceux qui, avec courage et lucidité, se sont engagés en faveur de la paix, une paix que nous souhaitons globale, juste et équilibrée, où personne – je pense au Liban – ne doit être oublié. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Le drame que vit le peuple algérien ne peut laisser la France indifférente. Nous n'avons pas cependant à nous ingérer dans les affaires de l'Algérie. Comme je l'ai dit souvent, notre seul parti en Algérie est celui de la démocratie. C'est par la voie du dialogue et d'élections libres que les Algériens pourront briser l'engrenage de la violence et se réconcilier autour du projet qu'ils auront eux-mêmes choisi pour l'avenir de ce pays.

La France restera fidèle à son amitié et à ses liens privilégiés avec l'Afrique. Nos partenaires africains peuvent être assurés de notre engagement et de notre solidarité, qui répondront à leur propre volonté de rigueur financière, de réforme et de stabilité face aux grands problèmes qui assaillent leur continent.

Ces orientations n'empêcheront naturellement pas notre pays, parce que c'est sa vocation, d'affirmer sa présence dans toutes les grandes régions d'avenir, même les plus lointaines, en particulier l'Asie et l'Amérique latine.

Enfin, la France, membre permanent du Conseil de sécurité, entend assumer toutes ses responsabilités au sein des Nations unies qui, cinquante ans après leur création, demeurent la clé de voûte du système international, qu'il s'agisse du maintien de la paix, de l'aide au développement, du respect des droits de l'homme ou du traitement des grands problèmes transnationaux. La France devra jouer un rôle moteur pour faire aboutir l'effort de rénovation considérable entrepris par le secrétaire général des Nations unies et lui donner les moyens de faire face à ses immenses tâches.

Ainsi doté des moyens d'assurer sa sécurité, d'un outil diplomatique de grande qualité et d'une politique qui lui vaut d'être entendu et respecté partout dans le monde, notre pays doit s'affirmer, je le répète, comme une grande puissance, capable de conquérir de nouveaux marchés et de nouveaux emplois.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, l'action du Gouvernement, dont je viens de vous présenter les lignes de force, s'organisera en trois temps.

D'ici à l'été seront prises les mesures que nous dicte l'urgence.

Le projet de loi instituant le contrat initiative-emploi et le contrat d'accès à l'emploi pour les jeunes vous sera soumis en priorité.

Seront également mis en œuvre le programme de logements d'urgence et de logements d'insertion ainsi que les travaux sur l'allocation dépendance.

La procédure conduisant à la réforme constitutionnelle annoncée prendra place en juillet.

Enfin, au cours de l'actuelle session et de la session extraordinaire qui la suivra très probablement, viendra en discussion un projet de loi de finances rectificative dont l'objet sera triple : faire le point exact de l'exécution de la loi de finances initiale tant en recettes qu'en dépenses ; financer les initiatives nouvelles que j'ai annoncées ; dégager, si nécessaire, après mesures d'économies, les moyens de financement provisoires qui permettront de maintenir le cap de la réduction des déficits.

Deuxième temps de l'action gouvernementale : la prochaine session parlementaire qui pourrait s'étendre, si vous en décidez ainsi dans le cadre de la réforme de la Constitution, sur les trois derniers mois de 1995 et le premier semestre de 1996.

Ce sera le moment d'examiner, à l'automne, la loi de finances pour 1996 qui intégrera de nouvelles réformes importantes, comme la refonte de la fiscalité directe, la définition d'une nouvelle politique du logement, le programme national d'intégration urbaine, l'amélioration des conditions de financement des PME ou le soutien au développement des associations.

C'est aussi la période où se développeront les procédures d'évaluation budgétaire et de codification législative, que vous aurez engagées.

Enfin, le programme à moyen terme s'étendra jusqu'aux échéances du printemps de 1998. Il nous permettra de traiter les questions fondamentales que sont, par exemple, l'achèvement de la décentralisation, la réforme du système éducatif ou encore celle de l'hôpital.

J'ai voulu, aujourd'hui, mettre en valeur la cohérence des initiatives que le Gouvernement va prendre.

J'ai montré qu'elles tendaient toutes au même objectif : créer de nouveaux emplois et de nouvelles activités pour rétablir la cohésion sociale, ressouder le pacte républicain, renforcer l'unité nationale.

Je répète que les Français nous jugeront sur notre capacité à tenir cet engagement. Ils nous jureront tous : le Gouvernement, bien sûr, à qui incombe la responsabilité de conduire la politique de la nation ; mais aussi la majorité parlementaire, et je sais que je peux compter sur sa fidélité, sa loyauté, sa volonté de changement. Je mentionnerai aussi l'opposition parlementaire, car chacun doit jouer le rôle qui est le sien, sans confusion ni compromission ; pour ma part, je souhaite travailler dans un esprit constructif et ouvert, sans exclure la discussion et l'échange avec qui que ce soit. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Dans la démocratie moderne et apaisée dont la France a besoin, chacun a évidemment sa place.

Mesdames et messieurs les députés, la tâche qui nous attend est difficile ; elle est passionnante. L'énergie que nous sommes prêts à y consacrer est à la mesure de la grande espérance qui s'est levée en France.

Il faut redonner confiance aux forces vives de la nation, qui n'ont pas vu leurs aspirations suffisamment prises en compte ces dernières années. Les Françaises et les Français nous demandent des actes ; ils attendent des résultats. Il faut pour cela changer les mentalités. Mais il faut surtout un profond changement social pour dépasser les peurs, surmonter les blocages et briser les conservatismes qui ont tant nourri la fracture sociale.

Je me sens aujourd'hui personnellement investi de ce devoir de changement et de rassemblement.

Le Gouvernement a besoin, pour réussir, du plein soutien de la représentation nationale.

C'est pourquoi, mesdames et messieurs les députés, après que le conseil des ministres m'y a autorisé, j'ai l'honneur d'engager devant vous la responsabilité du Gouvernement au titre de l'article 49, premier alinéa, de la Constitution sur la déclaration de politique générale que je viens de prononcer. (*Mmes et MM. les députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre se lèvent et applaudissent longuement.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-François Mancel, premier orateur inscrit.

M. Jean-François Mancel. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, notre pays sort d'une longue campagne présidentielle. Contrairement à ce que l'on a pu en dire ici ou là, elle a permis à chaque candidat d'aller au bout de son dialogue avec la nation et à chaque Français de juger et de choisir en pleine connaissance de cause.

Les conditions dans lesquelles s'est déroulé le traditionnel débat du second tour ont d'abord étonné par la sérénité, le respect mutuel dont ont fait preuve les deux candidats avant d'emporter l'adhésion des observateurs et des Français, fiers d'être les citoyens d'une démocratie enfin apaisée.

Au soir de la victoire, dans ces moments où l'esprit de revanche peut parfois l'emporter sur la considération pour les vaincus, rien ne vint ternir, des propos des responsables politiques à l'exubérance du peuple, cette image d'une France profondément respectueuse et fière de sa démocratie.

Enfin, de la célébration du cinquantième anniversaire du 8 mai à la cérémonie de passation des pouvoirs, M. François Mitterrand et M. Jacques Chirac montrèrent, d'un commun accord, dans des conditions de dignité exemplaire et même de ferveur républicaine, que l'alternance au sommet de l'Etat pouvait rassembler plus que diviser.

Notre assemblée, mes chers collègues, peut tout entière se réjouir de cette illustration de la continuité républicaine qui a fait honneur à notre pays.

Le groupe du Rassemblement pour la République se félicite bien sûr de l'accession du premier des siens à la plus haute charge de l'Etat (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Il n'ignore cependant pas que les responsabilités que lui confère désormais son mandat en font le président de tous les Français. Nous sommes sûrs qu'il saura les rassembler par la mise en œuvre du projet dont il est porteur et que le peuple a approuvé.

Un grand espoir, mes chers collègues est né le 7 mai. Il est fait de la cristallisation des attentes et des espérances de nos compatriotes. Depuis longtemps, trop longtemps, la France, et surtout celle des faibles, souffrait d'un mal vivre dont elle ne voyait pas l'issue. Peu à peu, c'est l'ensemble du corps social qui perdait confiance dans l'avenir et cédait à la désespérance malgré les exceptionnelles qualités de notre peuple et les immenses ressources de notre pays, que rappelait tout à l'heure, à juste titre, le Premier ministre.

Par sa volonté de changement, par son dynamisme, par sa capacité à s'intéresser aux autres, à les écouter et à les entendre, Jacques Chirac a su enfin réveiller l'espérance. C'est à la fois une chance irremplaçable pour notre pays car elle est le signe annonciateur du renouveau et pour nous une très forte obligation d'être dignes des attentes de nos concitoyens.

Comment alors ne pas penser aux plus jeunes d'entre eux ? Nous avons tous, présentes à l'esprit, les images fortes de cette jeune France, de ces centaines de milliers d'adolescents et de jeunes gens descendant pleins d'espoir et de joie les Champs-Élysées et se rassemblant place de la Concorde au soir du 7 mai.

Quelles que soient, monsieur le Premier ministre, les difficultés qui nous attendent – et elles ne manqueront évidemment pas – le souvenir de ce formidable élan, de

toute cette énergie, de cette volonté de voir la France bouger, nous permettra, avec vous, de surmonter les obstacles.

Votre devoir, notre devoir, est désormais de ne pas les décevoir, de ne pas avoir à dire demain à ces jeunes, car ce serait la pire des trahisons : « Nous avons failli. Nous n'avons pas réussi à réduire le chômage, la fracture sociale qui mine notre pays, et à vous créer les conditions d'un avenir meilleur. »

M. Louis de Broissia. Très bien !

M. Jean-François Mancel. Monsieur le Premier ministre, nous avons la conviction qu'avec votre soutien enthousiaste, vous allez réussir.

M. Didier Migaud. Quel enthousiasme !

M. Jean-François Mancel. Votre déclaration de politique générale s'est inscrite dans le droit fil des orientations fixées par le Président de la République et n'ont édulcoré aucun des engagements pris afin de mieux marquer qu'ils seront tenus.

Vous avez eu raison d'affirmer que le renouveau du pacte républicain passe par une mobilisation générale et une véritable déclaration de guerre au chômage et à l'exclusion ainsi que par la mise en œuvre de toutes les forces nécessaires pour éradiquer ces maux qui minent notre société depuis trop longtemps.

Vous nous avez montré, dès hier, que le changement était déjà en marche en réunissant les préfets qui se sont vus brièvement mais fortement donner leur ordre de mobilisation contre le chômage par le Président de la République.

De même, l'ensemble des réformes que vous venez de nous présenter et dont l'ampleur est à la hauteur du changement souhaité et attendu, les mesures d'urgence que vous allez prendre, le calendrier que vous vous êtes fixé nous confirment que le chemin à suivre est clairement tracé d'objectif en objectif et d'étape en étape.

Il est important que, dans le domaine économique et social, vous ayez su mêler les réformes de fond, les projets d'urgence et les mesures de justice ; la préparation d'une réforme fiscale d'ampleur destinée à libérer les forces vives de notre pays, la réforme de notre système d'éducation et de formation pour le mieux axer vers la préparation à la vie professionnelle n'effacent en rien l'urgence de mettre en œuvre le contrat initiative-emploi pour les chômeurs de longue durée ou le contrat d'accès à l'emploi pour les jeunes.

L'augmentation importante du SMIC au 1^{er} juillet comme la revalorisation des retraites ou le lancement d'un programme d'urgence de logements pour les sans domicile fixe sont également le signe de l'attention que votre gouvernement et notre majorité accordent aux plus faibles de nos compatriotes.

C'est ce que le Président de la République a appelé « la France pour tous ».

M. Jean Ueberschlag. Très bien !

M. Jean-François Mancel. Nous avons été également sensibles à votre volonté de faire conjointement de la réduction des déficits et de notre désendettement l'une de vos principales priorités. Là encore, il était important de souligner que remettre de l'ordre dans les déficits publics est un excellent moyen de promouvoir l'emploi. Est-il utile de rappeler, monsieur le Premier ministre, que vous en avez fait la preuve très efficacement de 1986 à 1988 ?

En outre, il demeure impératif – et vous l'avez rappelé – que la France respecte les engagements qui la lient à ses partenaires européens.

Pour atteindre ces objectifs, le Président de la République a souhaité que le Parlement renforce son contrôle permanent sur les dépenses publiques. Soyez persuadé que nous aurons à cœur de rechercher les moyens de dépenser mieux tout en dégageant les économies nécessaires.

M. Olivier Dassault. Très bien !

M. Jean-François Mancel. Mais chacun sait, monsieur le Premier ministre, qu'il n'est de bonnes politiques sociale, économique, fiscale, financière que si l'Etat est capable de les appliquer avec efficacité.

La réforme de l'Etat figure au tout premier rang de vos priorités, et elle est indispensable. Nous avons besoin d'un Etat présent et dynamique, pas d'un Etat tatillon et tentaculaire. Nous avons besoin d'un Etat juste et proche, pas d'un Etat arrogant et lointain.

En s'engageant clairement pendant sa campagne électorale à mettre fin à la dérive monarchique du pouvoir présidentiel dans l'application de notre Constitution, le Président de la République nous avait rassurés. Vous confirmez à juste titre dans votre déclaration de politique générale votre propre volonté d'instaurer un Etat simple et modeste, proche des gens, mais efficace, dynamique et juste.

Nous attendons de vous, monsieur le Premier ministre, le courage et la volonté de restaurer l'Etat dans sa plénitude là où nous avons besoin de lui, qu'il s'agisse de la défense, de la sécurité, de la justice, de la solidarité ou des orientations économiques ; mais nous attendons également de vous que vous sachiez l'arrêter et le faire reculer lorsqu'il entrave l'initiative individuelle, décourage l'entrepreneur, empoisonne la vie quotidienne de nos concitoyens. N'oublions jamais que « l'impôt formulaire » est payé par tous !

Soyez persuadé, monsieur le Premier ministre, que vous trouverez au sein de notre groupe, comme sur de très nombreux bancs, j'en suis convaincu, de notre assemblée, bon nombre d'hommes et de femmes prêts à vous soutenir dans cette tâche...

M. Arthur Dehaine. C'est vrai !

M. Jean-François Mancel. ... qu'il s'agisse d'entreprendre, comme l'a déjà suggéré à juste titre le président de notre Assemblée, Philippe Séguin, cette vaste et indispensable entreprise de codification de nos textes législatifs, ou d'éviter par une inflation législative non maîtrisée que trop de lois ne finissent par tuer la loi.

M. Olivier Dassault. Tout à fait !

M. Jean-François Mancel. A cet égard, le message du Président de la République au Parlement que nous a lu, le vendredi 19 mai, le président de notre assemblée conforte nos attentes et nos espérances. La révision constitutionnelle conduisant à une session parlementaire de neuf mois que vous prévoyez pour le mois de juillet, permettra au Parlement de travailler plus sereinement et efficacement, tant pour légiférer que pour contrôler l'action du Gouvernement sans pour autant, soyez-en certain, entraver le rythme de l'action gouvernementale que, comme vous, nous souhaitons rapide. En outre, l'élargissement de la procédure référendaire prévue par l'article 11 de notre Constitution donnera aux citoyens le pouvoir de peser directement sur les choix dont dépend leur avenir.

Vous n'avez pas manqué, monsieur le Premier ministre, d'évoquer le rôle de la France en Europe et dans le monde. Les prochaines années seront lourdes de conséquences pour l'avenir de l'Europe et pour celui de notre pays. Nous comptons sur vous pour mettre en œuvre cette volonté fortement exprimée pendant la campagne présidentielle par le Président de la République lorsqu'il a déclaré : « Je veux réconcilier les Français avec l'Europe et sur l'Europe ». Quant au reste du monde, même si, bien sûr, nous jouerons pleinement notre rôle, comme dans tous les domaines de notre compétence, sachez que l'exceptionnelle maîtrise dont vous avez fait preuve pendant deux ans à la tête du Quai d'Orsay plaide largement en faveur de votre réussite et justifie la confiance que nous vous accordons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Monsieur le Premier ministre, la tâche qui vous attend est considérable. Elle l'est par la force des attentes et des espoirs que nous avons suscités ; elle l'est par le poids des inerties, des conservatismes et des corporatismes de notre société. Au-delà des lois que vous nous proposerez, des décisions que vous prendrez, vous serez confronté à l'impérieuse nécessité de faire évoluer les mentalités. Vous n'y parviendrez qu'en pratiquant sans relâche le dialogue, en écoutant, en proposant, en convainquant, comme vous avez toujours su le faire. Si votre tâche est considérable, elle est aussi exaltante. Elle est à la hauteur de l'ambition du Président de la République pour la France et les Français et des capacités exceptionnelles qui sont les vôtres.

Au moment d'entamer avec vous la transformation en actes dans la vie quotidienne des Français des espérances qu'a su réveiller le Président de la République au cours de sa campagne présidentielle, une grande émotion étreint le groupe gaulliste, du plus ancien au plus jeune de ses membres. Nous avons tous le sentiment de renouer fortement nos liens avec notre histoire. Pour le général de Gaulle il n'y avait, pour la France et pour les Français, quoi qu'il arrive, aucun défi que nous ne puissions, rassemblés, relever.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Très bien !

M. Jean-François Mancel. Bien au contraire, c'était toujours face à l'adversité et au milieu des difficultés que l'on voyait se lever les gaullistes. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

La tâche est immense, comme elle apparut sans doute à ceux qui, en 1958, engagèrent le redressement de la France. Pour accomplir votre mission, monsieur le Premier ministre, vous avez notre confiance. Elle vous est toute acquise. Elle est faite de raison, de réalisme, de ferveur et d'enthousiasme. Ensemble nous saurons transformer en actes les espérances des Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Henri Emmanuelli.

M. Henri Emmanuelli. Monsieur le Premier ministre, vous voici face à une lourde responsabilité.

Répondre aux interrogations des Français, donner un contenu au changement si largement promis et si largement annoncé, parfois d'ailleurs en termes contradictoires, par le nouveau Président de la République, surmonter les contradictions de notre époque qui dépassent

souvent de beaucoup le cadre national, relever les défis auxquels la France est confrontée, au premier rang desquels celui de l'emploi, tout cela n'est pas rien.

Gouverner, vous le savez, n'est pas facile, mais réussir ou échouer sera de votre entière responsabilité puisque vous avez désormais pratiquement tous les pouvoirs, à l'Élysée comme à Matignon, au Sénat comme à l'Assemblée nationale, au sein de l'État et des collectivités locales. Rarement dans l'histoire de nos républiques, une majorité n'aura disposé de relais aussi nombreux, d'une domination aussi peu partagée.

Peut-être d'ailleurs aurait-il été plus simple, plus normal, de rechercher un meilleur équilibre. La réalité du suffrage universel, telle qu'elle s'est exprimée le 7 mai, ne trouve guère son compte dans la configuration actuelle de l'Assemblée nationale. Mais le chef de l'État et vous-même n'y avez rien trouvé à redire. Je pense, pour ma part, que ce choix manque de sagesse, mais il vous appartient à vous et à vous seuls, même si, peut-être, vous le regrettez un jour.

Nous aurons à assurer pour ce qui nous concerne, sans étroitesse ni mesquinerie, le rôle d'opposant que nous a assigné le peuple français. Je ne suis pas de ceux qui considèrent que cette position confère un droit de critique illimité et systématique, exclusif de tout devoir.

Au nom des quatorze millions de Françaises et de Français, c'est-à-dire près de la moitié du corps électoral, qui ont placé en nous leur espérance en votant pour Lionel Jospin, nous serons donc vigilants mais responsables, critiques mais constructifs. Nous essaierons de faire le meilleur usage de cette liberté de réflexion, indispensable à la vie d'une démocratie, nécessaire à la respiration d'une république. Nous n'oublierons pas non plus que le peuple français a pris goût à l'alternance et que le temps qui s'écoule entre les promesses d'une campagne et les actes d'un septennat réduit singulièrement l'espace de l'oubli.

Pour l'heure, il vous appartient de gouverner la France avec un gouvernement plus large que prévu, malgré l'absence du grand ministère de la mer promis par le nouveau Président.

À l'aune des promesses, la tâche sera ardue, non seulement parce que – comme je viens de le dire – les défis sont lourds à relever, mais aussi parce que le bilan de ces deux dernières années est négatif. (*Rires et exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Même s'il a été impossible de le faire entendre en temps utiles, vous n'ignorez pas quelle est la réalité française : 340 000 chômeurs supplémentaires en vingt-quatre mois, cela est sans précédent. (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

M. Jean Marsaudon. Grâce à vous !

M. Henri Emmanuelli. Je vous ferai observer que nous avons écouté le Premier ministre avec beaucoup de calme et d'attention ; si vous pouviez écouter ce que nous avons à dire, ce serait peut-être un premier pas ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

L'allongement de la durée du chômage, l'augmentation du chômage des jeunes. Cinq millions d'exclus – vous avez beaucoup parlé d'exclusion, monsieur le Premier ministre – 400 000 à 500 000 hommes et femmes vivant sans domicile fixe, sans un toit, dans l'un des pays les plus riches du monde, près d'un million d'allocataires du RMI, l'explosion sans précédent de la dette et des déficits publics, malgré les privatisations.

M. Jean Ueberschlag. C'est le résultat du socialisme !

M. le président. Monsieur Ueberschlag !

M. Henri Emmanuelli. Cela me conduit à me demander, monsieur le Premier ministre, où vous en seriez si la gauche n'avait pas nationalisé, c'est-à-dire en quelque sorte thésaurisé, ce qui – tout à fait entre nous – n'était pas son objectif.

M. Maurice Dousset. C'est la meilleure !

M. Jacques Pélissard. La gauche a aggravé l'endettement !

M. Henri Emmanuelli. Quant aux déficits sociaux, ils sont considérables en dépit de toutes les manipulations comptables qui ont permis de transférer 100 milliards de dettes de la sécurité sociale vers le budget de l'État, ce qui a d'ailleurs été dénoncé par le nouveau Président de la République au cours de la campagne, de l'augmentation de la CSG et de la réduction du niveau des remboursements.

J'arrête là ma liste. J'aurais pu la compléter mais je vois que cela déplaît.

Vous auriez donc intérêt, monsieur le Premier ministre, à faire établir, justement, un bilan...

M. André Angot. Le bilan Mitterrand !

M. Henri Emmanuelli. ... comparable à celui qui avait été demandé à M. Raynaud en avril 1993. Aujourd'hui, certains voient peut-être là une provocation de ma part. Mais, dans quelques mois, vous vous reprocherez peut-être de ne pas l'avoir fait. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Oui, le bilan est lourd. Il est lourd et dur pour beaucoup – pas pour tous, mais pour beaucoup. Il n'a d'autre cause que l'erreur qui est faite depuis deux ans et qui consiste, dans le droit-fil de la pensée conservatrice, à privilégier l'offre au détriment de la consommation. Les prélèvements massifs qui ont ponctionné le pouvoir d'achat des ménages ne sont pas seulement une grave injustice sociale. Ils sont un contresens économique.

Souvenez-vous-en pour ne pas répéter cette erreur. Ce n'est pas en privilégiant l'entreprise au détriment des ménages, l'actionnaire au détriment des salariés que l'on fait une bonne politique économique, que l'on réduit, comme prétend le faire le Président Jacques Chirac, la « fracture sociale ». Tout le monde le sait, même si peu veulent l'entendre parmi ceux qui vous soutiennent, il existe aujourd'hui, en France, un problème de consommation, de pouvoir d'achat, de salaires. Contrairement aux idées dominantes, celles et ceux qui se battent pour améliorer leur feuille de paie se battent aussi pour l'emploi. Du niveau de revenu de chacun dépend le niveau de demande de la nation. Nous le disions hier et c'était un archaïsme. Nous le répétons aujourd'hui et je découvre en vous écoutant que c'est un sujet à la mode.

Oui, le bilan est lourd et les Français l'ont fait savoir à votre prédécesseur le 23 avril dernier. C'est en effet le désaveu d'une majorité et d'un Gouvernement qui n'ont pas su répondre à leurs attentes que les électeurs ont voulu manifester en sanctionnant celui qui, depuis deux ans, dirigeait, avec vous et bon nombre de ceux qui vous entourent, la politique du Gouvernement. Or cette aspiration à un véritable changement n'a pas pris fin le 7 mai dernier comme par enchantement. La France continue d'exprimer ses craintes au travers de mouvements sociaux qui, de plus en plus nombreux, surviennent aussi bien dans le secteur public que dans les entreprises privées.

Sortis de la certitude du bilan, nous entrons dans le domaine des intentions et des proclamations. Je ne vois pas pourquoi nous aurions à douter des premières ou à prendre les secondes pour davantage que ce qu'elles sont. Mais, comme vous le savez, ce n'est pas sur cela que l'on juge les responsables publics, mais sur les actes. Nous vous jugerons donc sur votre politique concrète et nous nous déterminerons par rapport à elle.

Cela ne nous empêche pas pour autant de nourrir un certain nombre d'inquiétudes ou de craintes, je les appellerai aujourd'hui des interrogations. Elles ne vous surprendront pas. Il y avait, voilà deux semaines, deux projets en lice, celui de Jacques Chirac et celui de Lionel Jospin, le vôtre et le nôtre. Ils n'ont pas disparu par la magie d'une élection, même si une majorité de Françaises et de Français a choisi l'un plutôt que l'autre, l'un contre l'autre.

Examinons donc les principales de ces interrogations et d'abord celle que vous avez placée au premier plan, monsieur le Premier ministre : l'emploi.

Vous nous dites, et nous vous croyons, qu'il s'agit de la priorité de votre gouvernement, que vous souhaitez engager une véritable « guerre contre le chômage ». Qui ne vous suivrait dans cette voie ? Pourtant, vos propositions se résument à deux mesures d'une efficacité économique qui reste à prouver et qui peuvent représenter un certain danger sur le plan social.

Ce fameux contrat initiative-emploi, tout d'abord, à vous écouter, devrait incarner presque à lui seul une « nouvelle politique ». Mais la nouveauté n'existe que dans les mots. Cette mesure, nous la connaissons bien. Elle a pris naissance en 1989 ; elle a été réaménagée en 1991 par Mme Aubry. En 1993, le quart des emplois créés étaient issus de ces contrats de retour à l'emploi, je le rappelle au cas où on l'aurait oublié. Votre proposition n'en est donc qu'une énième mouture. Je m'étonne des applaudissements que vous a adressés la majorité de cette assemblée sur ce sujet. Car c'est la même majorité qui a supprimé cette mesure à l'occasion du vote de la loi quinquennale que M. Giraud, disparu depuis lors de la galaxie du pouvoir, avait appelée, je le suppose, par dérision, une « loi pour l'emploi ».

Pourtant, mes chers collègues, croire avec le nouveau Président de la République qu'il s'agit de la réponse au « cancer du chômage » risque de relever de l'illusion.

Ce genre de mesure, monsieur le Premier ministre, et vous y avez fait allusion tout à l'heure, est toujours victime de ce que l'on appelle un « effet d'aubaine ». Les employeurs se contentent de redéployer leurs embauches au profit des chômeurs de longue durée afin de toucher les primes qui leur sont proposées.

Nous voici donc engagés dans un processus qui risque de coûter, nous dit-on, 50 milliards de francs au budget de la nation et dont la plus grande partie se transformera en de nouvelles subventions pour les entreprises qui ne s'engageront pas, en contrepartie, dans une véritable politique pour l'emploi.

Les 150 milliards que M. Balladur avait déjà inutilement consentis au patronat ne vous auraient-ils donc pas suffi ? Croyez-vous, monsieur le Premier ministre, que l'on puisse appeler cela le changement ?

Vous me répondez qu'à côté du CIE, il y a aussi les réductions de charges sociales sur les bas salaires qui complètent ce que vous appelez votre dispositif. Permettez-nous d'être plus que sceptiques quant aux éventuels résultats de cette mesure et pour le moins inquiets quant à ses conséquences.

Sceptiques car ce n'est pas en baissant les salaires, qu'ils soient directs ou indirects, que l'on apportera une réponse durable au problème de l'emploi, sauf à les diminuer dans des proportions telles que cela nous obligerait à nous aligner sur les pays à bas salaires, c'est-à-dire à organiser une régression sociale sans précédent par la déflation salariale.

Inquiets, parce que, en réduisant les charges sociales payées par les employeurs, vous diminuez les ressources de notre système de protection sociale. Faut-il vous rappeler que son besoin de financement a quadruplé en deux ans, atteignant 240 milliards de francs et que l'assurance maladie va accuser pour l'année 1995 une perte de 88 milliards ?

Dans ce contexte, est-il sage qu'une de vos rares propositions pour lutter contre le chômage consiste justement à réduire les cotisations sociales ? N'est-il pas au contraire indispensable, quitte à effaroucher certains lobbies, que vous vous engagiez dans une politique de maîtrise des dépenses de santé, à moins que l'on ait décidé sciemment de laisser courir les déficits jusqu'à ce que, portés à un niveau intolérable, ils aboutissent à la privatisation au moins partielle de notre système de protection et à l'instauration d'une sécurité sociale à deux vitesses dont le rationnement s'effectuerait par l'argent, comme le laisse présager l'éclatement du ministère des affaires sociales ?

Si tel était le cas, il faudrait vous attendre, monsieur le Premier ministre, à la farouche détermination des socialistes, mais aussi, je crois, de la majorité des Français, à agir pour préserver cette conquête fondamentale qu'est la solidarité devant la mort, devant la vieillesse et devant la maladie.

Pour l'heure, il semblerait que vous proposiez de financer cette mesure par une augmentation de la fiscalité indirecte.

Je suis prudent et j'utilise des conditionnels : vous venez, en effet, de réaliser...

M. Jean-Pierre Balligand. Un exploit !

M. Henri Emmanuelli. ... une performance : parler assez longuement d'un très grand nombre de mesures s'apparentant à un catalogue, et notamment d'un très grand nombre de dépenses, sans dire un mot sur les recettes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) C'est, je crois, un exploit sans précédent.

J'ai cru tout de même percevoir dans la toute dernière partie de votre discours qu'il y aurait un collectif budgétaire et que des mesures seraient prises. Nous lisons, nous entendons dire partout – vous ne l'avez pas annoncé mais le calendrier électoral ne se prête peut-être pas à ce genre d'aveu – qu'il y aura une hausse de la TVA.

M. Michel Berson. Après les municipales !

M. Henri Emmanuelli. Si c'était le cas, monsieur le Premier ministre, vous commettriez une injustice.

Lorsque nous avons créé la CSG, nous avions voulu que l'ensemble des revenus, et non pas les seuls salaires, participent à cet effort de solidarité nationale. A l'époque, les députés qui siègent sur les bancs de l'actuelle majorité s'étaient indignés en nous accusant, parfois avec une certaine violence, d'avoir recours à l'impôt pour maintenir les acquis sociaux.

Aujourd'hui, face à une situation considérablement aggravée par l'imprévoyance du gouvernement précédent, vous souhaiteriez, semble-t-il, augmenter la TVA, c'est-à-dire, vous ne l'ignorez pas, le plus injuste des impôts,

celui qui, pesant également sur les plus bas et sur les plus hauts revenus, pénalise en fait les premiers et épargne les seconds. Le « coup de pouce » sur le SMIC, annoncé, lui, à la veille du premier tour des élections municipales, serait donc rapidement annulé par cette mesure fiscale.

M. Claude Bartolone. Eh oui !

M. Henri Emmanuelli. Je ne doute pas que cette chronologie habile ait été inspirée par d'autres considérations.

Décidément, monsieur le Premier ministre, votre plan pour l'emploi, votre plan contre le chômage risque, je le crains, de manquer un peu d'ambition.

Rien sur la réduction du temps de travail, qui n'est pas, je vous l'accorde, et nous l'avons toujours dit, une recette miracle, mais le premier pas vers la prise de conscience collective qu'il faut réorganiser la société en fonction des données technologiques du XXI^e siècle.

Or, pour la première fois depuis longtemps, la France va bénéficier d'un environnement économique international favorable. Vous avez là une chance qu'il ne faut pas laisser passer pour engager une politique volontaire en faveur de l'emploi. Faire le contraire, continuer à croire aux bonnes vieilles lois des années soixante serait s'obstiner dans une totale inefficacité sur laquelle, il n'y a pas si longtemps – jusqu'au 23 avril dernier à vingt heures pour être extrêmement précis – vous portiez un jugement plus que critique.

Pour que nous puissions apprécier vos efforts à leur juste valeur, il faudra d'ailleurs que vous nous précisiez quelle est à vos yeux la réalité statistique des chiffres du chômage. Faut-il compter 3 400 000 chômeurs ou 3 200 000, comme nous y incite M. Giraud ? Il serait bon qu'au début de l'action de votre gouvernement, vous indiquiez aux Français votre chiffre de référence, ne serait-ce que pour que nous puissions porter une appréciation à ce sujet et mesurer ensuite l'évolution.

Mais il n'y a pas que dans le domaine essentiel de l'emploi que votre programme suscite nos interrogations.

Même si je n'ai pas de révérence excessive pour les grands indicateurs, qui doivent être des outils et non, sous l'égide de quelques cénacles indépendants, des contraintes, je vous ai dit mon inquiétude quant au creusement des déficits publics. Or je ne discerne pas dans vos propos la volonté de rompre avec les pratiques du passé. Les mêmes causes produisant toujours les mêmes effets, il y a, hélas ! fort à craindre que vous aggraviez encore la situation actuelle et compromettiez ainsi lourdement les chances de la France d'aborder dans de bonnes conditions les prochaines échéances européennes.

Je sais bien que, comme tout gouvernement conservateur, vous avez une réponse tout prête, devenue quasiment réflexe : la privatisation. Vous voulez vendre les meubles pour payer le loyer. Vous voulez liquider une partie du patrimoine public en diminuant la capacité de la collectivité à intervenir pour corriger les effets les plus néfastes d'un marché dur aux faibles et trop souvent frappé de myopie. Les conséquences de cette politique qui consiste à privatiser les excédents au bénéfice de quelques particuliers et à collectiviser les déficits au détriment du contribuable sont aujourd'hui largement reconnues.

Nous nous interrogeons également sur le devenir du service public, qui est à l'esprit républicain ce que le suffrage universel est à l'expression de la volonté démocratique. Il ne faudrait pas en mésestimer l'utilité sociale au profit de la seule initiative individuelle et de l'économie marchande !

Nous nous interrogeons sur la place que vous semblez ne pas vouloir donner au dialogue social, indispensable pour préserver la cohésion de ce pays.

Nous nous interrogeons sur l'avenir des retraites, menacées d'une indexation sur la fortune personnelle des cotisants par le recours à ces fonds de capitalisation qui ont trouvé leurs meilleurs avocats parmi vos soutiens les plus actifs.

Nous craignons aussi une remise en cause de l'interruption volontaire de grossesse, ce qui serait une réduction considérable des droits obtenus par les femmes après des décennies de lutte.

Nous nous interrogeons sur l'avenir de notre système éducatif en constatant qu'il revient à M. Bayrou d'assurer dans ce domaine le changement avec la politique de son prédécesseur (*Sourires*) et d'organiser le référendum pour lequel il a manifesté un indéfectible enthousiasme, pour ne pas dire un indéfectible attachement. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Je lui souhaite beaucoup de réussite dans cette difficile tâche d'équilibriste.

J'espère que le Gouvernement a parfaitement conscience du risque qu'il prendrait si, d'aventure, il lui venait l'idée saugrenue d'essayer de faire passer par voie référendaire des projets qui se sont heurtés à un puissant rejet populaire ; je pense en particulier à la loi Falloux, au SMIC jeunes ou à des textes plus anciens concernant notamment l'enseignement supérieur. Dans cette assemblée, dans la rue, nous défendrons la laïcité et l'égalité des chances, la liberté de conscience et les chemins de la dignité !

Nous sommes inquiets également à propos du devenir des engagements européens de la France, en dépit des propos rassurants que vous venez de tenir il y a un instant. Arriveriez-vous à imposer votre point de vue à l'ensemble de vos soutiens ? Sortirez-vous vainqueur du tête-à-tête avec tous ceux qui, à vos côtés, ne révent frileusement que d'un espace de libre-échange ou d'une France aux horizons purement hexagonaux ?

Nous nous interrogeons enfin, monsieur le Premier ministre, sur la neutralité et l'impartialité qui, avec votre gouvernement, seront celles de l'État. Je ne veux évidemment pas parler ici des mesures dérisoires qui ont été annoncées samedi. La modestie républicaine ne se décrète pas. Elle se pratique. (*Exclamations sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Moi, on n'a pas eu besoin de m'interdire les gyrophares. J'ai été président de cette assemblée, je n'avais ni escorte ni gyrophare sans qu'il y ait eu besoin de proclamation ou de décret !

C'est donc sur les nominations dans le secteur public et à la tête de l'administration que nous vous jugerons, sur le maintien du pari démocratique que la gauche a assumé avec la décentralisation, la libéralisation des ondes, l'abolition de la peine de mort. Sachez, mais je suis certain que vous n'en doutez pas, que, sur ces questions qui touchent aux fondements républicains de notre société et au cœur de nos convictions, nous ferons preuve de la plus stricte vigilance.

Nous serons aussi vigilants sur le respect du pluralisme d'expression si vite menacé par la conjonction du pouvoir de l'argent...

M. Jean Charroppin. Parlons-en !

M. Henri Emmanuelli. ... et du pouvoir de l'Etat. Nous veillerons à ce que, au nom de la sécurité des biens et des personnes, qui est un droit pour chacun, un devoir pour

tous, on ne vienne pas altérer la tradition républicaine et la vocation universelle de la France des droits de l'homme. Nous nous attacherons à ce que notre pays ait une politique africaine, gage de démocratie pour ce continent, une politique d'environnement, gage d'avenir pour une planète qui n'a pas besoin, nous semble-t-il, de la reprise de nos essais nucléaires. Je parle de la planète, pas de l'armée française.

Enfin, M. le Président de la République nous a proposé une double révision institutionnelle.

Nous avons un *a priori* favorable pour ces évolutions de notre loi fondamentale.

La session unique nous semble une bonne chose. La paternité de ce projet en revient d'ailleurs, je crois, à l'un des nôtres, Laurent Fabius.

M. Charles Ceccaldi-Raynaud. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait adopter ?

M. Henri Emmanuelli. Parce qu'il fallait une majorité ! (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Charles Ceccaldi-Raynaud. Il l'avait !

M. Henri Emmanuelli. Non ! Vous connaissez mal votre histoire, y compris sur l'élargissement du référendum. Alors, avant de faire du tapage, messieurs, reprenez vos livres !

Mais pour que soient rééquilibrées les relations entre le législatif et l'exécutif, cette réforme est indissociable de deux autres, et je m'adresse ici au président de l'Assemblée nationale : l'une consistant à octroyer aux assemblées la maîtrise d'une partie de leur ordre du jour, fût-elle réduite, l'autre, complémentaire de la première, permettant à la représentation nationale de faire entendre et adopter ses propositions sans se heurter au mur du 49.3.

L'extension du champ référendaire que François Mitterrand avait proposée, sans susciter un enthousiasme particulier de votre part, me paraît aussi nécessaire, même s'il reste à savoir comment et surtout pour quoi faire.

Dans le domaine européen, dans celui de l'amélioration du fonctionnement démocratique de l'Etat et de la modernisation de ses institutions, nous attendons les textes que vous nous présenterez et nous veillerons au respect des engagements fondamentaux de la nation.

Dans le domaine politique et social, il est manifeste que nous ne représentons pas les mêmes forces, les mêmes aspirations. Vous nous avez parlé d'une ambition et nous jugerons. Une gestion conservatrice finalement assez classique, sans grande imagination, qui s'efforcerait de protéger les privilèges et qui préserverait l'égoïsme et la richesse, serait en tout cas sans commune mesure avec les défis que notre pays se doit de relever pour entrer dans le troisième millénaire.

Vous comprendrez donc, monsieur le Premier ministre, que les députés socialistes ne voteront pas la confiance que vous leur demandez. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Vous ne vous en étonnez pas. Les socialistes continueront de défendre une autre vision de la France, un autre projet, une autre conception du combat politique et de l'organisation collective, fondée sur l'intérêt général, le dialogue social, la solidarité et la culture.

M. Pierre-Rémy Houssin. On a déjà vu !

M. Henri Emmanuelli. On a vu aussi ce qu'a donné le premier tour, messieurs. Je vous trouve bien enthousiastes ! Je me permets de vous rappeler que le candidat

des socialistes, Lionel Jospin, est arrivé en tête. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Vous n'avez donc pas à faire preuve d'arrogance. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Les socialistes continueront de défendre une conviction qui s'est exprimée avec force pendant une campagne présidentielle à laquelle Lionel Jospin a imprimé la marque du débat, une conviction qui est porteuse d'espoir pour tous ceux qui placent la liberté, l'égalité et la fraternité au cœur de leur engagement, pour tous ceux qui ne veulent pas que les acquis économiques et sociaux obtenus grâce aux gouvernements de gauche (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) disparaissent avec le vôtre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Ladislas Poniatoski.

M. Ladislas Poniatoski. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, avec l'élection de Jacques Chirac à la présidence de la République, la France tourne la page de deux septennats socialistes pour entrer dans une nouvelle ère, pour entrer dans un cycle politique nouveau.

Pour la première fois depuis 1981, notre majorité parlementaire est la majorité présidentielle. Le Président est issu de nos rangs et a obtenu le soutien de chacun des membres des deux groupes de la majorité.

Nous nous réjouissons de la fin de la cohabitation qui, tant de 1986 à 1988 que de 1993 à 1995, nous a empêchés de développer l'ensemble de notre programme.

A ce titre et avant toute chose, je tiens, au nom de l'ensemble du groupe UDF de l'Assemblée nationale, à rendre hommage au travail courageux qu'a réalisé pendant deux ans le gouvernement d'Edouard Balladur (*Applaudissement sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République*), travail qui a permis à notre pays de sortir de la récession, travail qui a mis fin à certaines dérives sociales, économiques et financières que les précédents gouvernements socialistes avaient générées.

M. Yves Verwaerde. Tout à fait !

M. Ladislas Poniatoski. C'est pour cela que le groupe UDF, dont sont issus seize membres de votre gouvernement, monsieur le Premier ministre, vous apportera son soutien total et s'engagera à vos côtés pour le succès de notre action commune.

Convaincus que le Parlement constitue le cœur de la vie démocratique, nous sommes favorables au renforcement de son rôle, non pas pour multiplier les occasions de marchandages ou de tergiversations, mais pour que les députés et les sénateurs prennent toutes leurs responsabilités dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique dont nous voulons tous la réussite.

M. Charles Revet. Très bien !

M. Ladislas Poniatoski. En cas d'échec, nous serions les premiers à en subir les conséquences lors des prochaines élections législatives prévues dans moins de trois ans.

Unis et tolérants entre nous, nous nous devons d'être modestes, parce que c'est la condition de l'attention aux autres. Et je pense, bien sûr, à celle qui s'impose vis-à-vis des très nombreux électeurs qui, au premier tour, ont

choisi des candidats protestataires. Ils ont exprimé des inquiétudes auxquelles nous nous devons de répondre. La concentration de populations d'origine étrangère, les difficultés d'intégration qui s'ensuivent, l'insécurité de plus en plus pesante dans de nombreux quartiers, la marginalisation progressive de familles entières par le chômage en sont le terreau, mais aussi une forme d'éloignement de la classe politique.

C'est pour mieux comprendre ces inquiétudes et pour mieux y répondre que, comme nous y invite le Président de la République, nous devons faire évoluer le pouvoir qui nous est confié et l'image que s'en font les citoyens.

C'est tout le sens des évolutions que nous ferons connaître à nos institutions. L'UDF soutiendra, parce qu'elle s'y reconnaît, les réformes qui tendent à renforcer le rôle du Parlement et à élargir le champ du référendum.

Le Parlement français se singularisait par un mode de fonctionnement à éclipses qui vidait nos hémicycles un trimestre sur deux.

La session continue de neuf mois est une idée intéressante. Le contrôle du Gouvernement par le Parlement doit être permanent et global. Mais son instauration doit donner lieu à un débat.

Il convient, en effet, de ne pas reproduire les travers que constituent aujourd'hui les séances de nuit et un examen des lois bâclé, faute de temps.

Un code de bonne conduite doit être adopté par le Gouvernement afin que les droits et les pouvoirs du Parlement soient respectés.

Je sais que ce n'est ni votre projet, monsieur le Premier ministre, ni la volonté du Président de la République, mais il ne faudrait pas que la session unique favorise ce vieux mal français qu'est la prolifération législative. Siégeant plus longtemps, les parlementaires doivent, par un contrôle plus suivi, être plus proches de l'action gouvernementale. Les moyens supplémentaires qu'il est prévu de leur donner, – avec la création de deux offices, l'un ayant en charge le contrôle budgétaire et l'évaluation économique, l'autre le suivi de l'exécution des lois – y contribueront.

Mais le progrès ne sera réel que si le législateur est en mesure de veiller effectivement à l'application des textes qu'il vote et si le Gouvernement renonce à voir dans l'adoption de nouvelles lois le signe principal de son action.

Le Président de la République a rappelé que « trop de loi tue la loi », et nous savons les méfaits que peut produire l'idée fautive que chaque ministre doit absolument marquer son passage par une réforme législative. Ce n'est pas cela que nous attendons mais un travail législatif concentré sur des textes importants et bien préparés, ouvert à l'initiative parlementaire et au droit d'amendement et prolongé par l'étude de l'application concrète des textes adoptés.

Vous avez terminé votre intervention en annonçant le contenu du prochain collectif budgétaire et en précisant que se tiendrait dès cet été un grand débat sur la politique en faveur de l'emploi. Je pense que ce sera l'occasion de rendre au Parlement sa crédibilité en autorisant la majorité, mais également l'ensemble du Parlement, à amender et à modifier ces textes.

L'autre fondement de cette confiance retrouvée doit être la participation plus fréquente du peuple à l'œuvre législative par la voie du référendum. Les modalités de cette procédure élargie seront essentielles, et plus essentiels encore les premiers usages qui en seront faits. Il ne

faudrait pas que, comme en d'autres temps la création d'une commission, le recours au référendum devienne pour les pouvoirs publics un moyen commode de se dérober à leurs responsabilités. Il est en particulier essentiel que la qualité de la concertation préalable organisée par le Gouvernement clarifie la question posée et permette de la réduire à des principes assez simples et globaux pour se prêter à une réponse binaire.

A cet égard, monsieur le Premier ministre, les états généraux que vous avez annoncés préalablement au référendum sur l'éducation nationale vont dans le bon sens.

C'est aussi, semble-t-il, par référendum que sera ratifiée, le moment venu, la réforme des institutions de l'Union européenne. Vous ne serez pas surpris de voir l'UDF particulièrement présente sur ce dossier, où il nous apparaît essentiel que le Gouvernement, sans renoncer à ses prérogatives, associe le Parlement à l'ensemble du processus que déclenchera ces jours-ci le sommet de Cannes.

Les nouvelles institutions devront enfin – et seule la France peut créer le mouvement dans ces domaines – intégrer à la démarche européenne, de façon opérationnelle, la politique étrangère et la défense. Votre gouvernement et notre majorité porteront ensemble, devant l'histoire, la responsabilité de l'échec ou du succès de ces dossiers, qui sont décisifs pour la poursuite du processus d'union ; chacun doit garder en mémoire la leçon de la Croatie.

Revalorisation du Parlement, élargissement du référendum, renouveau de l'Europe : il s'agit toujours de rendre le pouvoir plus proche et plus légitime. D'autres évolutions, auxquelles l'UDF est attachée, n'y contribueraient pas moins.

C'est tout d'abord le parachèvement de la décentralisation, par le transfert de compétences nouvelles, certes, mais surtout par la remise en ordre et la simplification de la répartition de celles qui sont déjà exercées par les collectivités locales. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Cette décentralisation, que nous souhaitons tous, doit être menée dans le double souci d'un meilleur aménagement du territoire et d'une plus grande efficacité de l'action publique.

Aujourd'hui, nous payons au prix fort le laxisme des gouvernements socialistes. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. Charles Revet. Il faut le rappeler de temps à autre !

M. Ladislas Poniowski. J'aimerais revenir sur quelques chiffres avancés par M. Emmanuelli. La situation dégradée de nos finances et le poids excessif de nos impôts et de nos contributions sociales constituent des entraves inquiétantes pour la croissance et surtout pour l'emploi. En quinze ans, la dette de l'Etat est passée de 460 milliards à plus de 3 000 milliards de francs.

M. Charles de Courson. Hélas !

M. Ladislas Poniowski. Le service de la dette est devenu le deuxième poste budgétaire et ponctionne près de 15 p. 100 des recettes de l'Etat.

Je tiens à rappeler que si nous sommes confrontés aujourd'hui à un déficit public représentant 6 p. 100 de la production intérieure brute, c'est à cause d'une politique budgétaire menée en dépit du bon sens de 1988 à 1993. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Louis Idiart. Et que s'est-il passé après ?

M. Ladislav Poniowski. Nous payons au prix fort les erreurs du passé tant au niveau des finances de l'Etat que dans la gestion des entreprises publiques.

Au nom de la lutte contre le chômage, l'engagement rapide d'un programme d'économies et de restructurations constitue une priorité. Dans les années 80, les entreprises ont gagné le pari de la modernisation et de la compétitivité. Les pouvoirs publics devront faire de même dans les prochaines années pour l'administration, tout en tenant compte des impératifs de l'aménagement du territoire.

L'Etat doit dépenser moins, vous l'avez dit, monsieur le Premier ministre, mais il doit aussi dépenser mieux et réorienter ses actions en faveur de l'emploi.

Le groupe UDF considère avec le Gouvernement que le défi est de faire reculer durablement le chômage.

La France est, des grands pays occidentaux, celui dont le chômage est le plus important. C'est inacceptable !

Plus d'un jeune sur quatre recherche un emploi. C'est inacceptable !

Plus d'un million de personnes sont au chômage depuis plus d'un an. C'est inacceptable ! Vous avez dit, monsieur le Premier ministre, qu'ils représentaient pour vous une priorité.

C'est pourquoi, nous approuvons le programme d'actions énergiques que vous nous avez présenté.

Nous devons en effet mettre un terme au cercle vicieux dans lequel notre pays s'enfonce depuis plus de vingt ans.

Durant des années, nous avons opté pour le pouvoir d'achat contre l'emploi ; or, aujourd'hui, nous n'avons ni le pouvoir d'achat, ni l'emploi. Le chômage, en augmentant les dépenses sociales et en contractant les recettes, a engendré des déficits, la stagnation des salaires réels et la dislocation de nos structures sociales.

Nous ne pouvons plus l'accepter.

Avec la croissance, vous disposez d'une chance unique pour modifier le cours de la politique de l'emploi.

L'adoption de mesures fortes en faveur de l'emploi est donc indispensable. A ce titre, le groupe UDF se félicite de votre intention d'abaisser les charges sur les bas salaires. En effet, notre système de prélèvements sociaux pénalise la création d'emplois et la création de richesses.

L'introduction d'une franchise pour les cotisations sociales peut créer un véritable choc psychologique. Il conviendra cependant d'éviter les effets de seuil et les effets d'éviction qui rendraient inopérante une telle mesure. La franchise doit s'appliquer sur un grand nombre de salariés pour être efficace ; nous risquerions sinon de déplacer simplement le chômage d'une catégorie sociale vers une autre.

De même, la création du contrat d'initiative-emploi, prévoyant l'exonération de charges sociales et l'octroi d'une prime, marquera la primauté du traitement actif du chômage sur un traitement passif ; mais il faudra, là aussi, monsieur le Premier ministre, veiller à éviter les dérives.

Pour financer ce programme de lutte contre le chômage, on a évoqué une augmentation du taux de TVA. J'appelle votre attention sur le fait que la ponction fiscale sur les ménages et les entreprises est déjà très élevée dans notre pays.

Un relèvement du taux de TVA est assez logique mais il doit absolument être temporaire ; il doit être assimilé à un prélèvement spécial pour l'emploi. J'espère par ailleurs qu'il ne subira pas le sort des précédents impôts exceptionnels, lesquels ont toujours été pérennisés.

Le traitement économique du chômage doit également s'illustrer par la refonte de certains impôts qui, au fil de leurs aménagements, sont devenus anti-économiques et surtout « anti-emploi ». Vous y avez au demeurant fait allusion, et je vous en remercie. Il en est ainsi tout particulièrement de l'impôt sur le revenu, des droits de mutation à titre gratuit et de la taxe professionnelle.

Le gouvernement d'Edouard Balladur avait amorcé la réforme de l'impôt sur le revenu avec la réduction de 13 à 7 du nombre des tranches du barème. La poursuite de cette réforme est nécessaire pour atténuer le caractère trop progressif de notre impôt sur le revenu. Celui-ci pénalise l'activité, en particulier celle des travailleurs indépendants.

Le taux marginal peut en effet atteindre, si l'on y ajoute les prélèvements sociaux et la CSG, plus de 72 p. 100.

Le passage du taux marginal de 56,8 p. 100 à 50 p. 100 pour l'impôt sur le revenu doit s'effectuer rapidement. Cette mesure devra s'accompagner de la réduction du nombre de tranches et d'une remise en cause de certains avantages fiscaux qui sont devenus aujourd'hui injustifiés.

L'Assemblée devra également se prononcer rapidement sur une refonte des droits de succession, qui sont responsables, du fait de leur niveau exorbitant, de nombreuses défaillances d'entreprises et de la perte de près de 100 000 emplois chaque année. La France possède malheureusement une des fiscalités les plus lourdes au sein de l'OCDE pour la transmission des entreprises, et vous avez également abordé ce thème. Le poids de cet impôt archaïque contribue à la faible densité en PME de la France. Or les PME sont, dans la conjoncture actuelle, les plus susceptibles de créer des emplois stables.

Enfin, la taxe professionnelle, cet impôt mal né dans les années 70, a mal évolué.

M. Jean-Louis Idiart. C'est Chirac qui l'a créé !

M. Ladislav Poniowski. Il frappe durement les industries de main-d'œuvre et engendre d'importantes inégalités entre secteurs d'activités et collectivités locales.

Evoquée de législature en législature – et tout à l'heure encore par vous-même, monsieur le Premier ministre –, la réforme de la taxe professionnelle a toujours été reportée du fait des intérêts multiples en jeu. J'espère sincèrement que, cette fois-ci, ce ne sera pas le cas.

Une fois pour toutes, cette entreprise doit être engagée dans un souci de réduction des inégalités et de meilleur aménagement du territoire.

Si la lutte contre le chômage exige une adaptation de nos structures, de notre fiscalité et de nos régimes sociaux, elle exige également un effort sensible dans les domaines de l'investissement et de la recherche.

En effet, la France a accumulé dans ces deux domaines un retard qui risque de remettre en cause notre compétitivité. Ainsi, de 1990 à 1994, l'investissement industriel a reculé de 40 p. 100 et notre effort de recherche demeure inférieur à celui de l'Allemagne et du Japon.

Nous devons rattraper notre retard, en particulier dans les secteurs des autoroutes de l'information, et je me réjouis que vous ayez chargé le ministre des postes de ce dossier crucial.

« Tirer » la France, c'est une obligation pour créer des emplois et pour maintenir nos excédents commerciaux.

Pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale, la France dégage d'abondants excédents commerciaux : plus de 80 milliards de francs en moyenne par an.

Ces bons résultats, nous les devons avant tout au travail effectué par nos entreprises ; mais il ne faudrait pas qu'ils soient remis en cause de manière arbitraire par des dévaluations monétaires.

M. Charles de Courson. Bravo !

M. Ladislas Poniowski. Vous êtes convaincu que la stabilité du franc sera notre atout pour les mois à venir.

Il faudra, monsieur le Premier ministre, vous le savez mieux que quiconque, tenir la ligne de crête qui conduit à l'union monétaire ; nos industriels mais aussi nos agriculteurs en ont aujourd'hui compris l'ardente nécessité. Les durs efforts qui ont été accomplis pour y parvenir nous créent un devoir de continuité.

Mais la France ne saurait tout accepter sans réagir. Notre pays a toujours joué un grand rôle dans l'élaboration des systèmes monétaires internationaux. Le Gouvernement doit, de ce fait, prendre rapidement des initiatives dans ce domaine. Nous vivons depuis 1973 dans un non-système monétaire qui sert avant tout les intérêts des Etats-Unis.

Dans ces conditions, la réalisation de la monnaie unique apparaît comme une priorité pour renforcer le pôle économique européen et le prémunir contre les variations monétaires. En faisant de l'écu une monnaie internationale, l'Europe, première puissance commerciale mondiale, pourra jouer à armes égales face au Japon et aux Etats-Unis. La monnaie unique aurait également un impact important sur la croissance par la baisse sensible des taux d'intérêt qu'elle entraînera.

Elle nous rendra par ailleurs une partie du pouvoir monétaire qui a été confisquée par les marchés financiers américains, allemands ou japonais.

Pour maintenir notre rang de quatrième puissance mondiale, nous devons jouer l'Europe sans réticence, sans arrière-pensée, sans retenue. L'Europe, qui réunit des pays de vieille tradition dotés d'un énorme potentiel culturel, scientifique et économique, ne doit pas se construire sur les amertumes de nos fortunes passées, elle doit se construire autour d'un projet commun prenant en compte nos compétences et notre savoir-faire.

Nous devons récuser la fatalité du déclin en acceptant l'ouverture sur l'extérieur.

Les deux septennats socialistes ont été marqués par un affadissement de l'image de la France. A force de jouer les solutions de compromis, notre voix portait mal sur la scène internationale. Nous sommes passés à côté des grands événements : nous n'avons pas pris la mesure de la chute du communisme ou du rapprochement entre les Palestiniens et les Israéliens, ni celle du drame africain.

Je suis convaincu que le Gouvernement prendra conscience de cette évolution sur le plan diplomatique et sur le plan économique. La prochaine réunion du G 7 sera l'occasion, pour la France, d'adresser à ses partenaires un message sur ses objectifs, en particulier en faveur des pays en voie de développement.

Nous sommes attendus sur le terrain international et sur le terrain européen. Je suis convaincu que le Gouvernement saura répondre à ces attentes et à celles, plus françaises, qui se sont manifestées tout au long de la campagne électorale.

La lutte contre le chômage, la lutte contre l'exclusion et pour la modernisation de notre système éducatif nécessiteront du courage et de la volonté.

Monsieur le Premier ministre, les espoirs qui nous entourent sont, j'en suis convaincu, votre meilleur atout. Mais, comment ne pas le comprendre, il y aura des

moments où les Français – du moins certains d'entre eux – trouveront que l'on ne va pas assez vite, ou pas assez loin, ou que telle catégorie n'est pas aussi bien traitée qu'elle le mérite. C'est dans ces moments-là qu'une majorité unie, associée par le Gouvernement à la genèse des décisions, joue tout son rôle d'explication et d'apaisement. Les députés du groupe UDF savent que l'on ne soutient pas seulement un gouvernement en applaudissant ses succès dans l'hémicycle. Dans les moments difficiles, c'est sur le terrain, devant les électeurs, qu'ils sauront vous soutenir.

Car si les marges sont étroites, le pire des échecs serait le fruit de la passivité. Nous l'avons bien vu en 1988, quand les socialistes et le gouvernement Rocard gâchèrent les chances que nous leur laissions après deux années de redressement. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Louis Idiart. C'est du délire !

M. Ladislas Poniowski. Nous devons garder présentes à l'esprit les belles images de fête du 7 mai, de ces jeunes qui dansaient place de la Concorde et sur de nombreuses autres places, et qui clamaient leur espérance. Ils attendent beaucoup de nous tous, du Président, du Gouvernement, de notre majorité. Ils attendent des actions rapides et décisives, des résultats visibles, un changement qui les concerne. Ils savent bien que tout n'est pas possible tout de suite, mais nous leur devons d'être unis, déterminés et imaginatifs.

Le groupe UDF n'attend pas seulement du Gouvernement qu'il fasse montre de ces vertus politiques ; il est décidé à les pratiquer avec lui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Bocquet.

M. Alain Bocquet. Monsieur le Premier ministre, venez de nous présenter le programme du nouveau gouvernement.

Votre majorité, au sein de notre assemblée, reste inchangée. Elle est celle qui a été élue par défaut en 1993. (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues !

M. Alain Bocquet. Oui, laissez-moi poursuivre mon propos.

Cette majorité est celle qui a voté, sans états d'âme, toutes les lois proposées par le gouvernement de M. Balladur, lesquelles ont continué d'enfoncer notre pays dans la crise et aggravé les difficultés des Françaises et des Français. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Alors, peut-on imaginer une métamorphose subite ? Permettez-nous d'en douter !

M. Charles Ehrmann. Les kolkhozes !

M. Alain Bocquet. Pourtant, nous ne porterons *a priori* aucun jugement péremptoire ou définitif. (« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Nous voulons, avec notre peuple, juger votre action sur pièces même si nous ne vous cachons pas un fort scepticisme.

La situation politique est nouvelle. Il s'est passé, en effet, quelque chose au cours de ces six derniers mois, lors de la campagne pour l'élection présidentielle : le social a fait irruption. L'emploi, les salaires, les conditions de vie, de travail, l'avenir de la jeunesse, le logement, la sécurité, la drogue, autant de questions qui sont venues au premier rang.

Tout observateur sérieux reconnaîtra que notre ami Robert Hue a contribué pour une part essentielle à ce qu'il en soit ainsi. N'a-t-il pas, dès le début, fixé l'axe de sa campagne sur les questions sociales ? Conjugué avec la montée du mouvement social dans le pays, cela aura obligé tous les autres candidats, à commencer par M. Chirac lui-même, à infléchir dans ce sens leur propre campagne et même à jouer les opposants à leur propre politique de chômage aggravé et d'inégalités sociales, qui rend la société française plus dure et plus inhumaine.

Monsieur le Premier ministre, on ne gouverne pas sur des équivoques. Les Français sont dans l'attente d'un changement profond. Cette dimension est un acquis incontestable. Le Président de la République, votre gouvernement et votre majorité doivent en tenir compte.

Les Françaises et les Français n'ont pas voté pour que la loi de l'argent dicte encore et toujours les choix de la politique économique, pour que la précarité poursuive son œuvre de sape de toutes les solidarités que les salariés de notre pays ont conquis par leurs luttes.

Les Françaises et les Français n'ont pas voté pour une politique de chômage et de bas salaires, offrant aux multinationales, à travers une nouvelle réduction de leurs cotisations sociales, l'occasion d'engranger des trésors de guerre pour de juteuses opérations financières sur le plan mondial, tout en multipliant en France les licenciements économiques.

Les Françaises et les Français n'ont pas voté non plus pour que la souveraineté nationale se dilue dans les choix dictés par l'Allemagne ou les Etats-Unis, ni pour que les critères de Maastricht s'appliquent implacablement avec leurs lourdes conséquences sociales.

La priorité, c'est l'humain, le respect de la dignité de chacun, inséparable de son droit au travail. Nous nous retrouvons avec Mgr Vilnet, évêque de Lille, quand il déclare dans un récent colloque : « L'argent est devenu le maître du monde au lieu d'être au service des hommes. »

Depuis plusieurs mois, de grandes actions dans les entreprises et les services publics expriment la volonté de donner à ceux qui créent les richesses les moyens d'une vie meilleure. Ils peuvent compter sur les députés communistes, qui vont examiner avec la plus grande attention les mesures du Gouvernement avec pour préoccupation l'intérêt des Français et de notre pays.

La priorité absolue, c'est vaincre le chômage et créer massivement des emplois.

Le Président de la République a dit lors de sa campagne « qu'il ne faudrait pas que les salariés soient les oubliés de la croissance », et il a ajouté : « la feuille de paie n'est pas l'ennemi de l'emploi, comme si un franc de salaire distribué était un franc perdu pour l'économie, un franc qui ne consomme pas, un franc qui n'épargne pas, un franc inutile ». (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Philippe Legras, M. Jean Marsaudon et M. Michel Cartaud. C'est vrai !

M. Alain Bocquet. Comment mieux répondre qu'en décidant, par exemple, une revalorisation de 1 000 francs des salaires avec un coup de pouce immédiat de 10 p. 100 sur le SMIC. Si mes calculs sont bons, monsieur le Premier ministre, vous proposerez une augmentation de 4 p. 100 environ. Nous pensons qu'ils s'agit là d'un acquis et qu'il faut aller plus loin compte tenu des besoins considérables des salariés payés au SMIC. Il en va de même pour l'augmentation des pensions de 600 francs par mois, ce qui ne serait après tout d'un rattrapage.

En tout cas, ce n'est pas en augmentant la TVA – augmentation dont on parle –, donc en diminuant le pouvoir d'achat des familles, que l'on favorisera la relance de la consommation et de l'activité économique.

Cela n'implique-t-il pas aussi de réduire à trente-cinq heures la semaine de travail sans perte de salaire, avec 10 p. 100 du temps de travail consacré à la formation ? La création de centaines de milliers d'emplois en dépend. Personne ne doit rester au bord du chemin.

M. Jean-Claude Lefort. Avec de vrais emplois !

M. Alain Bocquet. Le Président de la République a dit encore dans sa campagne ne pas comprendre « le système qui conduit à privilégier les placements sans risque au détriment de l'investissement dans l'entreprise, les revenus du capital financier au détriment de ceux du travail ».

On le sait, les grandes entreprises bénéficient d'avantages multiples, sans l'ombre d'une contrepartie en termes d'emploi. Les fonds publics distribués aux entreprises au titre du soutien à l'emploi dépassent les 200 milliards de francs par an. L'urgence, c'est d'en assurer le contrôle afin de rompre avec la règle du secret et les gaspillages, et de donner aux salariés des moyens réels d'intervention.

Vous venez d'annoncer des mesures sur le contrat initiative-emploi. Qui peut nier dans cet hémicycle que les TUC, les SIVP, les CES ont été des échecs ? Ces dispositions successives n'ont fait qu'aggraver le chômage et démotiver notre jeunesse. Quel crève-cœur que de croiser ces jeunes, parfois diplômés, qui sont en panne d'avenir et se désespèrent !

Des questions très concrètes se posent concernant les contrats initiative-emploi. Ils doivent s'étendre à tous les chômeurs de longue durée. Comment éviter qu'ils ne viennent en substitution d'emplois existants ?

Acceptez-vous de créer des commissions de contrôle, ayant un rôle majeur dans la prévention des difficultés des entreprises, afin de mesurer concrètement l'impact des aides attribuées et proposer des dispositions pour favoriser l'investissement en France et la création d'emplois stables ?

Comment s'assurer que les entreprises concernées ne procèdent à aucun licenciement économique pendant deux ans et qu'à terme les bénéficiaires conservent leur emploi ?

L'urgence, c'est de bloquer tout de suite tous les licenciements tant que d'autres solutions ne sont pas mises en œuvre.

Vous venez de réunir les préfets pour leur donner des directives précises. Pourquoi, monsieur le Premier ministre, ne pas mettre les licenciements économiques hors la loi tant que toutes les solutions pour les empêcher n'auront pas été élaborées avec les représentants des salariés, les élus, les partenaires industriels et financiers, dans le cadre de cellules de crise réunies à l'initiative des préfets ?

M. Maxime Gremetz. Et voilà !

M. Alain Bocquet. L'urgence, c'est de rompre avec la dictature de l'argent roi pour orienter autrement les 1 280 milliards de profits des entreprises, c'est d'inciter à la création massive d'emplois, en liant toutes les exonérations fiscales ou sociales à l'obligation de créer des emplois, faute de quoi les mêmes causes, d'un gouvernement à l'autre, produiront les mêmes effets.

L'urgence, c'est encore de favoriser l'accès des PME-PMI au crédit et d'engager une réforme de la taxe professionnelle qui, sans enlever leurs moyens aux collectivités locales, ne pénalise pas les entreprises de main-d'œuvre.

L'urgence, c'est de lutter contre les délocalisations vers d'autres pays en taxant les exportations de capitaux, notamment lorsqu'ils visent à exploiter la main-d'œuvre au moindre coût, en particulier des enfants. Qui n'a pas ici été révolté par l'assassinat de Iqbel Masih, ce jeune garçon pakistanais travaillant dans l'industrie du tapis, qui menait le combat pour les six millions d'autres gamins de son pays écrasés par la surexploitation ?

Quant au financement, plutôt que de recourir de nouveau à la TVA, ne faut-il pas plutôt contribuer à lutter contre les inégalités sociales alors qu'on sait que, pour 100 000 francs de revenu, un salarié subit une pression fiscale de 9 p. 100 et un actionnaire de 0 p. 100 ?

La contradiction majeure dans laquelle se trouve le Gouvernement, c'est que l'Europe de Maastricht est incapable de répondre au défi de l'emploi et de la solidarité. L'Europe actuelle, et aucune charte sociale ne peut le masquer, laisse le champ libre aux appétits des multinationales, pour lesquelles les services publics et l'existence même des Etats est l'ultime obstacle à leur exigence.

Comment prétendre placer l'emploi au cœur des préoccupations et accélérer le passage à la monnaie unique ? C'est là une contradiction de fond.

M. Jean-Claude Lefort. Insurmontable !

M. Alain Bocquet. Le grand mouvement des travailleurs d'EDF-GDF, de la SNCF, d'Air France et de La Poste en faveur du service public défend objectivement l'intérêt national et l'emploi. Il faut y répondre clairement en mettant un terme aux privatisations qui ont entraîné des milliers de suppressions d'emplois en deux ans.

Le scandale du Crédit lyonnais met en lumière un choix dévastateur pour l'investissement en France. Quelle meilleure leçon de démocratie en tirer que l'arrêt des privatisations, d'Usinor-Sacilor à Renault ? Le secteur nationalisé doit être un pôle de reconquête de notre industrie, par exemple en refusant de brader à l'Allemagne le grand marché du renouvellement du parc électronucléaire français.

M. Maxime Gremetz. Très juste !

M. Alain Bocquet. Les banques, gérées autrement, devraient avoir un rôle irremplaçable, notamment pour mailler, avec les petites et moyennes entreprises, le tissu économique local et régional.

M. Jean-Louis Borloo. M. Bocquet a raison !

M. Alain Bocquet. M. le Président de la République veut qu'au nom de l'égalité des chances « l'école puisse donner sa chance à chaque enfant, ... et limiter les risques de l'échec scolaire ».

L'urgence, c'est d'investir dans l'éducation, la formation et la recherche. L'école doit devenir le moyen offert à tous d'accéder à une éducation étendue qui appelle un

grand service public, national, laïque et gratuit. C'est ainsi que 5 p. 100 du produit intérieur brut devraient aller à l'éducation. Il ne s'agirait pas là d'une coût, d'une dépense, mais d'un investissement pour l'avenir.

Un tel choix nécessiterait une dotation supplémentaire de 70 milliards de fonds, que nous proposons de prélever sur les 613 milliards de la loi de programmation militaire.

Pour répondre aux aspirations de la jeunesse, il faut des mesures immédiates pour l'éducation, pour les bourses scolaires et universitaires, pour la formation. Ces mesures doivent déboucher en entreprise sur des contrats d'embauche durable.

Monsieur le Premier ministre, qu'est-ce qui empêche, alors que les besoins existent, de transformer tout de suite 500 000 CES en emplois stables ? Le meilleur contrat d'insertion pour les jeunes, le voilà, monsieur le Premier ministre ! (« Très bien ! » sur les bancs du groupe communiste.)

Les services publics de la santé, des transports, du logement doivent être aussi « à l'initiative » pour répondre aux besoins. Le collectif budgétaire va-t-il, oui ou non, impulser rapidement cette orientation ?

L'hôpital public reste la clé de voûte du système de soins. Vous engagez-vous à ce que les structures de proximité soient conservées et des moyens nouveaux en équipement et en personnels attribués pour permettre à l'hôpital d'être à la hauteur de son rôle sanitaire et social ? Cela ne peut se faire sans l'annulation des décrets du 9 mai, qui ont été pris en catimini et qui instaurent un service des urgences à deux vitesses.

Une action déterminée doit être également conduite contre les terribles fléaux que sont la toxicomanie et le sida.

Le Président de la République a souligné au cours de sa campagne électorale qu'on « a trop tendance à enfermer la sécurité sociale dans un cadre étroitement comptable, à proposer comme seule perspective le rationnement des dépenses et le contingentement des soins ». Il dit « refuser l'idée de plafonner les dépenses de santé par rapport à la richesse nationale ». Mais la mise en cause de l'unicité du régime général à travers deux ministères distincts inquiète légitimement les salariés et les assurés sociaux, comme on l'a vu aujourd'hui avec cette grande manifestation qui s'est déroulée cet après-midi dans les rues de Paris.

Pour rétablir l'équilibre financier, ce ne sont pas les contribuables à travers la CSG qui doivent être sollicités. La CSG doit être supprimée. D'ailleurs, nous, les députés communistes, avons toujours été contre. La priorité, c'est d'abord l'emploi et le pouvoir d'achat. Chacun sait que 100 000 emplois sauvés ou créés, c'est 7 milliards pour la sécurité sociale et que 1 000 francs d'augmentation des salaires jusqu'à 15 000 francs feraient que pas loin de 90 milliards de cotisations rentreraient dans les caisses de la sécurité sociale.

M. Maxime Gremetz. C'est exact !

M. Alain Bocquet. Au nom de l'égalité se justifie une cotisation sur les revenus financiers au même taux que sur les salaires, qui rapporterait plus de 70 milliards de francs à la sécurité sociale.

M. Maxime Gremetz. Exact !

M. Alain Bocquet. Quant aux sans-domicile-fixe, aux exclus que les médias voudraient inscrire dans le paysage de la fatalité ordinaire, le Gouvernement va-t-il refuser de

mettre en œuvre un plan d'urgence impliquant l'arrêt immédiat des expulsions, des saisies, des coupures d'eau et d'électricité pour les personnes de bonne foi frappées par le chômage, comme de lancer un programme de construction de logements sociaux qui ne soit pas au rabais ?

Tout autre choix aggraverait les ségrégations, la « mal-vie », aiguiserait les appétits des spéculateurs immobiliers en structurant les ghettos.

Le Président de la République a dit refuser « la déchirure grave au cœur de nos villes et vouloir doter les quartiers difficiles d'une véritable activité économique, remplaçant l'économie de la drogue et du travail clandestin ». L'éclatement du ministère de la ville inquiète et ne peut que susciter des craintes face aux grands problèmes qui se posent dans ce domaine.

Il y a urgence à ce que les moyens des collectivités locales répondent aux besoins des populations. Alors que celles-ci sont directement confrontées aux difficultés d'emploi et de logement, l'Etat ne cesse de leur faire supporter le poids social de la crise, le moins injuste n'étant pas la surcompensation de la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales qui fonctionne pour les communes comme une super-CSG imposée aux contribuables locaux et qui doit être tout de suite supprimée.

La commune est le foyer de base de notre démocratie. Elle doit bénéficier de compétences étendues et des moyens de les exercer. Allez-vous refuser les mesures qui s'imposent concernant l'allègement de la taxe d'habitation, le remboursement de la TVA sur les dépenses des communes ou l'accès à l'emprunt à taux réduit ?

Pour ce qui concerne l'espace rural, l'heure doit être à la revitalisation, non à la désertification ! Plus de terres en friche alors que tant d'êtres humains ont faim dans notre pays et dans le monde ! L'heure doit être à la création et non à la suppression d'emplois dans l'agriculture et l'agro-alimentaire !

Le Président de la République, que je vais encore citer, a dit son « attachement à la politique agricole commune » et précisé qu'il n'accepterait « aucune atteinte à la préférence communautaire ». Le Gouvernement va-t-il prendre en compte les propositions pour un revenu agricole décent des actifs et des retraités, l'installation de 150 000 jeunes et la renégociation de la PAC pour faire respecter la préférence communautaire ?

Une autre exigence est celle des libertés et de la démocratie, et d'abord sur le lieu de travail.

Heures supplémentaires, chômage partiel, rythmes dérégulés, avec travail de nuit et du dimanche, développement du temps partiel, conjuguent leurs effets négatifs avec un accroissement en nombre des accidents du travail. Il y a là un véritable gâchis humain et économique. Pour changer vraiment, allez-vous entendre les revendications et les propositions des salariés ? Prendrez-vous en compte les propositions des syndicats pour la citoyenneté dans l'entreprise ?

La question de l'immigration, que vous avez également abordée, exige une approche responsable et humaine avec à la fois une véritable politique d'insertion des immigrés et de leurs familles vivant en situation régulière en France et des sanctions sévères contre les trafiquants et un certain patronat qui organisent et profitent de l'immigration clandestine, et cela en rompant avec la logique de Schengen.

La vie en société ne peut progresser que dans le refus du racisme, le respect par tous du droit de chacun à une vie tranquille et sûre et des devoirs qu'implique la vie en commun.

Une liberté essentielle est aujourd'hui mise en cause : le respect de la vie privée. Le respect exige l'interdiction des écoutes téléphoniques politiques et administratives.

La République moderne doit donner la primauté au citoyen, ce qui implique la transparence dans la vie publique, une réforme démocratique des marchés publics, mais aussi la création d'un observatoire des activités mafieuses en France et le contrôle du commerce des armes.

De même, une nationalisation s'impose, qui aurait l'adhésion d'une large majorité de Français : c'est celle des deux grandes entreprises de distribution de l'eau. En effet, l'eau devient une denrée de plus en plus chère pour les familles alors que les profits s'accumulent pour les grandes sociétés d'exploitation.

Le Président de la République dit souhaiter « que le Parlement soit autre chose qu'un théâtre d'ombres, qu'il débattenne, qu'il fasse réellement la loi, qu'il contrôle plus efficacement l'action du Gouvernement ». Les députés communistes sont évidemment d'accord pour qu'il y ait une session unique, qu'ils ont toujours réclamée. Mais quel en sera le contenu ? Si demain 80 p. 100 des textes en vigueur sont des directives européennes, peut-on prétendre rehausser le rôle du Parlement ? Quant au référendum, il ne saurait être un moyen plébiscitaire utilisé par l'exécutif pour abaisser le Parlement. L'équilibre des institutions passe par des droits réels, et notamment celui, pour les groupes, d'inscrire à l'ordre du jour, en nombre proportionnel à leur influence, les propositions de loi de leur choix.

La loi d'amnistie répond à une tradition républicaine. Si elle ne doit pas profiter à ceux qui ont commis des abus de biens sociaux, il faut y inclure l'amnistie des sanctions patronales prononcées à l'encontre des militants syndicaux et leur droit à réintégration. Allez-vous, monsieur le Premier ministre, répondre à cette attente des salariés ?

La politique étrangère de la France doit renouer avec l'esprit d'indépendance de jadis et contribuer à la sécurité et à la paix dans le monde. Il est loin le temps où la France savait imposer son droit de veto dans le compromis de Luxembourg, ou quittait l'organisation militaire de l'OTAN, ce que, chacun s'en souvient, les députés communistes n'avaient pas censuré. Aujourd'hui, l'abandon de cet esprit d'indépendance dans les cercles européens ne peut que desservir la paix. On en mesure actuellement les effets en Yougoslavie, où l'on a cédé aux pressions de l'Allemagne intéressée à la dislocation de la fédération yougoslave. En Bosnie, il faut que soit respecté un embargo réel sur les armes destinées à toutes les parties et que l'on parvienne à des solutions négociées et équitables.

Pour enrayer l'exode de la misère, la France doit contribuer à un nouvel ordre économique mondial en nouant d'autres relations avec les pays d'Afrique, notamment l'Algérie, des Caraïbes et du Pacifique étranglés par les critères financiers que le Fonds monétaire international leur impose.

Sont cruciales aussi des questions comme l'annulation de la dette, la garantie du prix des matières premières, mais aussi la levée de l'embargo américain contre Cuba, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, refusé aujourd'hui au peuple kurde.

La défense doit rester nationale, indépendante et garantir la souveraineté du pays. Rien ne serait pire qu'une armée de centurions destinée à l'ingérence armée contre les peuples.

S'agissant du nucléaire militaire, mettre fin à la suspension des expériences aurait des conséquences très graves car cela relancerait l'escalade et justifierait la prolifération des armes nucléaires dans le monde. La France doit œuvrer pour un traité d'interdiction totale dans la perspective de zéro arme nucléaire.

Oui, la France doit être ouverte sur le monde, rechercher des coopérations mutuellement avantageuses en Europe comme avec le tiers monde, mais elle ne renforcera pas ses atouts industriels en se pliant aux injonctions compulsives de Bruxelles. Le Gouvernement prendrait une lourde responsabilité devant l'Histoire en soldant la souveraineté contre un siège éjectable de président d'une petite Europe ou un strapontin à la Banque européenne. Plus que jamais, le choix est entre les critères de Maastricht et l'emploi,...

M. Maxime Gremetz. Très juste !

M. Alain Bocquet. ...l'austérité pour les salariés et la relance de la consommation populaire (« *Très bien !* » sur les bancs du groupe communiste), la soumission politique à l'Allemagne et l'indépendance nationale. (« *Très bien !* » sur les mêmes bancs.) Il ne serait pas acceptable que le « cadrage » de la conférence intergouvernementale prévue en 1996 soit décidé en dehors de la représentation nationale et notre peuple doit pouvoir se prononcer par référendum avant tout engagement ultérieur sur le passage ou non à la troisième phase de Maastricht.

M. Maxime Gremetz. Très bien !

M. Alain Bocquet. Monsieur le Premier ministre, je l'ai dit en commençant, nous ne nous berçons pas d'illusions quant à votre action gouvernementale à venir. Nous savons trop d'expérience que vous êtes prisonnier des critères imposés par la haute finance et par Maastricht. Mais le pays profond a des exigences. Pour lui, le social, c'est capital, et vous ne pourrez pas vous dérober, d'autant que, désormais, vous n'avez plus l'alibi de la cohabitation. Vous disposez de tous les pouvoirs : l'Elysée s'est ajouté à Matignon et à une majorité écrasante dans cette assemblée.

La confiance du peuple et de sa représentation ne se mérite pas seulement sur des déclarations d'intention. Il faut des actes forts. « Chat échaudé craint l'eau froide », dit le proverbe. Notre pays est habitué à voir la droite au pouvoir professer la justice, sans la mettre en œuvre.

Au seuil de ce septennat, les députés communistes ont plus que jamais à cœur de contribuer au rassemblement des victimes de la politique d'austérité et d'abandon national. S'il y a des mesures positives pour l'emploi, elles seraient un acquis du mouvement social et un point d'appui pour aller plus loin. Notre groupe les prendra en compte et proposera les moyens de les rendre vraiment efficaces. Mais nous nous opposerons à la logique dévastatrice qui fait payer ceux qui sont victimes de la crise et épargne les responsables qui en tirent profit. Notre opposition sera déterminée et constructive. Bien évidemment, nous ne voterons pas la confiance que demande le Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, compte tenu du ton constructif, exempt de vaines polémiques, du débat auquel nous venons d'assister, ma réponse sera très brève.

Je voudrais simplement remercier les orateurs des groupes de la majorité, qui m'ont assuré de leur soutien, pour leurs interventions et constater que ceux de l'opposition laissent encore au Gouvernement le bénéfice du doute, sans lui donner leur confiance naturellement. Nous verrons cela au coup par coup, chaque fois que des textes viendront ici en discussion.

Je constate qu'un point a fait l'objet d'un accueil unanimement favorable sur tous les bancs de l'Assemblée : le projet de réforme constitutionnelle annoncé par M. le Président de la République et que j'ai repris moi-même dans ma déclaration de politique générale. Comme je l'ai indiqué, un texte sera soumis dans cet esprit à l'Assemblée nationale, je l'espère dans le courant du mois de juillet. Je partage le sentiment exprimé par plusieurs orateurs, selon lequel l'allongement de la durée des sessions ou l'instauration d'une session unique devrait, d'une manière ou d'une autre, nous amener à poser le problème des méthodes de travail parlementaire. M. le Président de l'Assemblée nationale a déjà exprimé son point de vue sur cette question et je m'en réjouis.

Je voudrais maintenant reprendre quelques points soulevés dans cette discussion, et d'abord dans l'intervention de M. Emmanuelli au nom du groupe socialiste. Monsieur Emmanuelli, vous avez souhaité être éclairé sur le bilan des deux dernières années et avez parlé d'augmentation du chômage, du déficit et de la dette. Quelle sélectivité dans la mémoire, monsieur le député ! M. Poniatowski vous a d'ailleurs excellemment répondu et je ne pourrais rien ajouter à ce qu'il a dit si ce n'est un chiffre, qui est encore gravé dans ma mémoire compte tenu des fonctions que j'ai exercées : lorsque M. Jacques Chirac, qui dirigeait le gouvernement entre 1986 et 1988, a quitté Matignon, le déficit budgétaire avait été ramené aux alentours de 100 milliards de francs. En l'espace de deux ou trois ans, il a été multiplié par trois par son successeur, M. Rocard, dans un contexte de croissance exceptionnellement favorable ! C'était l'époque – nous nous en souvenons – où l'on voulait réhabiliter la dépense publique, avec les conséquences que l'on sait... Alors, ne faites pas porter à d'autres la responsabilité qui incombe en grande partie à vos propres amis, monsieur Emmanuelli, vous voudrez bien le reconnaître ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Vous avez ensuite fait part de quelques-unes de vos interrogations ou inquiétudes. Certaines sont sans doute légitimes ; d'autres relèvent plutôt du fantasme, si vous me permettez de vous le dire.

D'abord, vous réduisez le programme d'action pour l'emploi du Gouvernement à une seule mesure, le contrat initiative-emploi, que vous critiquez tout en faisant remarquer qu'il s'inspire de ce que vous avez fait vous-mêmes. Je ne sais plus très bien où est la cohérence et la logique dans tout cela ! Cela dit, cette vision est évidemment réductrice et chacun aura bien noté dans ma déclaration que la politique de l'emploi c'est bien d'autres choses. Je ne reprendrai pas l'énumération qui a pu vous paraître un peu longue, mais je la voulais aussi complète que possible, des différents fronts que nous allons ouvrir contre le chômage : nouvelle approche de la politique salariale qui devrait recueillir votre adhésion – je ne l'ai pourtant pas noté dans vos propos –, nouvelle approche

de la politique du logement, promotion des nouveaux emplois, en particulier avec le lien que nous souhaitons instaurer entre la mise en place de l'allocation dépendance ou de l'allocation de libre choix pour les familles et la création de nouveaux emplois. Mais je ne voudrais pas reprendre l'exposé que j'ai fait tout à l'heure.

Certaines de vos inquiétudes, monsieur Emmanuelli, révèlent un défaut d'attention dans le propos que j'ai tenu, permettez-moi de vous le dire sans agressivité. Selon vous, je n'ai rien dit sur la réduction du temps de travail et je n'ai fait aucune place au dialogue social. Dois-je donc reprendre la lecture des pages, relativement nombreuses, où j'ai dit l'importance que le Gouvernement attachait à l'intensification du dialogue social, la façon dont nous nous réjouissons des conversations qui viennent d'être renouées entre les grandes organisations, notre intention – c'est plus qu'une intention d'ailleurs puisque les rendez-vous sont déjà pris – de recevoir moi-même, demain, les centrales syndicales et ainsi de suite ! Quant à la réduction du temps de travail, j'ai précisément salué l'initiative prise à la fois par le patronat et par les organisations syndicales dans ce domaine et demandé au ministre de la fonction publique qu'une réflexion et une action soient également engagées sur ce point au sein même du secteur qui relève de la responsabilité de l'Etat.

Enfin, à ces inquiétudes vous avez ajouté de vrais fantasmes épouvantails : la remise en cause des régimes de répartition, de la laïcité, de l'IVG. Tout cela n'est que pure œuvre d'imagination à l'intention, sans doute, des publics électoraux que vous fréquentez dans la perspective des élections municipales, critique que vous m'avez faite, mais qui s'adresse également à vous-même !

Je voudrais enfin vous rassurer. Le moment venu – et il ne tardera pas outre mesure – les comptes seront présentés à la représentation nationale. Mon discours de politique générale n'était pas la présentation d'un collectif budgétaire. Je ne l'avais ni annoncé ni conçu en ces termes. J'ai simplement dit en conclusion, et vous avez dû le noter, qu'une loi de finances rectificative serait proposée au Parlement au cours de cette session ou de la session extraordinaire qui la suivra. On y trouvera l'état d'exécution de la loi de finances initiale, le financement des mesures nouvelles qui vous ont été proposées et, en tant que de besoin – je reprends ma formule – si nécessaire, après mesures d'économies, un financement complémentaire de caractère provisoire qui permettra de maintenir le cap de la maîtrise du déficit public. On ne peut être plus clair sur les intentions ! Naturellement, il convient maintenant que le ministère de l'économie et des finances mette en chantier la loi de finances rectificative dont j'ai passé commande.

Tout en renouvelant mes remerciements à M. Mancel et à M. Poniatowski, je veux m'associer aux propos de ce dernier sur l'action du gouvernement de M. Balladur. Je l'ai moi-même citée à plusieurs reprises dans mon discours en marquant que certaines initiatives prises entre 1993 et 1995 seraient poursuivies, qu'il s'agisse de la loi sur la police, des mesures concernant l'éducation nationale ou du contrat pour l'école. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Vous avez également indiqué, monsieur Poniatowski, qu'une réforme du travail parlementaire devrait accompagner la réforme constitutionnelle sur la session de neuf mois. J'adhère pleinement à ce point de vue. Je suis également d'accord avec vous lorsque vous dites que la ressource qui sera éventuellement nécessaire pour équilibrer

la loi de finances rectificative devra avoir un caractère provisoire. J'ai aussi été sensible à vos propos sur la nécessité d'une union de la majorité, plus encore dans les moments difficiles que dans les périodes de démarrage où tout semble aller bien.

M. Bocquet a passé en revue les attentes du groupe communiste. Ce qui m'a intéressé dans son intervention – je le dis sans malice – c'est l'abondance des citations qu'il a faites des propos de M. Jacques Chirac. J'ai ainsi vu qu'il avait suivi très attentivement la campagne de celui qui est devenu le Président de la République.

M. Alain Bocquet. On jugera sur pièces !

M. le Premier ministre. Sur certains points, je ne peux que rejoindre vos affirmations, monsieur le président Bocquet. Vous dites « priorité à l'humain ». Je ne dis pas autre chose lorsque je parle de priorité à l'emploi. De quelle manière peut-on en effet aujourd'hui mener une politique sociale et lutter contre l'exclusion si ce n'est en se mobilisant tout entier pour lutter contre le chômage et créer des emplois ? Nous pourrions peut-être nous rejoindre sur cet objectif.

Je peux également vous rejoindre lorsque vous évoquez l'immigration clandestine qui doit faire l'objet d'une approche responsable et humaine. Je n'ai pas dit autre chose : intégration d'un côté, contrôle et sanctions de l'autre. Nous en sommes bien d'accord ! Encore faut-il aussi être d'accord sur le contenu de ces concepts.

Je pourrais même vous rejoindre en matière de politique étrangère sur le jugement que vous inspire l'embargo unilatéral appliqué à Cuba. Je me suis déjà exprimé à plusieurs reprises sur ce sujet. Mais sur beaucoup d'autres points, bien entendu, de grandes distances nous séparent, qu'il s'agisse de l'Europe, des nationalisations ou de votre conception générale de l'économie.

J'aimerais apporter une précision sur le contrat initiative-emploi. En effet, vous l'avez comparé aux TUC, aux SIVP, aux CES en indiquant que toutes ces formules ne débouchaient, hélas ! trop souvent, sur rien de durable pour les jeunes ou les moins jeunes. Or, précisément, la philosophie du contrat initiative-emploi, du contrat d'accès à l'emploi pour les jeunes que nous sommes en train de préparer et que nous soumettrons au Parlement est tout à fait différente. Il s'agit d'un contrat de travail à durée indéterminée et non d'une formule de stage provisoire ou transitoire.

S'agissant du contrôle à exercer sur la mise en place du contrat initiative-emploi pour essayer de limiter ce que l'on appelle les effets d'aubaine ou les effets de substitution, j'ai également indiqué quelle était ma philosophie. Si nous voulons que cette mesure soit efficace, je ne crois pas qu'il faille mettre en place un contrôle bureaucratique *a priori* qui paralyserait totalement les petites et moyennes entreprises. Comme je l'ai précédemment indiqué, je suis pour ma part décidé à faire confiance au sens civique des employeurs. Bien entendu, cela ne signifie pas que nous leur donnons carte blanche. Il faudra un système de garantie aussi souple que possible. J'ai eu l'occasion de le dire hier aux préfets convoqués à Paris : l'une des missions des comités départementaux de l'emploi et de la formation professionnelle sera précisément de vérifier dans quelles conditions se mettra en place ce contrat initiative-emploi et de lutter contre les effets pervers que l'on pourrait constater ici ou là s'il advenait que telle ou telle entreprise se livrait au petit jeu consistant à licencier pour réembaucher sous ce régime comportant des avantages particuliers.

M. Jean Tardito. Elles l'ont déjà fait !

M. le Premier ministre. Voilà selon quelle philosophie j'envisage la mise en place de ce contrat. Bien entendu, j'en parlerai longuement avec les organisations professionnelles et syndicales que je rencontrerai demain, au cours de la journée de jeudi et au début de la semaine prochaine.

Voilà, monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, quelques éclairages et quelques réactions sur les points qui ont particulièrement appelé mon attention dans les interventions que nous venons d'entendre. Avant que le vote n'intervienne, je tiens à exprimer de nouveau aux orateurs des deux groupes de la majorité la reconnaissance et la confiance du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Le débat est clos.

Le Premier ministre ayant engagé la responsabilité du Gouvernement en application de l'article 49, alinéa premier, de la Constitution, je vais mettre aux voix l'approbation de sa déclaration de politique générale.

En application de l'article 65 du règlement, il doit être procédé au vote par scrutin public à la tribune. Conformément à l'article 66, paragraphe II, le vote aura lieu, par appel nominal, au moyen de l'urne électronique placée sur la tribune.

Les députés monteront à la tribune à l'appel de leur nom.

Ceux qui sont d'avis d'approuver la déclaration remettront aux secrétaires un bulletin de couleur blanche, ceux qui sont d'avis contraire un bulletin de couleur bleue et ceux qui désirent s'abstenir un bulletin de couleur rouge.

Les titulaires d'une délégation de vote devront remettre aux secrétaires un bulletin au nom de leur délégant. J'insiste sur ce point : le vote du délégant doit être exprimé au moyen de son propre bulletin.

Je précise que les délégations de vote doivent avoir été enregistrées avant l'annonce du scrutin.

J'indique que, à l'issue du scrutin, les résultats seront comptabilisés immédiatement par l'urne électronique et qu'ils seront donc proclamés aussitôt après la clôture.

Nous allons maintenant passer au vote.

Afin de faciliter le déroulement ordonné du scrutin – on peut toujours rêver ! (*Sourires*) – j'invite instamment nos collègues à ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom ou de celui de leur délégant.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(*Le sort désigne la lettre W*)

M. le président. Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Je rappelle que je mets aux voix l'approbation de la déclaration de politique générale du Gouvernement.

Le scrutin est ouvert.

Il sera clos dans une heure, soit à dix-neuf heures quarante-cinq.

(*Le scrutin est ouvert à dix-huit heures quarante-cinq.*)

M. le président. Messieurs les huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(*L'appel nominal a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	538
Nombre de suffrages exprimés	532
Majorité absolue des suffrages exprimés ..	267
Pour l'approbation	447
Contre	85

L'Assemblée a approuvé la déclaration de politique générale du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

6

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents a ainsi fixé l'ordre du jour :

Mercredi 31 mai et mercredi 7 juin, à 15 heures : questions au Gouvernement.

Jeudi 1^{er} juin et jeudi 8 juin, à neuf heures trente : questions orales sans débat.

7

DÉCISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL SUR UNE REQUÊTE EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES

M. le président. En application de l'article L.O. 185 du code électoral, j'ai reçu du Conseil constitutionnel communication d'une décision de rejet relative à une contestation d'opérations électorales.

Conformément à l'article 3 du règlement, cette communication est affichée et sera publiée à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

8

NOMINATION D'UN VICE-PRÉSIDENT ET D'UN SECRÉTAIRE DU BUREAU

M. le président. J'informe l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un vice-président en remplacement de M. Pierre-André Wiltzer et d'un secrétaire du Bureau de l'Assemblée nationale en remplacement de M. Thierry Cornillet.

Ces nominations auront lieu, conformément à l'article 10 du règlement, au début de la séance du mercredi 31 mai 1995.

Les candidatures devront être déposées à la présidence avant le mardi 30 mai 1995, à dix-huit heures.

9

PRÉSENTATION DE CANDIDATS À UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre une demande de désignation des représentants titulaire et suppléant de l'Assemblée nationale au sein de l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires.

Conformément à l'alinéa 2 de l'article 26 du règlement, j'ai confié à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales le soin de présenter les candidats.

Les candidatures devront être remises à la présidence avant le jeudi 8 juin 1995, à quinze heures.

10

FIN DE MISSIONS DE DÉPUTÉS

M. le président. Par lettres des 10 avril, 5 mai et 9 mai 1995, M. le Premier ministre m'a informé qu'avaient pris fin les missions temporaires précédemment confiées, en application de l'article L.O. 144 du code électoral, à M. Jean-Luc Reitzer, député du Haut-Rhin, le 11 avril 1995, à M. Yvon Bonnot, député des Côtes-d'Armor, le 10 mai 1995, et à MM. Jean-Claude Mignon, député de Seine-et-Marne, André Thien Ah Koon, député de la Réunion, Jean-Claude Etienne, député de la Marne, et Jean-Jacques Hyst, député de Seine-et-Marne, le 15 mai 1995.

11

COMPOSITION DU BUREAU DU SÉNAT

M. le président. J'ai reçu de M. le président du Sénat la lettre suivante:

« Paris, le 5 avril 1995.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que, dans sa séance du 5 avril 1995, le Sénat a élu vice-président M. Ernest Cartigny, sénateur de Seine-Saint-Denis, en remplacement de M. Etienne Dailly, nommé membre du Conseil constitutionnel.

« Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

Acte est donné de cette communication.

12

ADOPTION DE RÉOLUTIONS PORTANT SUR DES PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

M. le président. J'informe l'Assemblée qu'en application de l'article 151-3, alinéa 2, du règlement, sont considérées comme définitives les résolutions adoptées par la commission de la production et des échanges sur :

« – la proposition de directive du Conseil relative à la prévention et la réduction intégrées de la pollution ;

« – la proposition de directive du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains projets sur l'environnement ;

« – la proposition de directive du Conseil établissant des mesures minimales de contrôle des maladies des mollusques bivalves.

13

RETRAIT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu une lettre par laquelle M. Jean-François Chossy déclare retirer sa proposition de loi n° 1322 visant à réglementer la profession de marchand de listes, déposée le 1^{er} juin 1994.

Acte est donné de ce retrait.

14

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu le 5 avril 1995, de M. le Premier ministre, un projet de loi relatif à l'application des articles 40 et 41 de la convention signée à Schengen le 19 juin 1990.

Ce projet de loi, n° 2010, est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 19 avril 1995, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi relatif au contrôle du commerce des produits chimiques précurseurs de stupéfiants ou de substances psychotropes.

Ce projet de loi, n° 2014, est renvoyé à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 19 avril 1995, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi autorisant la ratification du traité d'entente, d'amitié et de coopération entre la République française et le Turkménistan.

Ce projet de loi, n° 2015, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 19 avril 1995, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi autorisant la ratification du traité d'amitié et de coopération entre la République française et la République d'Ouzbékistan.

Ce projet de loi, n° 2016, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

15

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI CONSTITUTIONNELLE

M. le président. J'ai reçu, le 26 avril 1995, de M. Pierre Petit, une proposition de loi constitutionnelle fixant à six ans la durée du mandat du Président de la République.

Cette proposition de loi, n° 2021, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 17 mai 1995, de M. Jean-Pierre Brard, une proposition de loi constitutionnelle tendant à assurer l'égalité numérique entre les sexes sur les listes présentées aux élections à certaines assemblées délibérantes des collectivités territoriales.

Cette proposition de loi, n° 2061, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

16

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI ORGANIQUE

M. le président. J'ai reçu, le 6 avril 1995, de MM. Georges Sarre, Jean-Pierre Chevènement et Jean-Pierre Michel, une proposition de loi organique relative à l'élection du Président de la République.

Cette proposition de loi organique, n° 2011, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 10 mai 1995, de M. Jean-Louis Masson, une proposition de loi organique tendant à supprimer la publication des listes de signataires pour la présentation des candidats à l'élection présidentielle.

Cette proposition de loi organique, n° 2025, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

17

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 5 avril 1995, de M. Augustin Bonrepaux et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à réduire le taux de surcompensation entre les régimes spéciaux d'assurance vieillesse.

Cette proposition de loi, n° 1988, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 5 avril 1995, de M. Bernard Derosier, une proposition de loi relative à la situation des professeurs agrégés du second degré promus maîtres de conférences.

Cette proposition de loi, n° 1989, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 5 avril 1995, de M. Augustin Bonrepaux, une proposition de loi tendant à créer, au profit des stations de montagne, un fonds de compensation des variations d'enneigement.

Cette proposition de loi, n° 1990, est renvoyée à la commission de la production et des échanges sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 5 avril 1995, de M. René Carpentier et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à démocratiser les conditions d'attribution de l'allocation de rentrée scolaire.

Cette proposition de loi, n° 1991, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 5 avril 1995, de MM. Alain Marsaud, Jacques-Michel Faure et de Mme Evelyne Guilhem, une proposition de loi tendant à instituer une date légale de paiement des prestations de vieillesse du régime général.

Cette proposition de loi, n° 1992, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 5 avril 1995, de M. Yves Rousset-Rouard, une proposition de loi tendant à se conformer à la directive européenne Télévision Sans Frontière et à suspendre toutes poursuites civiles ou pénales à l'occasion de retransmission par les télévisions françaises de manifestations sportives ou autres, lorsqu'il y a présence de publicités de produits alcoolisés français ou étrangers.

Cette proposition de loi, n° 1993, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 5 avril 1995, de M. Maxime Gremetz et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi relative au contrôle et à l'utilisation des fonds publics pour l'emploi et à la prévention des licenciements et des difficultés des entreprises.

Cette proposition de loi, n° 1994, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 5 avril 1995, de M. Maxime Gremetz et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi relative à la protection de la santé et à l'amélioration des conditions de travail dans les entreprises.

Cette proposition de loi, n° 1995, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 5 avril 1995, de M. Jean-Paul Fuchs, une proposition de loi relative à la sécurité sociale des étudiants.

Cette proposition de loi, n° 1996, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 5 avril 1995, de M. Claude Biessy et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi instituant une exonération de la taxe professionnelle pour certains commerces dans les quartiers urbains en difficulté.

Cette proposition de loi, n° 1997, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 5 avril 1995, de M. Claude Goasguen, une proposition de loi visant à limiter la création et l'exploitation d'établissements de spectacles ou de commerces à caractère pornographique.

Cette proposition de loi, n° 1998, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 5 avril 1995, de M. Arthur Paecht, une proposition de loi relative à la retraite des plongeurs professionnels.

Cette proposition de loi, n° 1999, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 7 avril 1995, de MM. Henry-Jean Arnaud et Jean-Marie Roux, une proposition de loi tendant à modifier la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service.

Cette proposition de loi, n° 2000, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 5 avril 1995, de M. Jean-Claude Gayssot et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi relative aux moyens dont disposent les groupes d'élus dans les collectivités territoriales.

Cette proposition de loi, n° 2001, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 5 avril 1995, de M. Michel Grandpierre et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à lier le droit à une retraite anticipée pour les anciens combattants d'Afrique du Nord à la création d'emplois.

Cette proposition de loi, n° 2002, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 5 avril 1995, de M. Daniel Collard et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi relative à l'attribution d'une pension de réversion de la retraite du combattant aux veuves des anciens prisonniers de guerre et combattants de la Seconde Guerre mondiale et d'Afrique du Nord.

Cette proposition de loi, n° 2003, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 5 avril 1995, de M. Claude Goasguen, une proposition de loi visant à réglementer les propositions de rencontres entre particuliers présentées par des professionnels.

Cette proposition de loi, n° 2004, est renvoyée à la commission de la production et des échanges sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 5 avril 1995, de M. Jacques Brunhes et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi relative à la récupération sur succession de l'allocation supplémentaire du Fonds national de solidarité.

Cette proposition de loi, n° 2005, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 5 avril 1995, de M. Alain Bocquet et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi relative à l'interdiction de la publication et de la diffusion de sondages politiques à compter de l'ouverture de la campagne électorale officielle.

Cette proposition de loi, n° 2006, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 5 avril 1995, de M. Philippe Auberger, une proposition de loi relative à la mise en œuvre du plan de redressement du Crédit lyonnais.

Cette proposition de loi, n° 2007, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 16 mai 1995, de M. Jacques Guyard et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi relative au logement des personnes à faibles ressources.

Cette proposition de loi, n° 2027, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 16 mai 1995, de M. Didier Migaud et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à renforcer la lutte contre les thèses révisionnistes et à permettre les poursuites à l'encontre des négateurs de génocides reconnus comme tels par la France et notamment du génocide arménien.

Cette proposition de loi, n° 2028, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la république, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 16 mai 1995, de M. Maxime Gremetz et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à assurer le droit à réparation des anciens combattants et victimes de guerre dans le respect de l'égalité des générations.

Cette proposition de loi, n° 2029, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 16 mai 1995, de M. Jacques Brunhes et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi interdisant l'utilisation des listes électorales à partir de l'origine géographique, ethnique ou religieuse présumée des électeurs.

Cette proposition de loi, n° 2030, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 16 mai 1995, de M. Jean-Claude Lefort et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi sur l'interdiction de la fabrication et de la commercialisation de mines antipersonnel.

Cette proposition de loi, n° 2031, est renvoyée à la commission de la défense nationale et des forces armées, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 16 mai 1995, de M. Francisque Perrut, une proposition de loi visant à étendre le bénéfice de l'article 195-1 du code général des impôts, pour le calcul de l'impôt sur le revenu, aux contribuables qui, après la disparition de leurs parents, se sont vu confier la garde de leurs frères et sœurs.

Cette proposition de loi, n° 2032, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 16 mai 1995, de M. Jean-Pierre Brard, une proposition de loi relative à l'élection de certains conseillers municipaux des villes de plus de 40 000 habitants dans les quartiers de ces villes.

Cette proposition de loi, n° 2033, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 16 mai 1995, de M. Patrick Delnatte une proposition de loi relative au régime des autorisations d'implantation de certains commerces.

Cette proposition de loi, n° 2034, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 16 mai 1995, de MM. Bernard Carayon et Renaud Dutreil, une proposition de loi tendant à interdire la publication de sondages d'opinion un mois avant les élections.

Cette proposition de loi, n° 2035, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 16 mai 1995, de M. François-Michel Gonnnot, une proposition de loi visant à interdire la publication, la diffusion et le commentaire de tout sondage d'opinion, trois semaines avant une élection.

Cette proposition de loi, n° 2036, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 16 mai 1995, de M. André Berthol, une proposition de loi tendant à modifier le régime de la faille civile dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

Cette proposition de loi, n° 2037, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 16 mai 1995, de M. Louis de Broissia, une proposition de loi relative à la publicité des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique.

Cette proposition de loi, n° 2038, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 16 mai 1995, de M. François Rochebloine, une proposition de loi tendant à interdire la contestation de la réalité de tous génocides et crimes contre l'humanité.

Cette proposition de loi, n° 2039, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 16 mai 1995, de MM. Daniel Arata et Bernard Serrou, une proposition de loi tendant à modifier la loi n° 77-808 du 19 juillet 1977 relative à la fabrication, à la publication et à la diffusion de certains sondages d'opinion.

Cette proposition de loi, n° 2040, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 16 mai 1995, de M. Pierre Pascallon, une proposition de loi visant à modifier la fiscalité en matière de transmission d'entreprise en vue de préserver l'emploi.

Cette proposition de loi, n° 2041, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 16 mai 1995, de Mme Françoise de Veyrinas et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi relative à l'augmentation du nombre d'appelés du contingent affectés à la police nationale pour renforcer la sécurité dans les quartiers.

Cette proposition de loi, n° 2042, est renvoyée à la commission de la défense nationale et des forces armées, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 16 mai 1995, de M. Jean-François Mancel, une proposition de loi relative à la publication des études d'opinion en période électorale.

Cette proposition de loi, n° 2043, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 16 mai 1995, de M. Jacques Le Nay, une proposition de loi tendant à la création d'un salaire parental de libre choix.

Cette proposition de loi, n° 2044, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 16 mai 1995, de M. Jean-Pierre Brard et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France.

Cette proposition de loi, n° 2045, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 16 mai 1995, de M. Nicolas Forissier, une proposition de loi tendant à relever le plafond prévu par l'article 125 B du code général des impôts et relative à l'imposition des comptes courants d'associés.

Cette proposition de loi, n° 2046, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 16 mai 1995, de M. Denis Jacquat, une proposition de loi tendant à modifier l'article L. 341-12 du code de la sécurité sociale relatif au cumul pension d'invalidité - rémunération d'une activité professionnelle.

Cette proposition de loi, n° 2047, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 16 mai 1995, de M. Claude Dhinnin, une proposition de loi tendant à obliger les établissements ou maisons de prêts sur gages à contrôler et à enregistrer l'identité des emprunteurs.

Cette proposition de loi, n° 2048, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 16 mai 1995, de M. Charles Miossec, une proposition de loi tendant à compléter le code électoral par la possibilité, pour les étudiants âgés de moins de vingt-six ans, de continuer à voter dans la commune dont ils sont originaires.

Cette proposition de loi, n° 2049, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 16 mai 1995, de M. Jean-Michel Ferrand, une proposition de loi tendant à autoriser la publicité en faveur de boissons alcoolisées à l'occasion de retransmissions par les télévisions françaises de manifestations sportives se déroulant à l'étranger, et à suspendre les poursuites civiles et pénales de ce chef.

Cette proposition de loi, n° 2050, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 16 mai 1995, de M. Jean-Louis Masson, une proposition de loi relative à la publication des sondages en période de campagne électorale.

Cette proposition de loi, n° 2051, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 16 mai 1995, de M. François Asensi et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à assurer le versement de l'ensemble des prestations de vieillesse, d'invalidité et d'accidents du travail au premier jour de chaque mois d'échéance.

Cette proposition de loi, n° 2052, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 16 mai 1995, de M. Gilbert Biessy et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à indexer les plafonds de revenus pour l'accès aux logements HLM et les barèmes des aides au logement social sur le SMIC.

Cette proposition de loi, n° 2053, est renvoyée à la commission de la production et des échanges sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 16 mai 1995, de M. Georges Hage et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi relative à la publicité pour l'alcool et le tabac.

Cette proposition de loi, n° 2054, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 16 mai 1995, de M. Rémy Auchédé et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à instituer une journée nationale de la Résistance.

Cette proposition de loi, n° 2055, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 16 mai 1995, de M. Nicolas Forissier, une proposition de loi tendant à modifier l'article L. 512-3 du code de la sécurité sociale et relative aux conditions d'attribution des prestations familiales.

Cette proposition de loi, n° 2056, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

18

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION

M. le président. J'ai reçu, le 12 avril 1995, de M. Robert Pandraud, rapporteur de la délégation pour l'Union européenne, une proposition de résolution sur le projet de directive de la Commission modifiant la directive de la Commission 90/388/CEE concernant la suppression des restrictions à l'utilisation des réseaux câblés de télévision pour la fourniture de services de télécommunications (n° E 385), présentée en application de l'article 151-1 du règlement.

Cette proposition de résolution, n° 2013, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

J'ai reçu, le 26 avril 1995, de M. Marcel Roques, rapporteur de la délégation pour l'Union européenne, une proposition de résolution sur la proposition de règlement (CE) du Conseil portant réforme de l'organisation commune du marché vitivinicole (COM [94] 117 final/n° E 401), présentée en application de l'article 151-1 du règlement.

Cette proposition de résolution, n° 2019, est renvoyée à la commission de la production et des échanges.

J'ai reçu, le 26 avril 1995, de M. Renaud Dutreil, une proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur les sondages d'opinion pendant les campagnes électorales.

Cette proposition de résolution, n° 2020, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 11 mai 1995, de M. André Gérin et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution sur la proposition de règlement (CE) du Conseil portant réforme de l'organisation commune du marché vitivinicole (COM [94] 117 final/n° E 401), présentée en application de l'article 151-1 du règlement.

Cette proposition de résolution, n° 2026, est renvoyée à la commission de la production et des échanges.

J'ai reçu, le 16 mai 1995, de M. Robert Pandraud, rapporteur de la délégation pour l'Union européenne, une proposition de résolution sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 92/50/CEE portant coordination des procédures de passation des marchés publics de services, la directive 93/36/CEE portant coordination des procédures de passation des marchés publics de fournitures et la directive 93/37/CEE portant coordination des procédures de passation des marchés publics de travail et la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 93/38/CEE portant coordination des procédures de passation des marchés dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications (n° E 404), présentée en application de l'article 151-1 du règlement.

Cette proposition de résolution, n° 2059, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

J'ai reçu, le 16 mai 1995, de M. Robert Pandraud, rapporteur de la délégation pour l'Union européenne, une proposition de résolution sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à l'application à la téléphonie vocale des principes de fourniture d'un réseau ouvert (ONP) (COM [94] 689 final/n° E 406), présentée en application de l'article 151-1 du règlement.

Cette proposition de résolution, n° 2060, est renvoyée à la commission de la production et des échanges.

19

DÉPÔT DE RAPPORTS EN APPLICATION DE LOIS

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre, en application de l'article L. 224-5 du code de la consommation, le dixième rapport de la commission de la sécurité des consommateurs.

J'ai reçu de M. le Premier ministre, en application de l'article 3 de la loi quinquennale n° 93-1313 relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle, un rapport relatif à l'emploi dans les services marchands.

J'ai reçu de M. le Premier ministre, en application de l'article 26 de la loi n° 95-116 du 4 février 1995 portant diverses dispositions d'ordre social, un rapport relatif à l'évolution des modes de contamination par le virus de l'immunodéficience humaine.

J'ai reçu de M. le Premier ministre, en application de l'article 51 de la loi n° 94-126 du 11 février 1994 relative à l'initiative et à l'entreprise individuelles, un rapport dressant l'état d'application de ladite loi.

J'ai reçu de M. le Premier ministre, en application de l'article 37 de la loi n° 92-1477 du 31 décembre 1992 relative aux produits soumis à certaines restrictions de circulation et à la complémentarité entre les services de police, de gendarmerie et de douane, un rapport sur les conditions d'application de cette même loi.

J'ai reçu de M. le Premier ministre, en application des dispositions de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, un rapport sur les conditions d'application de cette loi.

J'ai reçu, de M. le Premier ministre, en application de l'article 23-4 de la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 modifiée relative aux déchets et à la récupération des matériaux, le rapport annuel sur l'importation et l'exportation de déchets en 1992.

20

DÉPÔT DE RAPPORTS SUR DES PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION

M. le président. J'ai reçu, le 5 avril 1995, de M. Aimé Kergueris, un rapport n° 2008, fait au nom de la commission de la production et des échanges, sur la

proposition de résolution de M. Charles Josselin (n° 1953), rapporteur de la délégation pour l'Union européenne, relative au projet de directive du Conseil établissant des mesures communautaires minimales de contrôle des maladies des mollusques bivalves (n° E 319).

J'ai reçu, le 10 mai 1995, de M. François d'Aubert, un rapport n° 2023, fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sur la proposition de résolution (n° 1949) de Mme Nicole Catala, rapporteur de la délégation pour l'Union européenne, sur la proposition de règlement relatif à la protection des intérêts financiers des Communautés et la proposition d'acte du Conseil de l'Union européenne portant établissement de la convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés (n° E 284).

J'ai reçu, le 10 mai 1995, de M. Yves Deniaud, un rapport n° 2024, fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sur la proposition de résolution (n° 1954) de M. Robert Pandraud, rapporteur de la délégation pour l'Union européenne, sur l'avant-projet de budget rectificatif et supplémentaire n° 1/95 des Communautés européennes (n° E 381).

21

DÉPÔT DE RAPPORTS D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu, le 11 avril 1995, de M. Robert Pandraud, un rapport d'information, n° 2012, déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne sur les propositions d'actes communautaires soumises par le Gouvernement à l'Assemblée nationale du 29 mars au 10 avril 1995 (nos E 393 à E 398) et sur le projet de directive de la Commission modifiant la directive de la Commission 90/388/CEE concernant la suppression des restrictions à l'utilisation des réseaux câblés de télévision pour la fourniture de services de télécommunications (n° E 385).

J'ai reçu, le 26 avril 1995, de M. Marcel Roques, un rapport d'information, n° 2018, déposé par la délégation pour l'Union européenne portant examen complémentaire de la proposition de règlement (CE) du Conseil portant réforme de l'organisation commune du marché vitivinicole (COM [94] 117 final du 11 mai 1994/n° E 401).

J'ai reçu, le 3 mai 1995, de M. Robert Pandraud, un rapport d'information, n° 2022, déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne sur les propositions d'actes communautaires soumises par le Gouvernement à l'Assemblée nationale du 11 au 25 avril 1995 (nos E 399 à E 403) et sur les propositions d'actes communautaires nos E 334 et E 337.

J'ai reçu, le 23 mai 1995, de M. Laurent Dominati, un rapport d'information, n° 2065, déposé, en application de l'article 145 du règlement, par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, et la commission de la production et des échanges, sur les moyens d'information des parlements étrangers en matière économique et sociale.

J'ai reçu, le 5 avril 1995, de M. François-Michel Gonnnot, un rapport d'information, n° 2009, déposé en application de l'article 145 du règlement par la commission de

la production et des échanges sur les perspectives de développement des relations économiques entre l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la France en conclusion des travaux d'une mission d'information composée en outre de MM. René Beaumont, Jean-Pierre Defontaine, Claude Dhinnin, Ambroise Guellec et Daniel Pennec.

J'ai reçu, le 16 mai 1995, de M. Robert Pandraud, un rapport d'information, n° 2058, déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne sur les propositions d'actes communautaires soumises par le Gouvernement à l'Assemblée nationale du 25 avril au 10 mai 1995 (nos E 404 à E 410) et sur les suites données aux résolutions adoptées par l'Assemblée nationale.

J'ai reçu, le 16 mai 1995, de M. Paul Chollet, un rapport d'information, n° 2057, déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne sur la communication de la Commission concernant un programme d'action communautaire relatif à la prévention du sida et de certaines maladies transmissibles dans le contexte du cadre de l'action dans le domaine de la santé publique, et la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil adoptant un programme d'action communautaire concernant la prévention du sida et de certaines autres maladies transmissibles dans le cadre de l'action dans le domaine de la santé publique (présentée par la Commission), COM (94) 413 final/n° E 339.

J'ai reçu, le 17 mai 1995, de M. Yves Bonnet, un rapport d'information, n° 2062, déposé, en application de l'article 145 du règlement, par la commission de la défense nationale et des forces armées sur la construction navale de surface.

J'ai reçu, le 17 mai 1995, de M. Guy Teissier, un rapport d'information, n° 2063, déposé, en application de l'article 145 du règlement, par la commission de la défense nationale et des forces armées, sur le recrutement et la formation des cadres militaires d'active.

22

DÉPÔT D'UN RAPPORT DE L'OFFICE D'ÉVALUATION

M. le président. J'ai reçu, le 20 avril 1995, de M. Robert Galley, vice-président de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, un rapport, n° 2017, établi au nom de cet office sur les techniques de prévision et de prévention des risques naturels : séismes et mouvements de terrain.

23

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mercredi 31 mai 1995, à quinze heures, séance publique :

Nomination d'un vice-président et d'un secrétaire du Bureau de l'Assemblée nationale ;

Questions au Gouvernement ;

Fixation de l'ordre du jour.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures cinquante.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

DÉCÈS D'UN DÉPUTÉ

M. le président de l'Assemblée nationale a le regret de porter à la connaissance de Mmes et MM. les députés le décès de M. Robert-André Vivien, député de la 6^e circonscription du Val-de-Marne, survenu le 8 mai 1995.

REMPLACEMENT D'UN DÉPUTÉ DÉCÉDÉ

Par une communication du 10 mai 1995, faite en application des articles L.O. 176-1 et L.O. 179 du code électoral, M. le ministre de l'intérieur a informé M. le président de l'Assemblée nationale que M. Robert-André Vivien, député de la 6^e circonscription du Val-de-Marne, décédé le 8 mai 1995, est remplacé jusqu'au renouvellement de l'Assemblée nationale par M. Antoine Pouillieute, élu en même temps que lui à cet effet.

DÉMISSION DE DÉPUTÉS

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu une lettre par laquelle M. Antoine Pouillieute, député de la 6^e circonscription du Val-de-Marne, se démet de son mandat de député.

Acte a été pris de cette démission au *Journal officiel* (Lois et Décrets) du 14 mai 1995.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu des lettres par lesquelles M. Jacques Cyprès, député de la 6^e circonscription de la Loire, Mme Danielle Dufeu, député de la 5^e circonscription d'Ille-et-Vilaine, et M. Jean-Paul Emorine, député de la 5^e circonscription de Saône-et-Loire, se démettent de leur mandat de député.

Acte a été pris de ces démissions au *Journal officiel* (Lois et Décrets) du 19 mai 1995.

MODIFICATIONS À LA COMPOSITION DES GROUPES

(Journal officiel, Lois et Décrets, du 11 mai 1995)

GRUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE
(244 membres au lieu de 245)

Supprimer le nom de M. Robert-André Vivien.

LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT À AUCUN GROUPE
(3 au lieu de 2)

Ajouter le nom de M. Antoine Pouillieute.
(Journal officiel, Lois et Décrets, du 14 mai 1995)

GRUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE
(243 membres au lieu de 244)

Supprimer le nom de M. André Durr.

LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT À AUCUN GROUPE
(2 au lieu de 3)

Supprimer le nom de M. Antoine Pouillieute.
(Journal officiel, Lois et Décrets, du 16 mai 1995)

GRUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE
(241 membres au lieu de 243)

Supprimer le nom de M. Jean Juventin.

LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT À AUCUN GROUPE
(3 au lieu de 2)

Ajouter le nom de M. Jean Juventin.
(Journal officiel, Lois et Décrets, du 19 mai 1995)

GRUPE DE L'UNION POUR LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE
ET DU CENTRE
(204 membres au lieu de 207)

Supprimer les noms de M. Jacques Cyprès, Mme Danielle Dufeu et M. Jean-Paul Emorine.

COMMUNICATION FAITE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE PAR LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

DÉCISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL
CONSTATANT LA DÉCHÉANCE D'UN DÉPUTÉ

(Application de l'article L.O. 136 du code électoral)

Décision n° 95-6 D du 12 mai 1995

Déchéance de plein droit de M. André Durr de sa qualité de membre de l'Assemblée nationale,

Le Conseil constitutionnel,

Saisi le 26 avril 1995 d'une requête du garde des sceaux, ministre d'État, ministre de la justice, tendant à la constatation de la déchéance de plein droit de M. André Durr de sa qualité de membre de l'Assemblée nationale ;

Vu les articles L.O. 130 et L.O. 136 du code électoral ;

Vu le code pénal ;

Vu l'arrêté de la Cour d'appel de Colmar, siégeant en matière correctionnelle, en date du 17 décembre 1993 ;

Vu l'arrêt de la Cour de cassation (chambre criminelle) en date du 14 février 1995 ;

Vu les observations de M. André Durr enregistrées au secrétariat général du Conseil constitutionnel le 2 mai 1995 ;

Le rapporteur ayant été entendu ;

Considérant, d'une part, qu'aux termes de l'article L.O. 136 du code électoral : « Sera déchu de plein droit de la qualité de membre de l'Assemblée nationale celui... qui, pendant la durée de son mandat, se trouvera dans l'un des cas d'inéligibilité prévus par le présent code. La déchéance est constatée par le Conseil constitutionnel, à la requête du... garde des sceaux, ministre de la justice,... » ;

Considérant, d'autre part, qu'aux termes de l'article L.O. 130 du même code : « ... Sont en outre inéligibles 1°) les individus privés par décision judiciaire de leur droit d'éligibilité, en application des lois qui autorisent cette privation ;... » ;

Considérant qu'il ressort des pièces du dossier que M. Durr a été condamné par la Cour d'appel de Colmar le 17 décembre 1993 à la peine de six mois d'emprisonnement assortie du sursis simple, à une amende de vingt mille francs et à une interdiction de l'exercice des droits civiques, notamment d'éligibilité, pour une durée de deux ans en application de l'article 42 du code pénal alors en vigueur ; que cette décision est devenue définitive à la suite de l'arrêt de la Cour de cassation en date du 14 février 1995 ; que les observations produites par M. Durr qui tendent à remettre en cause cet arrêt sont par suite inopérantes ;

Considérant qu'il appartient, dès lors, au Conseil constitutionnel de constater, en application de l'article L.O. 136 du code électoral, la déchéance de plein droit de son mandat de député encourue par M. Durr du fait de l'inéligibilité résultant de la condamnation prononcée à son encontre,

Déclare :

Est constatée la déchéance de plein droit de M. André Durr de sa qualité de membre de l'Assemblée nationale.

Délibéré par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 12 mai 1995, où siégeaient MM. Roland Dumas, président, Etienne Dailly, Maurice Faure, Marcel Rudloff, Georges Abadie, Jean Cabannes, Michel Ameller, Jacques Robert et Mme Noëlle Lenoir.

Certifié conforme :
Le secrétaire général,

Le président,
ROLAND DUMAS

DÉCISIONS SUR UNE REQUÊTE EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES

(Communication du Conseil constitutionnel, en application de l'article L.O. 185 du code électoral)

Décision n° 94-2053 du 11 mai 1995

(A.N., Vendée, IV^e circonscription)

Le Conseil constitutionnel,

Vu la requête n° 94-2053 présentée par M. Claude Karsenti, demeurant à Antony (Hauts-de-Seine), enregistrée au secrétariat général du Conseil constitutionnel le 6 décembre 1994 et tendant à l'annulation des opérations électorales auxquelles il a été procédé le 27 novembre 1994 dans la 4^e circonscription du département de la Vendée pour la désignation d'un député à l'Assemblée nationale ;

Vu le mémoire en défense présenté par M. Bruno Retailleau, député, enregistré comme ci-dessus le 29 décembre 1994 ;

Vu les observations présentées par le ministre de l'intérieur enregistrées comme ci-dessus le 13 janvier 1995 ;

Vu le mémoire en réplique présenté par M. Karsenti, enregistré comme ci-dessus le 23 janvier 1995 ;

Vu les observations complémentaires présentées par M. Retailleau enregistrées comme ci-dessus le 27 janvier 1995 ;

Vu l'article 59 de la Constitution ;

Vu l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 modifiée portant loi organique sur le Conseil constitutionnel ;

Vu le code électoral ;

Vu le règlement applicable à la procédure suivie devant le Conseil constitutionnel pour le contentieux de l'élection des députés et des sénateurs ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Le rapporteur ayant été entendu ;

Considérant en premier lieu que le retard par rapport à la date d'ouverture de la campagne électorale, mis pour tous les candidats en présence affectant l'installation des panneaux électoraux est, dans les circonstances de l'espèce, sans incidence sur le résultat du scrutin ;

Considérant en deuxième lieu que si le requérant met en cause les conditions dans lesquelles il a eu communication de l'emplacement et du nombre desdits panneaux, il n'allègue pas qu'il a été privé de la possibilité de procéder à l'affichage prévu par l'article L. 51 du code électoral ; que dès lors, ce grief ne saurait qu'être écarté ;

Considérant en troisième lieu que le requérant fait valoir que dans un article de presse lui-même et le mouvement politique qui le soutenait ont « été l'objet d'une campagne calomnieuse » ; qu'il demande au Conseil constitutionnel de saisir le juge pénal en vue de l'application des sanctions prévues à l'article L. 97 du code électoral ; qu'il soutient en outre que cet article, publié pendant la semaine précédant le scrutin, contient un « sondage déguisé » ;

Considérant que l'article de presse concerné relève du droit reconnu aux organes de presse de rendre compte librement d'une campagne électorale ; qu'en outre, l'article en cause ne se réfère, directement ou indirectement, à aucun sondage ; que les griefs allégués ne sauraient donc être retenus ;

Considérant enfin que si le requérant met en cause les conditions dans lesquelles il aurait été informé avec retard de la réunion de la commission de recensement des votes, il n'apporte en tout état de cause aucun commencement de preuve à l'appui de son allégation ;

Considérant qu'il résulte de ce qui précède qu'il y a lieu de rejeter la requête ;

Décide :

Art. 1^{er}. – La requête de M. Claude Karsenti est rejetée.

Art. 2. – La présente décision sera notifiée à l'Assemblée nationale et publiée au *Journal officiel* de la République française.

Délibéré par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 11 mai 1995, où siégeaient : MM. Roland Dumas, président, Etienne Dailly, Maurice Faure, Marce Rudloff, Georges Abadie, Jean Cabannes, Michel Ameller, Jacques Robert et Mme Noëlle Lenoir.

Certifié conforme :

Le secrétaire général,

Le président,

ROLAND DUMAS

TRANSMISSION DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

Par lettre du 6 avril 1995, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, la proposition d'acte communautaire suivante :

E 398. – Proposition de règlement CE du Conseil portant ouverture et mode de gestion des contingents tarifaires communautaires pour certains produits industriels (2^e série 1995).

Par lettre du 10 avril 1995, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, les propositions d'actes communautaires suivantes :

E 399. – Proposition de décision du Conseil et projet de décision de la commission relatives à la conclusion de l'accord intérimaire pour le commerce et les mesures d'accompagnement entre la Communauté européenne, la Communauté européenne du charbon et de l'acier et la Communauté européenne de l'énergie atomique, d'une part, et la République du Kirghistan, d'autre part – COM (95) 49 FINAL ;

E 400. – Communication de la commission : demande d'avis conforme du Conseil et consultation du comité CECA concernant un projet de décision de la Commission concernant l'octroi d'aides financières à des projets de recherche technique Acier et projets/démonstration Acier – SEC (95) 417 FINAL.

Par lettre du 12 avril 1995, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, la proposition d'acte communautaire suivante :

E 401. – Proposition de règlement du Conseil portant réforme de l'organisation commune du marché vitivinicole.

Par lettre du 12 avril 1995, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale les propositions d'actes communautaires suivantes :

E 402. – Proposition de décision du Conseil relative à un soutien communautaire à des actions en faveur des personnes âgées. Actions communautaires en faveur des personnes âgées 1991-1993, notamment l'année européenne des personnes âgées et de la solidarité entre les générations – COM (95) 53 FINAL ;

E 403. – Proposition de décision du Conseil autorisant certains Etats membres à appliquer ou à continuer d'appliquer à certaines huiles minérales utilisées à des fins spécifiques des réductions ou des exonérations d'accise conformément à la procédure prévue à l'article 8, paragraphe 4, de la directive 92/81/CEE – COM (95) 93 FINAL.

Par lettre du 24 avril 1995, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale les propositions d'actes communautaires suivantes :

E 404. – Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 92/50/CEE portant coordination des procédures de passation des marchés publics de services, la directive 93/36/CEE portant coordination des procédures de passation des marchés publics de fournitures et la directive 93/37/CEE portant coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux. Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 93/38/CEE portant coordination des procédures de passation des marchés dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications – COM (95) 107 FINAL ;

E 405. – Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil visant à faciliter l'exercice permanent de la profession d'avocat dans un Etat membre autre que celui où la qualification a été acquise – COM (94) 572 FINAL.

Par lettre du 27 avril 1995, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, la proposition d'acte communautaire suivante :

E 406. – Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la téléphonie vocale des principes de fourniture d'un réseau ouvert (ONP) – COM (94) 689 FINAL.

Par lettre du 3 mai 1995, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, la proposition d'acte communautaire suivante :

E 407. – Proposition de règlement CE du Conseil établissant certaines concessions sous forme de contingents tarifaires communautaires en 1995 pour certains produits agricoles transformés – COM (95) 112 FINAL.

Par lettre du 9 mai 1995, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale les propositions communautaires suivantes :

E 408. – Proposition de règlement CE du Conseil modifiant le règlement CE n° 3313/94 du Conseil du 22 décembre 1994 relatif au régime transitoire applicable aux importations en Autriche, en Finlande et en Suède de certains produits textiles soumis au règlement CEE n° 3951/92, CEE n° 3030/93 et CEE n° 517/94.

E 409. – Proposition de règlement CE du Conseil modifiant les règlements CEE n° 404/93 et n° 1035/72 relatifs respectivement au secteur de la banane et à celui des fruits et légumes, ainsi que le règlement CEE n° 2658/87 relatif à la nomenclature tarifaire et statistique et au tarif douanier commun – COM [95] 114 FINAL.

E 410. – Proposition de règlement CE du Conseil adaptant le règlement CEE n° 404/93 en ce qui concerne le volume du contingent tarifaire annuel d'importation de bananes dans la Communauté à la suite de l'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède – COM [95] 115 FINAL.

Par lettre du 10 mai 1995, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale les propositions d'actes communautaires suivantes :

E 411. – Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil portant adoption d'un programme d'action de la douane communautaire – COM [95] 119 FINAL.

E 412. – Communication de la commission au Parlement européen et au Conseil de l'Union européenne. Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil établissant un programme d'action communautaire dans le domaine du patrimoine culturel – COM [95] 110 FINAL.

Par lettre du 12 mai 1995, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, la proposition d'acte communautaire suivante :

E 413. – Proposition de directive du Conseil relative à l'accès au marché de l'assistance en escale dans les aéroports de la Communauté – COM (94) 590 FINAL.

Par lettre du 17 mai 1995, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, la proposition d'acte communautaire suivante :

E 414. – Communication de la commission au Conseil proposant l'adoption d'un règlement permettant d'accélérer la réduction convenue des droits jusqu'à 0 p. 100 sur les importations de papier journal. Proposition de règlement du Conseil fixant les droits applicables au papier journal en rouleaux ou en feuilles de la position 48,01 par suite de l'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède – COM (95).

Par lettre du 17 mai 1995, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, les propositions d'actes communautaires suivantes :

E 415. – Proposition de règlement (EURATOM, CE) du Conseil relatif à la fourniture d'une assistance aux nouveaux Etats indépendants et à la Mongolie dans l'effort d'assainissement et de redressement de leur économie – COM (95) 12 FINAL.

E 416. – Proposition de décision du Conseil concernant la conclusion du protocole relatif à la coopération financière et technique entre la Communauté et la République de Malte – COM (95) 64 FINAL.

E 417. – Proposition de décision du Conseil concernant la conclusion du protocole relatif à la coopération financière et technique entre la Communauté européenne et la République de Chypre – COM (95) 65 FINAL.

E 418. – Proposition de règlement CE du Conseil établissant certaines concessions sous forme de contingents tarifaires communautaires en 1995 pour certains produits agricoles, y compris les produits transformés – COM (95) 67 FINAL.

E 419. – Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil portant modification de la directive 89/552/CEE du 3 octobre 1989 visant à la coordination de certaines dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres relatives à l'exercice d'activités de radio-diffusion télévisuelle – COM (95) PARL.

Par lettre du 22 mai 1995, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, la proposition d'acte communautaire suivante :

E 420. – Proposition de règlement CE du Conseil portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires communautaires pour certains produits industriels (3^e série 1995) et modifiant les règlements CE n° 2874/94 et CE n° 915/95 portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires communautaires pour certains produits industriels et de la pêche.

NOTIFICATION DE L'ADOPTION DÉFINITIVE DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

Il résulte de lettres de M. le Premier ministre, en date du 6 avril 1995, qu'ont été adoptées définitivement par les instances communautaires, le 30 mars 1995, les propositions d'actes communautaires suivantes :

E 344. – « Proposition de décision du Conseil autorisant la République fédérale d'Allemagne et le Grand-Duché de Luxembourg à appliquer une mesure dérogatoire à l'article 3 de la sixième directive 77/388/CEE du Conseil du 17 mai 1977, en matière d'harmonisation des législations des Etats membres relatives aux taxes sur le chiffre d'affaires » – (COM [94] 506 FINAL).

E 362. – « Proposition de décision du Conseil autorisant la République fédérale d'Allemagne à conclure une convention avec la République de Pologne contenant des dispositions dérogatoires aux articles 2 et 3 de la sixième directive 77/388/CEE du Conseil du 17 mai 1977 en matière d'harmonisation des législations des Etats membres relatives aux taxes sur le chiffre d'affaires » – (COM [94] 509 FINAL).

Il résulte de lettres de M. le Premier ministre, en date du 10 avril 1995, qu'ont été adoptées définitivement par les instances communautaires le 4 avril 1995, les propositions d'actes communautaires suivantes :

E 379. – Proposition de règlement CE du Conseil modifiant le règlement CEE n° 1968/93 portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires pour certains produits sidérurgiques CEE originaires des Républiques tchèque et slovaque, importés dans la Communauté du 1^{er} juin 1993 au 31 décembre 1995 – COM (95) 9 FINAL.

E 380. – Communication de la commission : demande d'avis conforme du Conseil et consultation du comité CECA, au titre de l'article 95 paragraphe 1 du Traité CECA, concernant un projet de décision de la commission modifiant la décision n° 1970/93/CECA portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires pour certains produits sidérurgiques CECA originaires des Républiques tchèque et slovaque importés dans la Communauté du 1^{er} juin 1993 au 31 décembre 1995 – SEC (95) 158 FINAL.

Il résulte d'une lettre de M. le Premier ministre, en date du 12 avril 1995, qu'a été adoptée définitivement par les instances communautaires le 10 avril 1995 la proposition d'acte communautaire suivante :

E 364. – Proposition de règlement du Conseil relatif à un concours financier en faveur du Portugal pour un programme spécifique de modernisation de l'industrie du textile-habillement – COM (94) 562 FINAL.

Il résulte de lettres de M. le Premier ministre, en date du 14 avril 1995, qu'ont été adoptées définitivement par les instances communautaires le 10 avril 1995 les propositions d'actes communautaires suivantes :

E 231. – Proposition de directive du Conseil modifiant la directive 77/388/CEE et portant nouvelles mesures de simplification en matière de taxe sur la valeur ajoutée – COM (94) 58/3.

E 365. – Proposition de règlement du Conseil portant établissement de plafonds tarifaires et d'une surveillance statistique communautaire dans le cadre de quantités de référence pour un certain nombre de produits originaires de Chypre, d'Égypte, de Jordanie, d'Israël, de Tunisie, de Syrie, de Malte, du Maroc et des territoires occupés – COM (94) 588 FINAL.

E 375. – Proposition de règlement CE du Conseil modifiant la liste des pays visés à l'annexe I du règlement CE n° 519/94 – COM (95) 14 FINAL.

E 392. – Proposition de décision du Conseil sur la mise en application à titre provisoire d'un accord entre la Communauté européenne et la République populaire de Chine sur le commerce des produits textiles non couverts par l'accord bilatéral AMF sur le commerce de produits textiles paraphé le 9 décembre 1988 comme prorogé et modifié par l'échange de lettres paraphées le 8 décembre 1992 – SEC (95) 268 FINAL.

Il résulte d'une lettre de M. le Premier ministre, en date du 24 avril 1995, qu'a été adoptée définitivement par les instances communautaires le 10 avril 1995 la proposition d'acte communautaire suivante :

E 391. – Proposition de règlement (CE) du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 3381/94 du Conseil du 19 décembre 1994 instituant un régime communautaire de contrôle des exportations de biens à double usage – COM (95) 79.

Il résulte d'une lettre de M. le Premier ministre, en date du 17 mai 1995, qu'a été adoptée définitivement par les instances communautaires le 21 avril 1995 la proposition d'acte communautaire suivante :

E 394. – Proposition de règlement (CE) du Conseil portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires communautaires autonomes pour certains produits de la pêche (1995).

Il résulte d'une lettre de M. le Premier ministre, en date du 16 mai 1995, que la proposition d'acte communautaire (E 381) relative à l'avant-projet de budget rectificatif et supplémentaire n° 1/95 des Communautés européennes a été adoptée suite à l'arrêt définitif du budget rectificatif et supplémentaire pour l'exercice 1995, signé par le Président du Parlement européen.

Il résulte d'une lettre de M. le Premier ministre, en date du 4 mai 1995, qu'a été adoptée définitivement par les instances communautaires le 19 avril 1995 la proposition d'acte communautaire suivante :

E 383. – Proposition de décision du Conseil autorisant la tacite reconduction ou le maintien en vigueur des dispositions dont les matières relèvent de la politique commerciale commune, contenues dans les traités d'amitié, de commerce et de navigation et dans les accords commerciaux, conclus par les Etats membres avec les pays tiers – COM (95) 31 FINAL.

ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

COMITÉ CENTRAL D'ENQUÊTE SUR LE COÛT
ET LE RENDEMENT DES SERVICES PUBLICS

(1 poste à pourvoir : 1 titulaire)

La commission des finances, de l'économie générale et du Plan a désigné, le 4 avril 1995, M. Jean-François Mancel, comme membre titulaire du comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics.

COMITÉ DE GESTION DU FONDS D'INVESTISSEMENT
DES TRANSPORTS ROUTIERS ET DES VOIES NAVIGABLES

(2 postes à pourvoir)

La commission des finances, de l'économie générale et du Plan a désigné M. Michel Inchauspé comme candidat.

La commission de la production et des échanges a désigné M. François-Michel Gonnot comme candidat.

COMITÉ DE GESTION DU FONDS
DE PÉRÉQUATION DES TRANSPORTS AÉRIENS

(2 postes à pourvoir)

La commission des finances, de l'économie générale et du Plan a désigné M. Gilbert Gantier comme candidat.

La commission de la production et des échanges a désigné M. Jean-Claude Lemoine comme candidat.

COMMISSION D'ÉVALUATION PRÉVUE
PAR LA LOI QUINQUENNALE RELATIVE AU TRAVAIL,
À L'EMPLOI ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE
(n° 93-1313 du 20 décembre 1993)

(3 postes à pourvoir)

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a désigné MM. Michel Berson, Denis Jacquat et Michel Péricard comme candidats.

COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA PRODUCTION
DE CARBURANTS DE SUBSTITUTION

(2 postes à pourvoir)

La commission de la production et des échanges a désigné MM. Jean-Louis Masson et Charles Revet comme candidats.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉVISION
DU SAVOIR, DE LA FORMATION ET DE L'EMPLOI

(1 poste à pourvoir)

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a désigné Mme Thérèse Aillaud comme candidate.

COMITÉ D'ORIENTATION DES PROGRAMMES DE LA SOCIÉTÉ
DE TÉLÉVISION DU SAVOIR, DE LA FORMATION ET DE L'EMPLOI

(2 postes à pourvoir)

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a désigné MM. Christian Kert et Didier Mathus comme candidats.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DE LA CITÉ DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE

(1 poste à pourvoir)

La commission de la production et des échanges a désigné Mme Marie-Thérèse Boisseau comme candidate.

Les candidatures ont été affichées et les nominations ont pris effet dès leur publication au *Journal officiel* du 7 avril 1995.

CONVOCATION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le :

Mardi 30 mai 1995, à dix-neuf heures.

dans les salons de la présidence.

ORDRE DU JOUR ÉTABLI PAR LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

(Réunion du mardi 23 mai 1995)

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au jeudi 8 juin 1995 inclus est ainsi fixé :

Mercredi 31 mai :

L'après-midi, à *quinze heures*, questions au Gouvernement.

Jeudi 1^{er} juin :

Le matin, à *neuf heures trente*, questions orales sans débat.

Mercredi 7 juin :

L'après-midi, à *quinze heures*, questions au Gouvernement.

Jeudi 8 juin :

Le matin, à *neuf heures trente*, questions orales sans débat.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL de la séance du 23 mai 1995

SCRUTIN PUBLIC À LA TRIBUNE (n° 230)

sur la déclaration de politique générale du gouvernement de M. Alain Juppé (application de l'article 49, alinéa premier, de la Constitution).

Nombre de votants 538
Nombre de suffrages exprimés 532
Majorité absolue 267

Pour l'adoption 447
Contre 85

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R.P.R. (256) :

Pour : 236. – MM. Jean-Claude **Abrioux**, Bernard **Accoyer**, Mme Thérèse **Aillaud**, MM. Jean-Paul **Anciaux**, René **André**, André **Angot**, Daniel **Arata**, Henri-Jean **Arnaud**, Jean-Claude **Asphe**, Philippe **Auberger**, Emmanuel **Aubert**, Jean **Auclair**, Gautier **Audinot**, Mme Martine **Aurillac**, M. Pierre **Bachelet**, Mme Roselyne **Bachelot**, MM. Jean-Claude **Bahu**, Patrick **Balkany**, Claude **Barate**, Jean **Bardet**, Jean-Paul **Barety**, Jean-Claude **Barran**, André **Bascou**, Jacques **Baumel**, Pierre **Bédier**, Christian **Bergelin**, André **Berthol**, Léon **Bertrand**, Jean-Marie **Bertrand**, Jean **Besson**, Raul **Béteille**, Mme Michèle **Beuzelin**, MM. Jérôme **Bignon**, Jean-Claude **Bireau**, Philippe **Bonnecarrère**, Franck **Borotra**, Bruno **Bourg-Broc**, Michel **Bouvard**, Jacques **Boyon**, Lucien **Brenot**, Philippe **Briand**, Louis **de Broissia**, Christian **Cabal**, Jean-François **Calvo**, Philippe **de Canson**, Bernard **Carayon**, Grégoire **Carneiro**, Gilles **Carrez**, Mme Nicole **Catala**, MM. Jean-Charles **Cavallé**, Richard **Cazenave**, Charles **Ceccaldi-Raynaud**, Jacques **Chaban-Delmas**, René **Chabot**, Jean-Yves **Chamard**, Jean-Paul **Charié**, Jean **Charroppin**, Philippe **Chaulet**, Ernest **Chénier**, Gérard **Cherpion**, Jean-Pierre **Cognat**, Gérard **Cornu**, François **Cornut-Gentille**, Bertrand **Cousin**, Alain **Cousin**, Jean-Michel **Couve**, René **Couveinhes**, Charles **Cova**, Henri **Cuq**, Christian **Daniel**, Alain **Danilet**, Olivier **Dassault**, Gabriel **Deblock**, Lucien **Degauchy**, Arthur **Dehaine**, Jean-Pierre **Delalande**, Richard **Dell'Agnola**, Pierre **Delmar**, Patrick **Delnatte**, Jean-Jacques **Delvaux**, Jean-Marie **Demange**, Claude **Demassieux**, Christian **Demuynck**, Xavier **Deniau**, Yves **Deniaud**, Alain **Devaquet**, Patrick **Devedjian**, Emmanuel **Deweese**, Claude **Dhinnin**, Jean **Diebold**, Eric **Doligé**, Jean-Michel **Dubernard**, Philippe **Dubourg**, Xavier **Dugoin**, Christian **Dupuy**, Jean-Claude **Étienne**, Jean **Falala**, André **Fanton**, Jacques-Michel **Faure**, Jacques **Féron**, Jean-Michel **Ferrand**, Gaston **Flosse**, Jean-Michel **Fourgous**, Gaston **Franco**, Marc **Frayse**, Bernard **de Froment**, Robert **Galley**, René **Galy-Dejean**, Etienne **Garnier**, Daniel **Garrigue**, Henri **de Gastines**, Jean **de Gaulle**, Jean **Geney**, Jean-

Marie **Geveaux**, Michel **Ghysel**, Claude **Girard**, Jean-Louis **Goasduff**, Georges **Gorse**, Jean **Gougy**, Philippe **Goujon**, Mme Marie-Fanny **Gournay**, MM. Jean **Grenet**, François **Grosdidier**, Louis **Guédon**, Olivier **Guichard**, Lucien **Guichon**, Mme Evelyne **Guilhem**, MM. François **Guillaume**, Jean-Jacques **Guillet**, Michel **Habig**, Gérard **Hamel**, Michel **Hannoun**, Joël **Hart**, Pierre-Rémy **Houssin**, Robert **Huguenard**, Michel **Hunault**, Michel **Inchauspé**, Yvon **Jacob**, Antoine **Joly**, Didier **Julia**, Gabriel **Kaspereit**, Jean **Kiffer**, Jacques **Lafleur**, Pierre **Laguilhon**, Jean-Claude **Lamant**, Raymond **Lamontagne**, Philippe **Langenieux-Villard**, Louis **Lauga**, Thierry **Lazaro**, Marc **Le Fur**, Bernard **Leccia**, Pierre **Lefebvre**, Philippe **Legras**, Pierre **Lellouche**, Jean-Claude **Lemoine**, Gérard **Léonard**, Jean-Louis **Leonard**, Serge **Lepeltier**, Arnaud **Lepercq**, André **Lesueur**, Edouard **Leveau**, Jacques **Limouzy**, Jean **de Lipkowski**, Arsène **Lux**, Alain **Madalle**, Jean-François **Mancel**, Claude-Gérard **Marcus**, Thierry **Mariani**, Alain **Marleix**, Alain **Marsaud**, Jean **Marsaudon**, Patrice **Martin-Lalande**, Mme Henriette **Martinez**, MM. Jacques **Masdeu-Arus**, Jean-Louis **Masson**, Pierre **Mazeaud**, Denis **Merville**, Gilbert **Meyer**, Jean-Claude **Mignon**, Charles **Miossec**, Mme Odile **Moirin**, MM. Georges **Mothron**, Bernard **Murat**, Renaud **Muselier**, Jacques **Myard**, Maurice **Nénou-Pwataho**, Mme Catherine **Nicolas**, MM. Roland **Nungesser**, Patrick **Ollier**, Robert **Pandraud**, Pierre **Pascallon**, Jacques **Pélissard**, Daniel **Penne**, Michel **Péricard**, Pierre **Petit**, Alain **Peyrefitte**, André-Maurice **Pihouée**, Etienne **Pinte**, Serge **Poignant**, Marcel **Porcher**, Robert **Poujade**, Alain **Poyart**, Claude **Pringalle**, Pierre **Quillet**, Jean-Bernard **Raimond**, Jean-Luc **Reitzer**, Georges **Richard**, Henri **de Richemont**, Mme Simone **Rignault**, MM. Yves **Rispat**, Jean-Paul **de Rocca Serra**, Mme Monique **Rousseau**, MM. François **Roussel**, Jean-Marie **Roux**, Antoine **Rufenacht**, Frédéric **de Saint-Sernin**, Mme Suzanne **Sauvaigo**, MM. Bernard **Schreiner**, Bernard **Serrou**, Alain **Suguenot**, Frantz **Taittinger**, Michel **Terrot**, Jean-Claude **Thomas**, Jean **Tiberi**, Alfred **Trassy-Paillogues**, Georges **Tron**, Anicet **Turinay**, Jean **Ueberschlag**, Léon **Vachet**, Jean **Valleix**, Yves **Van Haecke**, Christian **Vanneste**, François **Vannesson**, Jacques **Vernier**, Claude **Vissac** et Roland **Vuil-laume**.

Non-votants : 20. – MM. Raymond-Max **Aubert** (membre du Gouvernement), François **Baroin** (membre du Gouvernement), Jean de **Boishue** (membre du Gouvernement), Mmes Colette **Codaccioni** (membre du Gouvernement), Anne-Marie **Couderc** (membre du Gouvernement), MM. Jean-Louis **Debré** (membre du Gouvernement), Guy **Drut** (membre du Gouvernement), Hervé **Gaymard** (membre du Gouvernement), Jacques **Godfrain** (membre du Gouvernement), Mme Elisabeth **Hubert** (membre du Gouvernement), M. Patrick **Labau**, Mme Françoise de **Panafieu** (membre du Gouvernement), MM. Pierre **Pasquini** (membre du Gouvernement), Jean-Jacques de **Peretti** (membre du Gouvernement), Pierre-André **Périssol** (membre du Gouvernement), Bernard **Pons** (membre du Gouvernement),

Eric **Raoult** (membre du Gouvernement), Mme Marie-Josée **Roig**, MM. Jean **Rosselot** et Philippe **Séguin** (président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F. (211) :

Pour 199. – MM. Jean-Pierre **Abelin**, Léon **Aimé**, Pierre **Albertini**, Jean-Marie **André**, Gilbert **Barbier**, Didier **Bariani**, Raymond **Barre**, Hubert **Bassot**, Jean-Pierre **Bastiani**, Charles **Baur**, René **Beaumont**, Jean-Louis **Beaumont**, Jean **Bégault**, Didier **Béguin**, Jean-Gilles **Berthommier**, Claude **Birraux**, Jacques **Blanc**, Michel **Blondeau**, Roland **Blum**, Gérard **Boche**, Mme Marie-Thérèse **Boisseau**, MM. Yves **Bonnet**, Yvon **Bonnot**, Mmes **Jeanine Bonvoisin**, Emmanuelle **Bouquillon**, MM. Alphonse **Bourgasser**, Jean **Bousquet**, Mme Christine **Boutin**, MM. Loïc **Bouvard**, Jean-Guy **Branger**, Jean **Briane**, Jacques **Briat**, Jacques **Brossard**, Dominique **Bussereau**, Jean-Pierre **Calvel**, François **Calvet**, Pierre **Cardo**, Antoine **Carré**, Michel **Cartaud**, Jean-Pierre **Cave**, Robert **Cazalet**, Arnaud **Cazin d'Honinc-thun**, Jean-Marc **Charatoire**, Georges **Chavanes**, Paul **Chollet**, Jean-François **Chossy**, Daniel **Colin**, Louis **Colombani**, Georges **Colombier**, Thierry **Cornillet**, René **Couanau**, Raymond **Couderc**, Bernard **Coulon**, Charles de **Courson**, Yves **Coussain**, Jean-Yves **Cozan**, Olivier **Darrason**, Marc-Philippe **Daubresse**, Jean-Claude **Decagny**, Francis **Delattre**, Jean-Jacques **Delmas**, Jean-François **Deniau**, Léonce **Deprez**, Jean **Desanlis**, Jean-Jacques **Descamps**, Serge **Didier**, Willy **Diméglio**, Laurent **Dominati**, Maurice **Dousset**, André **Droitcourt**, Eric **Duboc**, Georges **Durand**, Renaud **Dutreil**, Charles **Ehrmann**, Hubert **Falco**, Michel **Fanget**, Pierre **Favre**, Gratien **Ferrari**, Charles **Fèvre**, Nicolas **Forissier**, Yves **Fréville**, Jean-Paul **Fuchs**, Claude **Gaillard**, Francis **Galizi**, Gilbert **Gantier**, René **Garrec**, Claude **Gatignol**, Germain **Gengenwin**, Aloys **Geoffroy**, Alain **Gest**, Charles **Gheerbrant**, Valéry **Giscard d'Estaing**, Michel **Godard**, François-Michel **Gonnot**, Christian **Gourmelen**, Jean **Gravier**, Gérard **Grignon**, Hubert **Grimault**, Alain **Griotteray**, Ambroise **Guellec**, Jean-Yves **Haby**, François d'**Harcourt**, Pierre **Hellier**, Pierre **Hériaud**, Pierre **Hérisson**, Patrick **Hoguet**, Philippe **Houillon**, Jean-Jacques **Hyst**, Amédée **Imbert**, Mme Bernadette **Isaac-Sibille**, MM. Denis **Jacquat**, Michel **Jacquemin**, Henry **Jean-Baptiste**, Gérard **Jefray**, Jean-Jacques **Jegou**, Aimé **Kerguéris**, Christian **Kert**, Joseph **Klifa**, Marc **Laffineur**, Henri **Lalanne**, Edouard **Landrain**, Pierre **Lang**, Harry **Lapp**, Gérard **Larrat**, Jean-Claude **Lenoir**, Pierre **Lequiller**, Bernard **Leroy**, Roger **Lestas**, Alain **Levoyer**, Maurice **Ligot**, François **Loos**, Claude **Malhuret**, Daniel **Mandon**, Marc **Marcangeli**, Raymond **Marcellin**, Yves **Marchand**, Hervé **Mariton**, Christian **Martin**, Philippe **Mathot**, Jean-François **Mattei**, Michel **Mercier**, Pierre **Merli**, Georges **Mesmin**, Michel **Meylan**, Pierre **Micaux**, Aymeri **de Montesquiou**, Mme Louise **Moreau**, MM. Jean-Marie **Morisset**, Alain **Moyne-Bressand**, Jean-Marc **Nesme**, Yves **Nicolin**, Hervé **Novelli**, Arthur **Paecht**, Dominique **Paillé**, Jean-Claude **Paix**, Mme Monique **Papon**, MM. Michel **Pelchat**, Francisque **Perrut**, Jean-Pierre **Philibert**, Daniel **Picotin**, Xavier **Pintat**, Ladislas **Poniatowski**, Jean-Pierre **Pont**, Daniel **Poulou**, Jean-Luc **Préel**, Jean **Proriol**, Charles **Revet**, Marc **Reymann**, Jean **Rigaud**, Jean **Roatta**, Gilles de **Robien**, François **Rochebloine**, Serge **Roques**, Marcel **Roques**, Yves **Rousset-Rouard**, Max **Roustan**, Xavier **de Roux**, Francis **Saint-Ellier**, Rudy **Salles**, André **Santini**, Joël **Sarlot**, Bernard **Saugey**, François **Sauvadet**, Jean-Marie **Schleret**, Jean **Seitlinger**, Daniel **Soulage**, Guy **Teissier**, Paul-Louis **Tenailon**, Jean-Pierre **Thomas**, Franck **Thomas-Richard**, André **Trigano**, Yves **Verwaerde**, Gérard **Vignoble**, Jean-Paul **Virapoullé**, Michel **Voisin**, Gérard **Voisin**, Jean-Jacques **Weber**, Pierre-André **Wiltzer** et Adrien **Zeller**.

Non-votants : 12. – Mme Nicole **Ameline** (membre du Gouvernement), MM. François d'**Aubert** (membre du Gouvernement), Jacques **Barrot** (membre du Gouvernement), Jean-Louis **Bernard**, Jean-Pierre **Foucher**, Claude **Goasguen** (membre du Gouvernement), Mme Françoise **Hostalier** (membre du Gouvernement), MM. Charles **Millon** (membre du Gouvernement), Gérard **Trémège**, Philippe **Vasseur** (membre du Gouvernement), Mme Françoise **de Veyrinas** (membre du Gouvernement) et M. Michel **Vuibert**.

Groupe socialiste (56) :

Contre : 56. – MM. Léo **Andy**, Gilbert **Annette**, Henri d'**Attilio**, Jean-Marc **Ayrault**, Jean-Pierre **Balligand**, Claude **Bartolone**, Christian **Bataille**, Jean-Claude **Bateux**, Jean-Claude **Beauchaud**, Michel **Berson**, Jean-Claude **Bois**, Augustin **Bonrepaux**, Jean-Michel **Boucheron**, Didier **Boulaud**, Jean-Pierre **Braine**, Laurent **Cathala**, Camille **Darsières**, Mme Martine **David**, MM. Bernard **Davoine**, Jean-Pierre **Defontaine**, Bernard **Derosier**, Michel **Destot**, Julien **Dray**, Pierre **Ducout**, Dominique **Dupilet**, Jean-Paul **Durieux**, Henri **Emmanueli**, Laurent **Fabius**, Jacques **Floch**, Michel **Fromet**, Pierre **Garmendia**, Kamilo **Gata**, Jean **Glavany**, Jacques **Guyard**, Jean-Louis **Idiart**, Frédéric **Jalton**, Serge **Janquin**, Charles **Josselin**, Jean-Pierre **Kucheida**, André **Labarrère**, Jean-Yves **Le Déaut**, Louis **Le Pensec**, Alain **Le Vern**, Martin **Malvy**, Marius **Masse**, Didier **Mathus**, Jacques **Mellick**, Louis **Mexandeu**, Didier **Migaud**, Mme Véronique **Neiertz**, MM. Paul **Quilès**, Alain **Rodet**, Mme Ségolène **Royal**, MM. Roger-Gérard **Schwartzberg**, Henri **Sicre** et Daniel **Vaillant**.

Groupe communiste (23) :

Contre : 23. – MM. François **Asensi**, Rémy **Auchédé**, Gilbert **Biessy**, Alain **Bocquet**, Patrick **Braouezec**, Jean-Pierre **Brard**, Jacques **Brunhes**, René **Carpentier**, Daniel **Colliard**, Jean-Claude **Gayssot**, André **Gérin**, Michel **Grandpierre**, Maxime **Gremetz**, Georges **Hage**, Guy **Hermier**, Mmes Muguette **Jacquaint**, Janine **Jambu**, MM. Jean-Claude **Lefort**, Georges **Marchais**, Paul **Mericca**, Ernest **Moutoussamy**, Louis **Pierna** et Jean **Tardito**.

Groupe République et Liberté (22) :

Pour : 10. – MM. Gilbert **Baumet**, Jean-Louis **Borloo**, Alain **Ferry**, Pierre **Gascher**, Jacques **Le Nay**, Philippe **Martin**, Jean **Royer**, Jean-Pierre **Soisson**, André **Thien Ah Koon** et Jean **Urbaniak**.

Contre : 6. – MM. Bernard **Charles**, Jean-Pierre **Chevènement**, Jean-Pierre **Michel**, Georges **Sarre**, Gérard **Sau-made** et Emile **Zuccarelli**.

Abstentions : 5. – MM. Régis **Fauchoit**, Alfred **Muller**, Bernard **Tapie**, Mme Christiane **Taubira-Delannon** et M. Aloyse **Warhouver**.

Non-votant : 1. – M. Paul **Vergès**.

Non-inscrits (3) :

Pour : 2. – MM. Michel **Noir** et Bruno **Retailleau**.

Abstention : 1. – M. Jean **Juventin**.